



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE OUEST ET SUD CREUSOIS**



## PREAMBULE

### Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

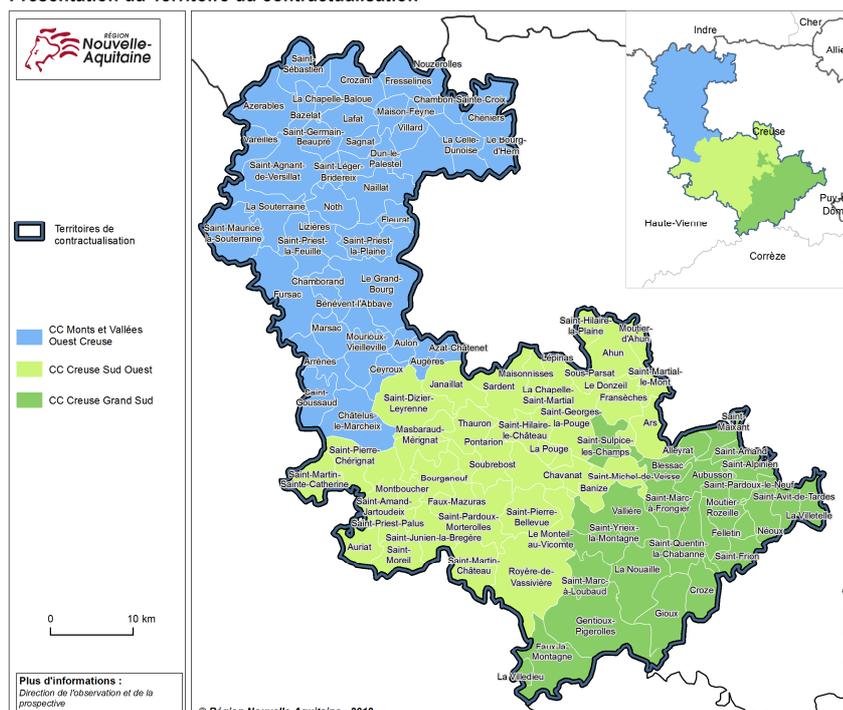
Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Ouest et Sud Creusois a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

### Un territoire de projet : Ouest et Sud Creusois

Présentation du Territoire de contractualisation



Le territoire Ouest et Sud Creusois (52 730 habitants en 2013), regroupe 3 Communautés de communes : **la CC Creuse Grand Sud** (26 communes), **la CC Creuse Sud-Ouest** (47 communes) et **la CC Monts et Vallées Ouest Creuse** (43 communes). Les deux premières sont regroupées au sein du Syndicat Mixte du Pays Sud creusois.

L'Ouest et Sud Creusois est un vaste territoire rural situé entre les aires urbaines de Limoges et Guéret. Il représente presque la moitié du département de la Creuse (46 % de la surface départementale). Ce vaste espace est organisé autour de 3 petits pôles, qui constituent, en complément de Guéret, l'armature urbaine de la Creuse : La Souterraine, Bourgneuf et Aubusson (Sous-Préfecture).

**L'économie locale** a subi des mutations particulièrement profondes depuis les années 70. Le territoire **est passé d'une économie à dominante productive à une économie à dominante présenteielle**. Cette trajectoire économique s'explique surtout par un effondrement de la sphère productive et exportatrice.

Très fortement exposé aux cycles récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu économique de l'Ouest et du Sud Creusois, n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédé durant cette période (2009-2011 et 2014-2016). Le territoire a enregistré des pertes d'emploi salariés extrêmement intenses (-12,0 % entre 2008 et 2016, soit - 1 000 emplois) dans la plupart des secteurs d'activité.

Il a également une forte vocation agricole, orientée vers l'élevage bovin viande ou mixte. L'agriculture y est en grande difficulté. C'est le territoire qui a perdu le plus d'emplois agricoles entre 2008 et 2013 (-23 %).

**Des fragilités sont également observées dans le processus de captation de revenus extérieurs par le territoire.** L'Ouest et Sud Creusois se caractérise par une proportion élevée d'actifs travaillant dans la sphère publique. Sa forte spécialisation dans le secteur de l'hébergement médico-social-action sociale y contribue.

Parmi les revenus « résidentiels », **les pensions de retraite sont particulièrement surreprésentées** dans le revenu disponible des ménages (41 %). Les autres composantes des revenus résidentiels, les « **revenus pendulaires** » et les « **revenus touristiques** », sont en revanche **sous-représentées**.

En effet, l'Ouest et Sud Creusois capte moins de revenus importés par les actifs qui résident dans le territoire et qui travaillent à l'extérieur (25 % d'actifs) que les autres territoires néo-aquitains (31 % dans les territoires de contractualisation néo-aquitains).

Malgré de nombreuses aménités (Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson, Vallée des Peintres, lac de Vassivière, PNR de Millevaches notamment), et une densité d'hébergements relativement importante, la capacité d'accueil touristique est essentiellement non marchande (92 % repose sur les résidences secondaires) ce qui limite la captation de revenus touristiques.

Le territoire présente donc une **dépendance grandissante aux mécanismes de redistribution** (pensions de retraite) **et des revenus publics** (susceptibles de se fragiliser dans un contexte général de resserrement des finances publiques) **et de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles**.

## **Des marges de développement**

Les mauvaises performances économiques du territoire ne sont imputables que pour une faible part à une orientation sectorielle défavorable. **La dynamique d'emploi** de l'Ouest et du Sud Creusois, paraît moins performante que ce qu'on pourrait attendre d'elle au regard de la structure de spécialisation du tissu économique. Les raisons de cet « effet local » défailant sont à rechercher **dans la capacité du territoire à mobiliser ses propres ressources et spécificités en structurant et coordonnant son écosystème.**

## **Une attractivité limitée, des revenus de ménages particulièrement bas mais des atouts à faire valoir**

Le territoire Ouest et Sud Creusois est marqué dans son ensemble par un vieillissement très prononcé de sa population, les habitants de 60 ans et plus sont 1,4 fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Cette structure démographique permet d'expliquer d'une part, le solde naturel très déficitaire qui n'arrive pas à compenser le solde migratoire positif et d'autre part, le fait que la population active de 15 à 64 ans est d'ores et déjà en train de se réduire, fragilisant d'autant les perspectives économiques du territoire.

L'accueil de jeunes actifs est un enjeu de survie du territoire. La présence d'un parc locatif HLM bien représenté, le niveau d'équipement du territoire plutôt élevé dans toutes les gammes, la présence d'un nombre non négligeable d'équipements de la gamme supérieure dans les principaux pôles sont des atouts pour accueillir de nouveaux arrivants.

Dans l'Ouest et Sud Creusois, le taux de chômage reste dans la moyenne régionale et le niveau de précarité des contrats de travail est relativement modéré. Par contre, l'ensemble des catégories sociales affichent des niveaux de revenus sensiblement inférieurs aux revenus des ménages de la région et le taux de pauvreté est très important.

La baisse démographique couplée à la faiblesse des revenus limitent la consommation sur le territoire et obèrent le développement de la sphère présenteielle. Ils alertent aussi sur des risques de précarité énergétique, au vu de l'ancienneté du parc de logement et du manque de transport en commun.

L'Ouest et Sud Creusois abrite sur son territoire de nombreux établissements de formation dans toutes les catégories (3 CFA, des lycées d'enseignement général, professionnel et technique dont un pôle BTP, agricole avec un lycée et un CFPPA). Parmi ces établissements 2 recrutent au niveau national et international : le lycée R Loewy avec son pôle design, l'Office International de l'Eau, tous les 2 basés à la Souterraine. Le niveau de formation de la population est bon pour les moins de 40 ans, avec un niveau de diplômés de l'enseignement supérieur favorable en comparaison avec les territoires ruraux. Ce constat constitue un atout pour le développement local.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

## 1. La situation de vulnérabilité du territoire Ouest et Sud Creusois

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la façon suivante :

- Creuse Grand Sud : situation vulnérable,
- Creuse Sud-Ouest : situation vulnérable,
- Monts et Vallées Ouest Creuse : situation vulnérable.

## 2. Une spécificité : le dispositif « Mutations économiques »

La Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse bénéficie du dispositif **Mutations économiques**.

Confrontée à la perte de 157 emplois industriels directs, la Région a décidé de mettre au service du développement économique de cet EPCI ainsi que sur celui de la Communauté d'agglomération du Grand guéret, des compétences spécifiques. Un ingénieur, recruté par la Région, exerce ses missions sur les 2 EPCI concernés.

Un plan d'actions cohérent et coordonné sera mis en œuvre dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Le dispositif « Mutations économiques » pourra s'inscrire dans le volet économique du contrat du territoire Ouest et Sud Creusois.

## 3. La stratégie de développement du territoire Ouest et Sud Creusois

La stratégie 2018-2021 du territoire Ouest et Sud Creusois réunis pour la première fois dans le cadre de la politique contractuelle régionale est basée sur deux axes principaux déclinés comme suit :

### **ENJEU 1 : S'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local**

Afin de favoriser un développement endogène sur le territoire Ouest et Sud creusois, celui-ci souhaite stimuler ses sources de développement à révéler ou à approfondir. En effet, l'activité agricole et sylvicole représente une part importante de l'économie marchande locale, mais la création de la valeur ajoutée liée à ces activités n'est pas optimisée. La valorisation et la préservation des ressources locales est également générateur d'activités et d'économie notamment touristique. Sur un territoire bénéficiant d'une image de paysage et patrimoine naturel préservés et dans un contexte global de transition écologique, le territoire a un atout à jouer pour s'affirmer comme acteur de la croissance verte. Il s'agira également de faire évoluer la posture territoriale en transformant les faiblesses démographiques en atout, en impulsant une dynamique de projets dont les cibles sont les seniors et les jeunes. Enfin, le tissu associatif local est un réel atout pour l'émergence d'initiatives locales innovantes contribuant à la dynamique locale et à l'attractivité territoriale.

**Sous-Enjeu n°1 : créer localement de la valeur ajoutée autour des produits agricoles et du bois (1ère et 2ème transformation, développement des usages, circuits courts...).**

Le territoire constitue un vivier de ressources primaires en particulier dans le domaine du bois et de l'agriculture qu'il est indispensable de valoriser économiquement, et de façon privilégiée, localement.

Projets clés : développement des circuits courts, création d'un Cluster textile de Creuse.

**Sous-Enjeu n°2 : s'appuyer sur la valorisation et préservation des ressources locales (qualité de vie, paysages, patrimoine naturel, bâti, savoir faire, patrimoine culturel, Vallée des Peintres, tapisserie, Lac de Vassivière....) notamment pour une valorisation touristique (tourisme rural, tourisme vert, activités de pleine nature...).**

L'intérêt touristique de ce territoire s'illustre par des sites en plein essor (Cité de la Tapisserie, Vallée des Peintres, ...), un environnement préservé propice à la pratique d'activités de pleine nature, une offre patrimoniale et culturelle variée, nécessitant une mise en tourisme à développer et structurer pour en améliorer la lisibilité et développer son attractivité en termes de destination.

Projets clés : Actions de promotion et de valorisation de communication de la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson et de la Vallée des Peintres, professionnalisation des acteurs touristiques, renforcement de l'offre des produits touristiques.

**Sous-Enjeu n°3 : faire de la situation démographique un levier de développement (actions en faveur des seniors et des jeunes notamment).**

Sur un territoire rural vieillissant, il convient de mettre en place de nouvelles formes de services, de nouvelles façons d'envisager les projets afin de s'adapter aux contraintes et besoins des usagers d'aujourd'hui qui vivent sur ce territoire et ce en proposant des solutions qui permettent de mixer les générations et les publics.

Projets clés : création de logements intergénérationnels.

**Sous-Enjeu n°4 : construire un territoire durable (croissance verte, préservation de l'environnement, énergies renouvelables..).**

Le développement économique, social et environnemental du territoire doit s'envisager de façon durable ; aussi, il est indispensable de préserver le cadre de vie du territoire au regard de son patrimoine naturel, de promouvoir les énergies renouvelables, de favoriser l'installation de porteurs de projets "durables", etc.

Projets clés : création d'un Pôle des énergies renouvelables, aider au développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire - parc éolien citoyen.

**Sous-Enjeu n°5 : S'appuyer sur des initiatives locales innovantes, les réseaux d'acteurs et créer un écosystème favorable à l'émergence de projets (tiers lieu, projet collectif, projet atypique, initiatives sociales et solidaires...).**

La particularité de ce territoire est de bénéficier d'un tissu associatif très actif au point qu'il en est devenu une source directe d'attractivité pour des néo-ruraux soucieux de vivre autrement que dans les espaces urbains. Ici la solidarité, la mutualisation, le partage ont un sens ; les projets sont davantage pensés de façon collective avec une multitude d'acteurs agissant pourtant parfois dans des milieux différents (agriculture, culture, économie sociale et solidaire, tourisme, ...) permettant ainsi de porter des projets multi-facettes, nécessitant d'adapter les méthodes d'accompagnement.

Projets clés : développement de tiers-lieux, structuration du réseau d'acteurs.

## **ENJEU 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques**

Le territoire, malgré un solde migratoire positif, ne cesse de perdre des habitants. Aussi convient-il d'agir sur les facteurs permettant à la fois le maintien de la population et son attractivité sur de nouveaux arrivants : revitalisation des centres-bourgs, accès aux services, habitat, commerces de proximité, santé, numérique, formation, emploi, ... tout doit être mis en œuvre pour faire de ce territoire une terre d'accueil au regard de ce qu'elle propose.

### **Sous-Enjeu n°6 : Dynamiser les centres bourgs (espaces publics et privés, résorption des dents creuses, logement, activités, commerces, services...).**

Trop de portes closes, de terrains vagues, de logements vétustes, ... viennent ternir l'image et de ce fait, l'intérêt des centres-bourgs du territoire. Il semble indispensable de repenser les "espaces urbains" des zones rurales en les adaptant aux besoins de la population tant d'un point de vue des activités - services que ces centres-bourgs doivent apporter pour assurer le maillage du territoire que de celui de l'habitat, de la "façon de vivre" souhaitée par les habitants d'aujourd'hui.

Projets clés : revitalisation de centres-bourgs, création et maintien des services de proximité.

### **Sous-Enjeu n°7 : Désenclaver le territoire et innover dans l'accès aux services (mobilité, accès aux services publics, accès à l'offre de soin, numérique...).**

Les habitants attendent un minimum de "services" au sens large sur leur territoire de résidence ; aussi il semble primordial d'agir face à la désertification médicale, "l'incomplète" couverture en haut débit (voire téléphonie mobile), l'évolution des modes de consommation / modes de vie et ce en mettant en place de nouveaux services adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Projets clés : création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (La Souterraine/Fursac, Marsac/le Grand Bourg,...), extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bourgneuf, expérimentations liées à la télémédecine en lien avec la MSP et le centre hospitalier de Bourgneuf.

### **Sous-Enjeu n°8 : Mener une politique en faveur de l'habitat, du logement et du cadre de vie et de l'aménagement des centres-bourgs.**

Au regard de la vétusté du parc de logements, de son inadaptation parfois aux besoins des habitants, des revenus plutôt modestes sur le territoire, il est indispensable de s'emparer de la problématique du logement qui constitue également une porte d'entrée pour de nouveaux habitants.

Projets clés : rénovation des logements sociaux communaux.

### **Sous-Enjeu n°9 : Adapter la formation aux besoins économiques locaux et développer l'offre post-bac.**

Les demandeurs d'emploi restent nombreux sur le territoire alors qu'en parallèle certaines entreprises ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée pour les accompagner dans leur développement. De plus, le territoire bénéficie de la présence de plusieurs établissements d'enseignement. Il s'agit donc de travailler sur une meilleure adéquation de la phase amont (formation) à l'aval (emploi) en liant l'offre et la demande.

Ce sous-enjeu est cependant un axe d'intervention sur lequel le territoire a peu de prises directes.

Projets clés : Actions de Développement des Emplois et des Compétences Territoriale (ADECT) du Pays Sud Creusois en lien avec le PETR Monts et Barrages.

**Sous-Enjeu n°10 : Aller vers une image positive du territoire (perception par ses habitants et perceptions extérieures).**

Le territoire souffre d'un déficit d'image qui nuit de façon générale à son attractivité, c'est pourquoi il semble intéressant de proposer des actions qui agissent directement sur la perception que les personnes (du territoire et de l'extérieur) peuvent avoir afin de développer davantage un sentiment de fierté, d'appartenance territoriale qui donne envie de venir s'installer.

Projets clés : développement de médias territoriaux.

**Sous-Enjeu n°11 : Développer une politique d'accueil en faveur des nouveaux arrivants.**

Riche d'une longue expérience en matière de politique d'accueil, il apparaît important pour le territoire de poursuivre ce type de démarche qui doit s'inscrire sur le long terme.

De façon plus large, ce sous-enjeu peut englober d'autres sous-enjeux précédents car c'est en développant le secteur économique, l'offre touristique, les actions culturelles, un habitat de qualité, des centres-bourgs vivants, etc... que le territoire accueillera de nouveaux habitants.

Projets clés : requalification de la zone d'activités économiques du Mont.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de l'Ouest et du Sud Creusois et qui ont un impact direct sur son développement. La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit ainsi d'investir sur ce territoire 21 500 000 € sur la période 2017-2021, pour des opérations de restructuration et réhabilitation des lycées.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le territoire Ouest et Sud Creusois bénéficie du programme LEADER 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de 2 424 877 €.

Une aide régionale aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation.

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI qui composent le territoire de projet Ouest et Sud Creusois.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Ouest et Sud Creusois feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le  
En 5 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

**Alain ROUSSET**

Le Président de la Communauté de  
communes Monts et Vallées Ouest Creuse,

**Etienne LEJEUNE**

Le Président du Syndicat Mixte du  
Pays Sud Creusois,

**Jean-Pierre JOUHAUD**

Le Président de la Communauté de  
communes Creuse Grand Sud,

**Jean-Luc LEGER**

Le Président de la Communauté de  
communes Creuse Sud-Ouest,

**Sylvain GAUDY**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

## Synthèse Territoire Ouest et Sud Creusois

Le territoire de contractualisation regroupe 3 communautés de communes autour des pôles d'emploi de La Souterraine (3 330 emplois en 2013), Bourgneuf (1 470) et Aubusson (2 710). L'ensemble se compose de 116 communes et couvre 46% de la superficie de la Creuse. Le contour de l'Ouest et du Sud Creusois se superpose pratiquement<sup>1</sup> à celui du GAL Leader Socle et à celui de l'ancien pays Ouest Creuse et du syndicat mixte Sud Creuse. La coopération entre ces territoires est ancienne : elle a donné lieu à une candidature partagée pour le programme Leader 2007-2013.

Géographiquement le territoire est positionné entre Limoges Métropole et la CA du Grand Guéret. Il bénéficie d'infrastructures de transport de qualité : La Souterraine est positionnée au carrefour de l'A20 et de la route Centre-Europe Atlantique et sur la grande ligne ferroviaire POLT, Aubusson et Bourgneuf sont reliés à Limoges et Clermont-Ferrand par la RD 941. L'offre locale de transport public est constituée par une ligne TER Limoges-Guéret-Felletin-Montluçon.

### Basculement dans une économie à dominante présentielle et faible résilience

Dans tous les territoires, le tissu économique a subi de profondes mutations depuis les années 70. Elles ont été particulièrement profondes dans l'Ouest et Sud Creusois. Le territoire est passé d'une économie à dominante productive à une économie à dominante présentielle.

Le développement de l'économie présentielle n'explique que très partiellement ces mutations. Cette sphère s'est développée à un rythme bien moindre que dans la région ou en France. La trajectoire économique du territoire se caractérise surtout par un effondrement de la sphère productive concurrentielle et exportatrice.

La densité d'emploi présentiel privé reste limitée, comparativement à la moyenne régionale et de province, mais supérieure à celle des territoires néo-aquitains ruraux.

Au sein du territoire de contractualisation, la CC Monts et Vallées Ouest Creuse se distingue en conservant un profil productif, bien qu'elle n'ait pas été épargnée par l'effondrement de la sphère productive.

La « Grande récession », impulsée en 2008 par la crise financière internationale, est venue amplifier le long processus de restructuration du tissu économique local. Très fortement exposé aux cycles récessifs (2008-2009 et 2011-2014), il n'a pas réussi à tirer profit des courts cycles de reprise qui se sont succédés durant cette période (2009-2011 et 2014-2016). Il a enregistré des pertes d'emploi extrêmement intenses (-12,0 % entre 2008 et 2016, soit - 1 000 emplois). Si la CC Monts et Vallées Ouest Creuse a connu des pertes moindres entre 2008 et 2016 (-7,3 %), elle a subi les mêmes cycles d'évolution et accusé

---

<sup>1</sup> à l'exception d'une pointe sud-est constituée par l'ex CC du Haut Pays Marchois

les plus grosses pertes en 2009. Elle est touchée de plein fouet en 2017 par l'accident industriel de GM&S.

La plupart des secteurs d'activité ont connu des pertes d'emploi salarié dans le territoire de contractualisation plus intenses qu'en province.

L'Ouest et Sud Creusois possède une spécialisation marquée dans l'industrie du bois-papier-carton, du secteur textile et habillement, de la métallurgie et fabrication de pièces métalliques, ainsi que, comme les territoires ruraux, dans l'hébergement médico-social-action sociale.

Il a également une forte vocation agricole, orientée vers l'élevage bovin viande ou mixte. L'agriculture y est en grande difficulté. C'est le territoire qui a perdu le plus d'emplois agricoles entre 2008 et 2013 (-23 %).

### Des fragilités dans le processus de captation de revenus extérieurs

L'Ouest et Sud Creusois se caractérise par une proportion élevée d'actifs travaillant dans la sphère publique. C'est le 3<sup>e</sup> territoire rural néo-aquitain qui capte le plus de revenus publics. Sa spécialisation marquée dans le secteur de l'hébergement médico-social-action sociale, à forte composante publique, y contribue.

Parmi les revenus « résidentiels » que capte le territoire, les pensions de retraite sont particulièrement surreprésentées. Elles pèsent pour 41 % dans le revenu disponible des ménages. Leur poids est pourtant tempéré par un montant moyen des retraites plutôt bas, inférieur à celui des territoires ruraux de référence.

Les autres composantes des revenus résidentiels apparaissent sous-représentées. L'Ouest et Sud Creusois capte moins de revenus « pendulaires » importés par les actifs qui résident dans le territoire et qui travaillent à l'extérieur : 25% des actifs travaillent en dehors de l'Ouest et Sud Creusois, contre 31 % en moyenne dans les territoires de contractualisation de la région. Le territoire tire profit de la proximité de l'agglomération de Guéret en lui adressant plus d'actifs qui vont y travailler qu'il n'en accueille en retour (solde de 1 320 actifs). Le constat est plus mitigé avec l'agglomération de Limoges, il est vrai plus éloignée : le solde est positif avec cette dernière mais bien moindre (215 actifs).

Malgré une densité d'hébergement touristique relativement importante et de nombreuses aménités (paysages préservés, musées, Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, Vallée des peintres, lac de Vassivière et PNR Millevaches notamment), l'offre d'hébergement marchand hors gîtes ruraux et chambres d'hôtes reste limitée (19 hôtels, 24 campings et un centre d'hébergement collectif). La capacité d'accueil touristique est essentiellement non marchande : elle repose à 92% sur les résidences secondaires, ce qui restreint la captation de revenus touristiques.

Ces constats laissent pointer une dépendance grandissante de la trajectoire de développement du territoire aux mécanismes de redistribution (pensions de retraite), et aux revenus publics tandis qu'elle dépend de moins en moins des capacités productives concurrentielles du territoire. Les revenus publics sont susceptibles de se fragiliser dans un contexte général de resserrement des finances publiques. De plus, la captation de revenus résidentiels, moteur majeur

des économies locales, est manifestement limitée en termes de revenus pendulaires et de revenus touristiques.

### Des marges de développement

Les mauvaises performances économiques du territoire ne sont imputables que pour une faible part à une orientation sectorielle défavorable. La dynamique d'emploi de l'Ouest et Sud Creusois apparaît en effet moins performante que ce qu'on pourrait attendre d'elle au regard de la structure de spécialisation du tissu économique. Les raisons de cet « effet local » défaillant, qui explique les  $\frac{3}{4}$  des pertes d'emploi salarié sur la période 2008-2016, sont à rechercher dans la capacité du territoire à mobiliser ses propres ressources et spécificités en structurant et coordonnant son écosystème. . Dans la CC Monts et Vallées Ouest Creuse, les pertes d'emploi s'expliquent davantage par un effet structurel : la spécialisation dans des secteurs en difficulté à l'échelle nationale joue défavorablement.

Autre signe de perte de vitalité économique à l'échelle de l'Ouest et Sud Creusois : la dynamique de création d'établissements et le renouvellement du tissu économique sont faibles. La CC Monts-et-Vallées Ouest Creuse, dont le dynamisme de création d'établissements était dans la moyenne des territoires ruraux en 2011-2012, a vu sa situation se dégrader fortement ensuite pour atteindre un seuil très bas en 2016 (9,5 %), le plus bas des 3 CC qui composent le territoire de contractualisation.

S'ajoute un vieillissement très marqué des artisans, commerçants, chefs d'entreprise qui interpelle sur la question de la transmission-reprise.

### Une attractivité limitée, mais des atouts à faire valoir

La population est en décroissance continue depuis 1968, plus intense que la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains. L'Ouest et Sud Creusois fait partie des rares territoires à perdre encore de la population entre 1999 et 2013. Ces évolutions sont dues à un solde naturel très déficitaire que ne compense pas le solde migratoire. Ce dernier est positif, mais l'Ouest et Sud Creusois attire moins que les territoires ruraux néo-aquitains depuis les années 2000.

La CC Monts et Vallées Ouest Creuse enregistre au contraire des gains migratoires plus importants que les territoires ruraux et la Nouvelle-Aquitaine depuis 1990. Cette dynamique est cependant contrebalancée par un solde naturel particulièrement pénalisant.

Le territoire de contractualisation dans son ensemble est marqué par le vieillissement très prononcé de sa population : les habitants de 60 ans et plus sont 1,4 fois plus nombreux que les moins de 30 ans. En corollaire à ce vieillissement de la population et à la déprise démographique, la population active de 15 à 64 ans est d'ores et déjà en train de se réduire, excepté dans la CC Monts et Vallées Ouest Creuse, ce qui fragilise d'autant les perspectives économiques du territoire. L'accueil de jeunes actifs est un enjeu de survie du territoire.

Le parc de logements est ancien et se renouvelle peu. Le taux de vacance, qui atteint 13,3% en 2013, est sensiblement supérieur à la moyenne des territoires ruraux de référence. Ces constats sont de nature à limiter l'attractivité du territoire. A l'inverse, la présence d'un parc locatif HLM bien représenté, le niveau d'équipement du territoire plutôt élevé dans toutes les gammes, la présence d'un nombre non négligeable d'équipements de la gamme supérieure dans les principaux pôles sont des atouts pour accueillir de nouveaux arrivants.

### Un niveau de revenu des ménages particulièrement bas

Dans l'Ouest et Sud Creusois, le taux de chômage reste dans la moyenne régionale et le niveau de précarité des contrats de travail est relativement modéré. Par contre, l'ensemble des catégories sociales du territoire affiche des niveaux de revenus sensiblement inférieurs aux revenus des ménages de la région et le taux de pauvreté est très important, estimé à 20,7% sur le territoire de contractualisation. Cette faiblesse des revenus, couplée à la baisse démographique limitent la consommation sur le territoire et obèrent le développement de la sphère présenteielle. Ils alertent aussi sur des risques de précarité énergétique, au vu de l'ancienneté du parc de logement et du manque de transports en commun.

Comme dans les territoires ruraux, une part encore importante de la population ne détient pas de diplôme qualifiant. Mais lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes de moins de 40 ans résidant dans l'Ouest et Sud Creusois sont plus souvent que dans les territoires comparables titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce constat constitue un atout pour le développement local, de même que la présence de nombreux établissements de formation (3 CFA, 6 lycées d'enseignement général, professionnel ou technique, un CFPPA, un GRETA notamment). Deux établissements recrutent au niveau national et international : le lycée R Loewy avec son pôle design, et le centre de formation de l'Office International de l'Eau, tous les 2 basés à la Souterraine.

### Des enjeux stratégiques

#### **Enjeu 1 : s'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local**

Cet enjeu vise la dynamisation des activités, qu'elles soient productives exportatrices ou présenteielles. Il recouvre aussi bien la valorisation locale des produits agricoles, du bois, que du patrimoine naturel et culturel pour consolider l'attrait touristique du territoire, et le développement d'activités au service de la population résidente. La prise en compte de l'approche durable de ces activités devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique, développer des modes de production et de consommation responsables. La structuration d'un écosystème efficient, la valorisation d'actions innovantes sont également indispensables à la dynamisation du tissu économique local.

## **Enjeu 2: améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques**

Face à la déprise démographique, au vieillissement accentué de la population et à la diminution de la population active qui en résulte, l'accueil d'actifs revêt un aspect vital pour le territoire. Développer une politique d'accueil, adapter l'habitat et l'offre de services, la mobilité et l'accès aux usages numériques, dynamiser les centres-bourgs sont autant de leviers à mettre en œuvre et coordonner. Le renforcement de l'attractivité de l'Ouest et Sud Creusois passe aussi par un travail sur l'image du territoire.

Dans ce territoire rural qui bénéficie d'une offre de formation relativement diversifiée et visible, la consolidation et l'adaptation de cette offre, en particulier post-bac, peut à la fois contribuer au développement local et à l'ancrage de populations jeunes.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 : S'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local</b>						
Cet axe vise la dynamisation des activités, qu'elles soient productives exportatrices ou présentes. Il recouvre aussi bien la valorisation locale des produits agricoles, du bois, que du patrimoine naturel et culturel pour consolider l'attrait touristique du territoire, et le développement d'activités au service de la population résidente. La prise en compte de l'approche durable de ces activités devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique, développer des modes de production et de consommation responsables. La structuration d'un écosystème efficient, la valorisation d'actions innovantes sont également indispensables à la dynamisation du tissu économique local.						
<b>1.1 Créer localement de la valeur ajoutée autour des produits agricoles et du bois</b>						
<b>Projets structurants</b>						
1	<b>Création du "Cluster textile de Creuse: l'intelligence collective sur la laine"</b>	Association LAINAMAC	130 000 €	Salons et actions collectives promotion filière, maxi: 50 % Etudes: maxi 50 %	APP innovation sociale	FILIERE TEXTILE, METIERS D'ART/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ESS
2	Développement des circuits courts (projet de coopération interterritoriale dans le cadre d'un PAT, plateforme locale d'alimentation de l'association La Bascule, circuits de proximité- éleveurs de la CELMAR, volet circuits courts de la Fabrique du Monde Rural...)	CC Monts et Vallées Ouest Creuse CC Creuse Grand Sud CC Creuse Sud Ouest Association La Bascule Coopérative CELMAR MRJC	586 900 €		AAP "Coopération-Soutien au développement des circuits alimentaires locaux". Intervention DATAR potentielle, à étudier au cas par cas.	AGRICULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projets en amorçage</b>						
> Stratégie foncière agricole de la Communauté de communes Creuse Grand Sud > Lien entre agriculture et territoire (CELMAR, coopérative d'éleveurs de la Marche)						AGRICULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>1.2. Préserver et valoriser, notamment sur le plan touristique, les ressources locales</b>						
<b>Projets structurants</b>						
3	<b>Actions de promotion et valorisation de la Vallée des Peintres :</b> - Programme d'actions culturelles et patrimoniales pour le développement de la Vallée des Peintres - Promotion touristique et scientifique de la Vallée des Peintres à travers un événement en Ile-de-France - Centre d'accueil et d'interprétation du site de la Forteresse de Crozant	CC Monts et Vallées Ouest Creuse Département de la Creuse Syndicat Mixte pour la Sauvegarde de la forteresse de Crozant	1 584 644 €	Actions de médiation du patrimoine: 20 % plafonné à 10 000 €/an Actions de valorisation d'opérations d'inventaire: 20 000 €/an <b>Forteresse de Crozant:</b> Patrimoine: 25 % plafonné à 500 000 € Tourisme: 100 000 € maxi	Forteresse de Crozant: intervention régionale indicative, sous réserve de la présentation d'un projet détaillé	TOURISME/PATRIMOINE
4	<b>Professionnalisation des acteurs touristiques :</b> - Modernisation des offices de tourisme intercommunaux - Structuration et développement de la mise en marché du territoire touristique de la CC Monts et Vallées Ouest Creuse - Animation numérique du territoire de l'office de tourisme Creuse Sud-Ouest	CC Monts et Vallées Ouest Creuse, Office de tourisme intercommunal Creuse Sud Ouest	332 750 €		Appel à projets Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT)	TOURISME
5	<b>Renforcement de l'offre des produits touristiques:</b>					
	Création de produits touristiques autour des activités de pleine nature,	CC Monts et Vallées Ouest Creuse	100 750 €		Appel à projets Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT)	TOURISME
	Extension du site de baignade de Marsac	Commune de Marsac	600 000 €	Maxi: 100 000 €		TOURISME
	Réalisation d'une station « Eco Bivouac » référencée PNR Millevalches en Limousin	Commune de La Villedieu	40 000 €	25 % maximum		TOURISME
	Valorisation touristique des lacs de Lavaud Gelade et de Faux-la-Montagne	Communauté de communes Creuse Grand Sud	60 000 €	20 % maximum		TOURISME
	Mise en valeur de la Villa Gallo-Romaine, site de Maisonnères	Commune de Gioux	10 000 €	Maxi: 20 % plafonnées à 20 000 € pour l'étude préalable.		PATRIMOINE
	Valorisation du site de la coopérative diamantaire	Commune de Felletin	224 000 €	Patrimoine : 20 % max pour étude préalable; 25 % max pour investissements Tourisme: 20 % max des dépenses éligibles	Intervention sur le volet investissement sous réserve des conclusions de l'étude préalable	TOURISME/PATRIMOINE
	Actions de communication de la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson	Cité internationale de la Tapisserie	450 000 €	416 500 €	Actions financées dans le cadre des subventions régionales accordées pour le projet global de la Cité de la Tapisserie pour la période 2017-2019	PATRIMOINE/ECONOMIE
<b>Projets en amorçage</b>						
> Structuration touristique (création parcours de pêche de loisirs, espace d'accueil touristique et de loisirs de Bourgneuf, offre touristique de Faux-la-Montagne, ...) > Renforcement de l'offre culturelle locale (application numérique de l'association les Sœurs Grees, ...)						TOURISME CULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>1.3. Faire de la situation démographique un levier de développement (actions en faveur des seniors et des jeunes)</b>						
<b>Projets structurants</b>						
6	Création de logements intergénérationnels	Commune de Saint Martin Château Commune de Gioux	112 369 €	7 000 € /logement pour les apprentis ou étudiants		LOGEMENT
<b>1.4. Construire un territoire durable (croissance verte, préservation de l'environnement, énergies renouvelables...)</b>						
7	Pôle énergies renouvelables: production d'énergies renouvelables, espace muséographique et centre d'interprétation sur les énergies renouvelables, espace d'accueil dédié aux entreprises de la croissance verte	Commune de Bourgneuf	896 840 €	AAP bâtiments du futur/ FEDER Muséographie et scénographie: 20 % d'un plafond de dépenses de 500 K€ max (selon compléments apportés au projet) Intervention en investissement possible sur l'accueil des entreprises de la croissance verte.		ENERGIE/TOURISME/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
8	Aider au développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire-parc éolien citoyens	Communauté de communes Creuse Grand Sud	A préciser		Appel à projets "Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique"	ENERGIE
<b>Projets en amorce</b>						
> Déploiement d'une réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la CC Creuse Grand Sud > Installation d'une borne de recharge pour véhicules électrique sur Faux-la-Montagne						ENERGIE
<b>1.5. S'appuyer sur des initiatives locales innovantes, les réseaux d'acteurs et créer un écosystème favorable à l'émergence de projets (tiers-lieux, projets collectifs, initiatives sociales et solidaires...).</b>						
<b>Projets structurants</b>						
9	<b>Développement de tiers lieu (économique, culturel, social...):</b> - Espace pluridisciplinaire de la Ferme de Lachaud - Gare en commun: création d'un lieu collaboratif dans l'ancienne gare de Felletin - Tiers-lieu de La Souterraine - Tiers-lieu itinérant le PAL'MOBILE - Un projet tel un Tiers-Lieux: Un lieu participatif, d'émulations de projets, de partage de savoir-faire - La Fabrique du monde rural de la forêt Belleville	Association Les Granges de Lachaud Association Quartier Rouge Commune de La Souterraine Association La Palette Association Creuse Toujours MRJC	1 852 788 €	APP Tiers-lieux Gare en commun: 20 % maxi (Vie associative) Tiers-lieu itinérant: 20 % maxi (Vie associative) Fermes de Lachaud: 20 000 € maxi sur investissement matériel (ESS)	Intervention DATAR potentielle. Projets étudiés au cas par cas en complément de l'intervention intercommunale.	NUMERIQUE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE/ VIE ASSOCIATIVE
10	<b>Structuration des réseaux d'acteurs, initiatives ESS et culturelles:</b> - Préfiguration et étude de faisabilité d'une coopérative de mise en réseau des associations existantes - Accompagnement des responsables associatifs vers la consolidation de leurs projets - Programme de résidence d'artistes en milieu scolaire: le lycée des métiers du bâtiment et l'institut médicoéducatif Denis Forestier	Association La Manivelle Miam-Maison inter associative de Millevalches Association Quartier Rouge	275 923 €	La Manivelle: 20 000 € maxi (ESS) Association Quartier Rouge: 15 000 € (Culture) MIAM: 5000 € (Vie associative)	Association MIAM: 5000 € attribuées à la CP du 9 juillet 2018 Association Quartier Rouge: 15 000 € attribués à la CP du 28 mai 2018; AAP Culture et Santé pour le projet dans l'institut Denis Forestier	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE/VIE ASSOCIATIVE/CULTURE
<b>Projets en amorce</b>						
> Tiers-lieu de Bourgneuf > Projet Micro-folie (musée numérique, espace scénique, tiers-lieu Fab lab, lieu de rencontre et convivialité)						NUMERIQUE CULTURE/NUMERIQUE
<b>Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques</b>						
Face à la déprise démographique, au vieillissement accentué de la population et à la diminution de la population active qui en résulte, l'accueil d'actifs revêt un aspect vital pour le territoire. Adapter l'habitat et l'offre de services, la mobilité et l'accès aux usages numériques, dynamiser les centres-bourgs sont autant de leviers à mettre en œuvre et coordonner pour renforcer l'attractivité de l'Ouest et Sud Creusois, une attractivité qui passe aussi par un travail sur l'image du territoire. Dans ce territoire rural qui bénéficie d'une offre de formation relativement diversifiée et visible, la consolidation et l'adaptation de cette offre peut à la fois contribuer au développement local et à l'ancrage de populations jeunes.						
<b>2.1 Dynamiser les centres-bourgs et mener une politique en faveur de l'habitat, du logement et du cadre de vie et de l'aménagement</b>						
<b>Projets structurants</b>						
11	Revitalisation des centres-bourgs (aide à l'ingénierie, études et projets structurants)	EPCI et communes	A préciser		L'action régionale portera sur les pôles urbains et les centralités de proximité en difficulté, en tenant compte de l'armature urbaine du Sud et Ouest creusois	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
12	Création et maintien de services de proximité (halles, derniers commerces, multiple rural...)	EPCI et communes	A préciser	Maxi: 60000€ (multiple rural) maxi: 45000 € (dernier commerce alimentaire) Maxi: 100 000 € (halles et marchés couverts)	Halles: sous réserve d'inscription dans une démarche territoriale de politique alimentaire/circuits court formalisée	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projets en amorce</b>						
> Rénovation de logements sociaux communaux (Bénévent l'Abbaye, Le Bourg-d'Hem, Vallière, La Nouaille, Gentioux...)						ENERGIE/LOGEMENT
<b>2.2 Désenclaver le territoire et innover sans l'accès aux services (mobilité, accès aux services publics, accès à l'offre de soin, à la culture, numérique...)</b>						
<b>Projets structurants</b>						
13	Création et extension de Maison de Santé Pluridisciplinaire (La Souterraine Fursac, Bourgneuf, Marsac/Le Grand Bourg...)	Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse Communauté de communes Creuse Sud-Ouest	3 760 960 €	Maxi: 200 000 € par MSP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
14	Expérimentations liées à la télé médecine, en lien avec les MSP du territoire et le centre hospitalier de Bourgneuf	Association des professionnels de santé du Sud-Ouest Creusois	95 000 €		Appel à projet e-santé	SANTE/SILVER ECONOMIE
15	Etude d'opportunité du cinéma d'Aubusson	Communauté de communes Creuse Grand Sud	15 000 €	Maxi: 20 %		CULTURE
<b>Projets en amorce</b>						
> Médiation numérique: organisation de permanences pour accompagner l'usage de l'outil informatique par la population (association La Bascule...)						VIE ASSOCIATIVE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES												
<b>2.3 Mener une politique en faveur de l'habitat, du logement et du cadre de vie</b>																		
<i>Projets fléchés sur le 2.1 car éligibles uniquement sur la partie "rénovation énergétique"</i>																		
<b>2.4 Adapter la formation aux besoins économiques locaux</b>																		
<i>Projets en amorce</i>																		
> Mise en place d'une Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriales (ADECT)- entre le Pays Sud Creusois le PETR Monts et Barrages > Ecole de la deuxième chance à Aubusson						FORMATION												
<b>2.5 Aller vers une image positive du territoire</b>																		
<i>Projets structurants</i>																		
16	<b>Développement des médias territoriaux :</b> - Radio Vassivière - Télémillivaches: développement d'un média participatif comme outil au service du territoire	Association Radio Vassivière Télémillivaches	227 768 €	Radio Vassivière:20 % Maxi Télémillivaches: 37500 Maxi		VIE ASSOCIATIVE/ ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE												
<b>2.6 Soutenir l'accueil de nouvelles activités et nouvelles populations</b>																		
17	Requalification de la zone d'activités économiques du Mont	Communauté de communes Creuse Grand Sud	70 000 €	Intervention DATAR potentielle, projets étudiés au cas par cas, en complément de l'intervention intercommunale et sous réserve de la réalisation d'un schéma d'accueil des activités économiques à articuler avec le schéma prévu dans le cadre du CADET		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE												
18	Atelier relais pour accueil d'activités artisanales	Communauté de communes Creuse Sud-Ouest	400 000 €			AMENAGEMENT DU TERRITOIRE												
<i>Projets en amorce</i>																		
> Actions collectives de proximité																		
<b>Gouvernance</b>																		
> Expérimentation permettant la capitalisation sur la mobilisation des socio-professionnels, mise en réseau des acteurs, fabrique de projets.																		
<b>Ingénierie du contrat</b> Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, de croissance verte et de revitalisation des centres-bourgs. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.																		
	<table border="1"> <tr> <td>Chef de projet territorial</td> <td rowspan="4">CC Monts et Vallées Ouest Creuse, Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, CC Creuse Grand Sud, CC Creuse Sud-Ouest</td> <td>0,5 ETP</td> <td>maxi: 15 000 €</td> </tr> <tr> <td>Chef de projet économie-emploi-formation</td> <td>1,5 ETP</td> <td>maxi: 45 000 €</td> </tr> <tr> <td>Chargé de mission thématique "revitalisation des centres-bourgs"</td> <td>0,75 ETP</td> <td>maxi: 22 500 €</td> </tr> <tr> <td>Chargé de mission thématique "croissance verte"</td> <td>0,75 ETP</td> <td>maxi: 22 500 €</td> </tr> </table>	Chef de projet territorial	CC Monts et Vallées Ouest Creuse, Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, CC Creuse Grand Sud, CC Creuse Sud-Ouest	0,5 ETP	maxi: 15 000 €	Chef de projet économie-emploi-formation	1,5 ETP	maxi: 45 000 €	Chargé de mission thématique "revitalisation des centres-bourgs"	0,75 ETP	maxi: 22 500 €	Chargé de mission thématique "croissance verte"	0,75 ETP	maxi: 22 500 €				AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
Chef de projet territorial	CC Monts et Vallées Ouest Creuse, Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, CC Creuse Grand Sud, CC Creuse Sud-Ouest	0,5 ETP		maxi: 15 000 €														
Chef de projet économie-emploi-formation		1,5 ETP		maxi: 45 000 €														
Chargé de mission thématique "revitalisation des centres-bourgs"		0,75 ETP		maxi: 22 500 €														
Chargé de mission thématique "croissance verte"		0,75 ETP	maxi: 22 500 €															
<b>Programme LEADER</b>																		
	PROGRAMME LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations individuelles en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER												



**La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe**  
*agissent ensemble pour votre territoire*



# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE DU PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD**



## PREAMBULE

### Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

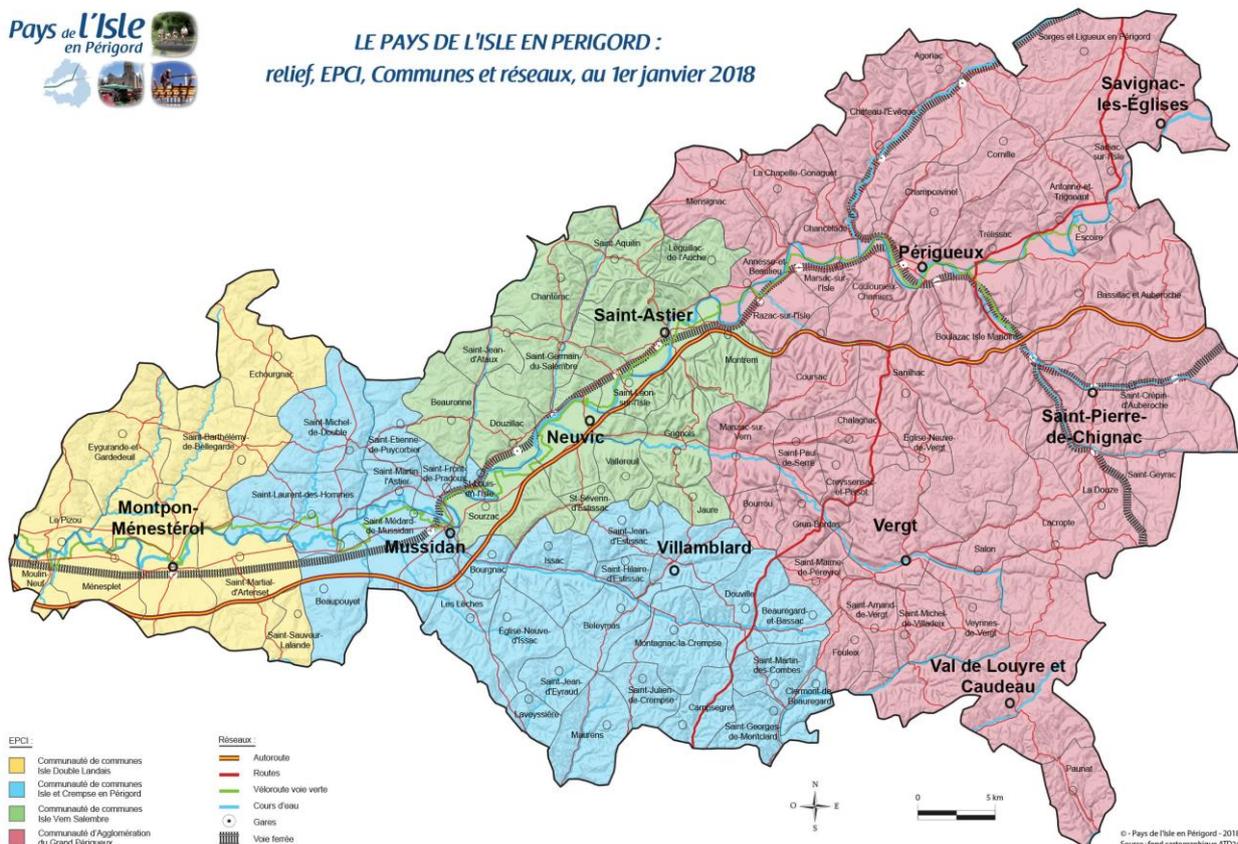
Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire du Pays de l'Isle en Périgord a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

### Un territoire de projet : Pays Isle en Périgord



LE PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD :  
relief, EPCI, Communes et réseaux, au 1er janvier 2018



Au 1er janvier 2018, le Pays de l'Isle en Périgord regroupe 96 communes et compte 148677 habitants (RP INSEE 2015), soit plus du tiers de la population du département de la Dordogne dont il occupe un peu plus de 21 % de la superficie. Il est composé des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord, Isle Double Landais et de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux qui regroupe à elle seule 70% de la population du Pays.

Le territoire est bien positionné, entre d'un côté la dynamique atlantique/la métropole bordelaise, et de l'autre le Massif Central/Limoges-Brive. Il se situe au centre d'un cercle de grandes villes (Bordeaux, Limoges) et de villes moyennes (Bergerac, Brive, Angoulême) situées entre 55 minutes et 1h45 du territoire. Corolaire, certes le territoire peut être vu avec une position centrale privilégiée, mais également comme une position « à relier », et dans ce contexte, l'articulation de l'offre ferrée du territoire avec la ligne à grande vitesse est un enjeu important pour le lien avec la dynamique atlantique. Enfin, le territoire dispose d'un potentiel d'intermodalité conséquent (autoroute, voie ferrée, contrat d'axe, véloroute, TIC...) avec des investissements locaux en cours de déploiement.

Le Pays de l'Isle en Périgord est un territoire « vallée » qui en fait un lieu d'implantation humaine depuis la préhistoire. Aujourd'hui, il se caractérise par des infrastructures de transport et un maillage territorial régulier en pôles de centralité.

### **L'économie locale présente un profil qui repose sur trois ressorts, publique-retraité-productif.**

Le territoire n'échappe pas aux tendances négatives nationales sur l'emploi, avec une croissance du nombre de chômeurs et du taux de chômage qui atteint 10,4% en 2012. Les secteurs les plus touchés par les pertes d'emploi sont principalement l'industrie et l'agriculture. Cependant la part des emplois de production est importante sur l'ensemble du Pays : pôle astérien/ neuvicois, le mussidannais, le montponnais, le verinois (agriculture) et le Grand Périgueux.

Le Pays dépend fortement des revenus issus d'une redistribution élargie : pensions de retraites, prestations sanitaires et sociales et traitements des agents de la fonction publique. Périgueux, le « Chef-lieu » de département, influence bien-sûr cette structuration des revenus du territoire par son rôle et par son attractivité en termes de cadre de vie et d'emploi. 77% des emplois se trouvent sur le périmètre de l'agglomération. Il présente une part d'emplois importante dans le champ des services marchands et non marchands. La place de l'emploi public y est majeure. Le Grand Périgueux est un pôle socioéconomique pour le territoire et au-delà.

Les autres Communauté de Communes bénéficient de la présence du pôle de Périgueux (ou du libournais pour la CCIDL) des actifs y trouvent un emploi et un revenu qui est en partie consommé sur leur territoire de résidence. En revanche, la spécificité du Pays repose sur la localisation des emplois industriels importante : ils représentent près de 18 % des emplois totaux sur les communautés de communes « rurales », contre 7% sur l'agglomération, 11% à l'échelle du département et de la Région, et 13% à l'échelle nationale (source INSEE 2013). A l'échelle du Pays, ces communautés de communes abritent 42% des emplois industriels totaux du Pays, pour 33% de la population.

Toutefois, ces emplois industriels sont en baisse constante depuis 20 ans. De fait, l'économie traditionnellement productive se transforme en schéma de plus en plus résidentiel basé sur les possibilités d'emplois de l'agglomération et dans une moindre mesure de Bergerac et de Libourne. Le Pays se distingue clairement sur l'industrie, avec un tissu de PME relativement riche, des « pépites » voire des potentialités pour structurer des filières (cosmétique, électronique, agroalimentaire...).

L'analyse comparative du plus haut niveau de diplômés de la population non scolarisé de 15 ans et plus sur le territoire montre une surreprésentation de la population ayant un niveau de « formation d'une durée maximale d'un an après le collège » et une sous-représentation de la population ayant niveau bac+2 et plus. Ce constat fait écho aux entrepreneurs qui ont exprimés leurs difficultés dans le recrutement de profils diplômés de l'enseignement supérieur ou nécessitant une compétence spécifique.

Le secteur agricole représente une part relativement faible d'emplois sur le territoire mais le Pays Verinois et Terroir de la Truffe se distingue par une concentration d'actifs agricoles avec un taux de

12% des emplois totaux. Le patrimoine issu du terroir périgourdin est un marqueur stratégique qu'il convient de soutenir. Ce marqueur se traduit par la présence d'industriels de la transformation (Fromarsac-Tartare, Picandine...), de produits spécifiques au territoire (fraise, truffe,..) et d'outils (Institut du goût, la futur manufacture gourmande).

Le commerce et les services locaux de proximité regroupent une part conséquente de l'emploi sur le territoire. Si les effectifs sont stables dans le Grand Périgueux, le reste du Pays diminue de 10% sur la période 1990-2012. Parallèlement, le grand commerce augmente le nombre d'emplois sur l'agglomération.

Le tourisme est une activité qui, à la vue de ces potentiels, pèse aujourd'hui assez peu dans l'économie locale représentant 10% des revenus du territoire. Avec en son cœur, Périgueux, Capitale du Périgord, ville d'Art et d'Histoire, le Pays de l'Isle en Périgord, ses espaces, son patrimoine et sa rivière, comporte de sérieux atouts pour s'investir dans le potentiel touristique dans le cadre d'une destination « Périgord » porteuse.

Que ce soit sur le tissu industriel, l'agriculture, ou le tourisme, ces secteurs présentent donc des potentiels économiques importants mais insuffisamment valorisés et/ou accompagnés.

### **Une attractivité aux dynamiques « contrastées ».**

Le Pays dispose d'une réelle attractivité (+0,7% d'habitants de 1999 à 2014<sup>1</sup>) avec une croissance démographique centrée majoritairement sur l'aire d'influence de Périgueux, Chef-lieu de département (67% de la croissance démographique). Cette croissance démographique s'explique en partie par une forte croissance du nombre de retraités nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants proviennent majoritairement du reste du département et de l'extérieur de la Région.

Il existe un déséquilibre territorial et générationnel entre une agglomération qui par son pôle universitaire, son bassin d'emploi et d'autres atouts, reste attractive auprès des jeunes, même si une partie d'entre eux quitte le territoire pour poursuivre des études supérieures, et des communes, petits pôles ruraux, qui constatent un départ de leur jeunesse. De plus, le Pays dans son ensemble éprouve des difficultés à capter les jeunes actifs.

Si l'armature territoriale autour de l'agglomération et des bourgs-centres, assure une bonne couverture d'équipements et de services aux publics, des dynamiques à l'œuvre peuvent contrecarrer le potentiel économique du territoire.

Certains bourgs et centres connaissent une dévitalisation démographique (vacance habitat) et/ou commerciale, qui s'accompagnent parfois d'une dégradation de l'esthétique urbaine. L'offre socio-culturelle y est présente, mais ne suffit pas à attirer des populations, créer des lieux de vie et de rencontre, ce, particulièrement à destination de la jeunesse ou des jeunes actifs. L'offre de soins est un point de vigilance important, notamment par le vieillissement des praticiens et leur non remplacement (-36% de médecins généralistes entre 2014 et 2018), ce qui conduit à des entraves à l'accès aux soins, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Parallèlement, le maillage en téléphonie et numérique du territoire, particulièrement l'accès au très haut débit, reste encore en moyenne très partiel et limité. Ces dynamiques se traduisant par de fortes difficultés d'attractivité particulièrement en milieu rural.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux figurent en [annexe 1](#).

## **1. La situation de vulnérabilité du territoire Isle en Périgord**

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,

---

<sup>1</sup> Source diagnostic « Armature » sur SCOT (Mars 2018)

- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les intercommunalités de la façon suivante :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux : moins vulnérable,
- Communauté de Communes Isle Vern Salembre : moins vulnérable,
- Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord : situation intermédiaire,
- Communauté de Communes Isle Double Landais : plus vulnérable.

## **2. La stratégie de développement du territoire du Pays de l'Isle en Périgord**

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 6 axes :

### **1. Redynamisation de la base économique et affirmation de la vocation économique du territoire**

La Vallée de l'Isle, bassin industriel historique qui subit les mutations économiques de ces 40 dernières années, souhaite accompagner son tissu entrepreneurial en favorisant la mise en lien, l'incubation, la coopération, les lieux offrant des conditions propices au développement

- Favoriser l'animation du tissu économique local, développer l'innovation et accompagner aux mutations induites par le numérique : cela permettra de structurer l'éco-système entrepreneurial et de connecter les entreprises et les entrepreneurs à un ensemble de ressources
- Faciliter le parcours résidentiel des entreprises par le déploiement de lieux hybrides propices au développement : cela permettra d'améliorer l'accueil des entreprises et au-delà de leur hébergement sur le territoire, de mettre en place les conditions propices à leur développement (lieux de coopération, d'échanges, de ressources, de visibilité...)
- Investir dans l'économie de la transition énergétique : cela permettra d'être proactif pour s'inscrire dans une économie en développement dont les enjeux sociétaux sont majeurs

Projets-clés : Digital Valley, Pôle de l'Economie Social et Solidaire, Création de l'espace économique (Atelier de la réussite), Méthaniseur, structuration d'un club d'entreprise à l'échelle du Pays

### **2. Investir le tryptique Formation, Qualification et Recrutement pour le développement du territoire**

Le Pays de l'Isle en Périgord, ses élus et ses acteurs (entreprises, prescripteurs,...), souhaite s'emparer des questions qu'induit l'aménagement du territoire sur le tryptique formation, qualification et recrutement et poursuivre leurs investissements. L'objectif est de collaborer avec les partenaires, dont la Région pour penser et agir sur l'offre de formation initiale, continue et qualifiante.

- Mener une réflexion prospective sur l'aménagement territorial de la formation initiale, continue, la qualification et le recrutement : cela permettra de partager une vision commune entre les différents acteurs, de déterminer des priorités et des actions à conduire sur le territoire

- Poursuivre et initier les projets de développement : cela permettra de rendre plus attractive l'offre du territoire et de mieux répondre aux besoins des différents acteurs notamment les demandeurs d'emploi et les entreprises

Projets-clés : réflexion prospective sur l'aménagement territorial, Campus Périgord

### **3. Contribuer au développement d'une agriculture de proximité et des circuits alimentaires locaux**

Les grandes orientations des politiques agricoles ne suffisent plus à répondre aux défis que rencontrent les acteurs locaux et les attentes sociales de la population : maintien localement de l'emploi agricole, transmission du foncier, formation pour faire face aux mutations des modèles agricoles et agroalimentaires, approvisionnement de produits locaux de qualités, impacts paysagers et environnementaux...

- Elaborer le projet alimentaire de territoire et son programme d'actions : cela permettra de mettre en place une démarche collective visant à répondre aux défis que rencontre l'ensemble des acteurs locaux sur la chaîne de valeur alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, commerçants, restaurateurs, consommateurs,...)
- Investir sur les actions concourant au maintien et au développement d'une filière alimentaire locale : cela permettra dès à présent de lancer des actions pilotes pour répondre aux ambitions du projet alimentaire du territoire

Projets-clés : soutien à l'ingénierie, Légumerie EPLEFPA 24, Atelier de découpe et point de vente collectif.

### **4. Qualifier l'offre de vie ville-campagne**

L'attractivité du territoire tient grâce aux aménités et à la vitalité de chacun des pôles de centralité qui le ponctuent sur toute sa longueur. Pour répondre à ce défi, le Pays décline cet objectif stratégique en trois sous axes.

- Le sport et la culture pour favoriser la cohésion sociale du territoire : cela permettra de développer et de maintenir le lien social pour les habitants du Pays par l'accès aux pratiques sportives et culturelles
- Les services comme un élément central de l'attractivité : cela permettra de mettre en place des projets visant à offrir un maillage de services adaptés au territoire notamment sur les questions de santé
- Créer des lieux de vie dans les centres et les bourgs par la dynamique commerciale et l'aménagement facteur de lien social : cela permettra de mettre en place des projets d'aménagement jouant sur différents leviers, espace public, logement, commerces, services, mobilités... pour soutenir les initiatives de revitalisation

Projets-clés : ZAC de l'Ormière, créations et extensions de maisons de santé pluridisciplinaire, Opération collective de modernisation des commerces et de l'artisanat, étude sur la dynamique commerciale des bourgs et des centres.

### **5. Développer la mobilité et l'accessibilité du territoire**

Sur un territoire de 90 km de long et comprenant une agglomération, de grands chantiers attendent le territoire en matière d'accessibilité et de mobilité pour désenclaver le territoire vers l'extérieur et en son sein en déployant des solutions durables.

- Déploiement d'actions proactives sur le champ de la mobilité et particulièrement sur l'axe ferroviaire (contrat d'axe): cela permettra de développer et de maintenir une offre de mobilité qui parcourt le territoire et permet son accessibilité

Projets-clés : Aménagements de pôles d'échanges multimodaux, schéma mobilités douces (cyclable/fluviale) à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord

## **6. Faire du tourisme un moteur de développement**

Le Pays de l'Isle en Périgord et ses composantes intercommunales, tiennent à s'affirmer dans la destination touristique Périgord en élargissant le spectre de découvertes du territoire. Avec en son cœur, Périgueux, Capitale du Périgord, Station de Tourisme, ville d'Art et d'Histoire, et sa vallée et véloroute voie-verte, sa rivière. Les partenariats et actions déjà engagés notamment par l'agglomération vont dans le sens de ce projet.

Conscients des enjeux à relever pour favoriser le développement touristique, trois axes se dégagent :

- Renforcer la collaboration entre les acteurs : cela permettra de mettre en place une stratégie et une organisation en commun pour faire du tourisme un moteur de développement
- Mettre en scène le patrimoine et les savoir-faire : cela permettra de raconter la riche histoire du territoire et de ses ressources qui est le cœur de son potentiel touristique
- Structurer l'offre du territoire : cela permettra de renforcer l'offre d'accueil des touristes sur le territoire
- Découvrir le territoire par les mobilités douces : cela permettra de faciliter la découverte du territoire en mobilisant collectivement les infrastructures (vélo route voie verte, axe ferroviaire, navigabilité de l'Isle...)

Projets-clés : Manufacture gourmande, schéma touristique supra communautaire, valorisation du patrimoine gallo-romain, démarche collective pour la mise en tourisme de la vélo route voie verte et aménagements vélo route voie verte

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre du SRDEII ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont le Fonds européen de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le territoire du Pays de l'Isle en Périgord bénéficie d'un programme LEADER 2015-2020 :

- GAL du Pays de l'Isle en Périgord dont l'enveloppe financière s'élève à 1 600 000 € ;

Une aide régionale aux actions proposées par le territoire est prévue pour l'ensemble de la durée de la programmation.

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire du Pays de l'Isle en Périgord.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire du Pays de l'Isle en Périgord feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'actions pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 2 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président  
du Syndicat Mixte Pays de l'Isle en Périgord

**Alain ROUSSET**

**Pascal DEGUILHEM**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

## SYNTHESE - PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD

Au 1er janvier 2018, le Pays de l'Isle en Périgord regroupe 96 communes et compte 148677 habitants (RP INSEE 2015), soit plus du tiers de la population du département de la Dordogne dont il occupe un peu plus de 21 % de la superficie.

Il est composé de 3 communautés de communes et de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux qui regroupe à elle seule 70% de la population du Pays.

(Source : RP INSEE)	Nombre de communes concernées	Population INSEE 2011	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
<b>Pays de l'Isle en Périgord</b>	<b>96</b>	<b>148 677</b>	<b>1 943</b>	<b>77</b>
CA le Grand Périgueux	43	103 461	993	104
CC Isle Vern Salembre en Périgord	16	19 011	285	67
CC Isle et Crempse en Périgord	28	14 285	429	33
CC Isle Double Landais	9	11 920	236	51

Extrait du diagnostic « Armature du territoire SCOT » :

Source INSEE 2014	population 2014		évolutions de long terme 1999-2014			évolutions récentes 2009-2014		
	nb	répartition	Tx de croissance annuel	évo brute pop annuelle	répartition des gains	Tx de croissance annuel	évo brute pop annuelle	répartition des gains
<b>SCOT PIP agglomération</b>	<b>92 717</b>	<b>62%</b>	<b>0,6%</b>	<b>542</b>	<b>57%</b>	<b>0,5%</b>	<b>417</b>	<b>61%</b>
Cœur d'agglomération	74 402	50%	0,5%	338	35%	0,4%	328	48%
Communes périurbaines	18 315	12%	1,2%	204	21%	0,5%	89	13%
<b>SCOT PIP rural plateau et vallées sud</b>	<b>16 404</b>	<b>11%</b>	<b>0,9%</b>	<b>136</b>	<b>14%</b>	<b>0,6%</b>	<b>92</b>	<b>13%</b>
Rural sud aggro - Pays Vernois	10 782	7%	1,0%	98	10%	0,7%	79	12%
Pays de Villambard	5 622	4%	0,7%	38	4%	0,2%	13	2%
<b>SCOT PIP vallée</b>	<b>39 614</b>	<b>27%</b>	<b>0,7%</b>	<b>280</b>	<b>29%</b>	<b>0,4%</b>	<b>174</b>	<b>25%</b>
Isle Double Landais	11 917	8%	0,8%	88	9%	0,4%	47	7%
Isle Vern Salembre	18 989	13%	0,8%	142	15%	0,5%	88	13%
Mussidanais	8 708	6%	0,6%	49	5%	0,4%	39	6%
<b>Pays de l'Isle en Périgord</b>	<b>148 735</b>	<b>100%</b>	<b>0,7%</b>	<b>957</b>	<b>100%</b>	<b>0,5%</b>	<b>683</b>	<b>100%</b>

Le Pays de l'Isle en Périgord est un territoire « vallée » qui en fait un lieu d'implantation humaine depuis la préhistoire. Aujourd'hui, il se caractérise par des infrastructures de transport et un maillage territorial régulier en pôles de centralité.

Le Pays a une implantation d'activités de production plus importante que sur le reste du département, particulièrement pour l'industrie sur l'ensemble du territoire et l'agriculture sur le Vernois.

Ce territoire chargé d'histoire a des potentiels identitaires et d'attractivité pour son développement. Le pôle universitaire, l'activité économique, le cadre de vie, le maillage territorial et le rôle de l'agglomération en termes de services et de commerces structurent le Pays de l'Isle en Périgord.

## ***Un territoire bien positionné mais mal relié, et des mobilités sous-développées***

Le territoire est bien positionné, entre d'un côté la dynamique atlantique/la métropole bordelaise, et de l'autre le Massif Central/Limoges-Brive. Il se situe au centre d'un cercle de grandes villes (Bordeaux, Limoges) et de villes moyennes (Bergerac, Brive, Angoulême) situées entre 55 minutes et 1h45 du territoire.

Corolaire, certes le territoire peut être vu avec une position centrale privilégiée, mais également comme une position « à relier », et dans ce contexte, l'articulation de l'offre ferrée du territoire avec la ligne à grande vitesse est un enjeu important pour le lien avec la dynamique atlantique.

Enfin, si le territoire dispose d'un potentiel d'intermodalité conséquent (autoroute, voie ferrée, contrat d'axe, véloroute...) et que le dispositif départemental et régional de déploiement numérique viendra compléter les initiatives existantes sur les TIC (particulièrement sur l'agglomération), il n'en demeure pas moins que ces outils sont en cours de déploiement, ainsi que des solutions alternatives et durables de déplacement local, notamment pour désengorger les centralités et particulièrement l'agglomération : pôles d'échanges multimodaux, parking relais, déplacements doux...

## ***Une attractivité démographique « contrastée »***

Le Pays dispose d'une réelle attractivité (+0,7% de 1999 à 2014<sup>1</sup>) avec une croissance démographique centrée majoritairement sur l'aire d'influence de Périgueux, Chef-lieu de département (67% de la croissance démographique). Cette attractivité s'explique par un accès à l'autoroute, un maillage territorial et un cadre de vie « urbain/rural ». En dehors de l'aire d'influence de Périgueux, les communes ont une dynamique démographique moindre, due à des tissus d'emplois moins denses.

La croissance démographique s'accompagne d'une forte croissance du nombre de retraités qui peut en partie s'expliquer par les nouveaux arrivants. L'ensemble des nouveaux arrivants proviennent majoritairement du reste du département et de l'extérieur de la Région.

Il existe un déséquilibre territorial et générationnel entre une agglomération qui par son pôle universitaire, son bassin d'emploi et d'autres atouts, reste attractive auprès des jeunes, même si une partie d'entre eux quitte le territoire pour poursuivre des études supérieures, et des communes, petits pôles ruraux, qui constatent un départ de leur jeunesse. De plus, le Pays dans son ensemble éprouve des difficultés à capter les jeunes actifs.

La capacité à se déplacer pour aller travailler et la disponibilité en foncier constructible et abordable, fondent l'attractivité résidentielle du territoire, qui compte aussi sur ces atouts distinctifs comme l'attractivité du pôle universitaire et de formation du Grand Périgueux.

---

<sup>1</sup> Source diagnostic « Armature » sur SCoT (Mars 2018)

## *Une agglomération influente, un bassin industriel historique faisant face aux mutations économiques et des potentiels multiples sur l'ensemble du Pays*

### *Une approche territoriale*

Le territoire n'échappe pas aux tendances négatives nationales sur l'emploi, avec une croissance du nombre de chômeurs et du taux de chômage qui atteint 10,4% en 2012. Les secteurs les plus touchés par les pertes d'emploi sont principalement l'industrie et l'agriculture. Cependant la part des emplois de production<sup>2</sup> est importante sur l'ensemble du Pays : pôle astérien/neuvois, le mussidannais, le montponnais, le verinois (agriculture) et le Grand Périgueux.

Le Pays dépend fortement des revenus issus d'une redistribution élargie : pensions de retraites, prestations sanitaires et sociales et traitements des agents de la fonction publique. Périgueux, le « Chef-lieu » de département, influence bien-sûr cette structuration des revenus du territoire par son rôle et par son attractivité en termes de cadre de vie et d'emploi. 77% des emplois se trouvent sur le périmètre de l'agglomération. Il présente une part d'emplois importante dans le champ des services marchands et non marchands. La place de l'emploi public y est majeure. Le Grand Périgueux est un pôle socioéconomique pour le territoire et au-delà.

Les autres Communauté de Communes bénéficient de la présence du pôle de Périgueux (ou du libournais pour la CCIDL) des actifs y trouvent un emploi et un revenu qui est en partie consommé sur leur territoire de résidence. Par contre, la spécificité du Pays repose sur la localisation des emplois industriels importante : ils représentent près de 18 % des emplois totaux sur les communautés de communes « rurales », contre 7% sur l'agglomération, 11% à l'échelle du département et de la Région, et 13% à l'échelle nationale (source INSEE 2013). A l'échelle du Pays, ces communautés de communes abritent 42% des emplois industriels totaux du Pays, pour 33% de la population.

Toutefois, ces emplois industriels sont en baisse constante depuis 20 ans ; de fait, l'économie traditionnellement productive se transforme en schéma de plus en plus résidentiel basé sur les possibilités d'emplois de l'agglomération et dans une moindre mesure de Bergerac et de Libourne.

Le Pays Verinois et Terroir de la Truffe se distingue quant à lui par un taux d'actifs agricole de 12% des emplois totaux.

Le lien urbain-rural correspond donc à une réalité de terrain : d'un côté le rôle moteur de l'agglomération sur le nombre total d'emplois, la zone de chalandise, les services ; de l'autre une richesse de l'ensemble du territoire dont les communautés de communes rurales, sur l'emploi industriel et les actifs agricoles. Cet équilibre relatif sur l'emploi est à maintenir ; il a des conséquences sur les recherches d'équilibre sur le cadre de vie.

L'analyse comparative du plus haut niveau de diplômés de la population non scolarisé de 15 ans et plus sur le territoire montre une surreprésentation de la population ayant un niveau de « formation d'une durée maximale d'un an après le collège » et une sous-représentation de la population ayant niveau bac+2 et plus. Les centres de formation sont quasi exclusivement concentrés sur

---

<sup>2</sup> Emploi de production entendu ici par : industrie, construction, agriculture

l'agglomération, principalement sur Périgueux et Boulazac ; le territoire compte un petit pôle à Mussidan.

### ***3.2. Une approche activité***

D'un point de vue sectoriel, la base productive tient une part de moins en moins importante dans l'économie du territoire. Toutefois, le Pays se distingue clairement sur l'industrie, avec un tissu de PME relativement riche, des « pépites » voire des potentialités pour structurer des filières (cosmétique, électronique, agroalimentaire...). Ce tissu est pourtant relativement peu lisible et l'image « économique » du territoire reste caricaturale autour des activités agricoles et est finalement éloignée de la réalité d'un tissu économique productif innovant et diversifié. Au-delà du déficit de lisibilité et d'image, il existe parfois une inadéquation entre le niveau de formation/qualification du bassin d'emploi par rapport à la demande des entreprises en recrutement.

Le commerce et les services locaux de proximité regroupent une part conséquente de l'emploi sur le territoire. Si les effectifs sont stables dans le Grand Périgueux, le reste du Pays diminue de 10% sur la période 1990-2012. Parallèlement, le grand commerce augmente le nombre d'emploi sur l'agglomération.

L'artisanat et le commerce souffrent d'un déficit de vocations, qui renforce la problématique de transmissions/reprises. Cette problématique se combine avec une insuffisance d'action sur le terrain afin de détecter et donc d'anticiper.

Le secteur agricole suit les tendances nationales et continue de décliner en termes d'emploi. Le poids de ce secteur dans l'économie locale est faible. Néanmoins les actifs agricoles représentent 12% des actifs totaux sur le Vernois. Ce secteur reste stratégique et les enjeux de transmission/reprise dans l'agriculture tiennent ici une place importante.

Le développement des circuits courts peut trouver par ailleurs un potentiel de chalandise conséquent avec le poids de l'agglomération et nombreuses restaurations collectives qu'elle abrite (hôpital, administrations, éducation...).

Enfin, dans le département de la « gastronomie », la présence d'industries de transformation emblématiques (Fromarsac-Tartare, Picandine...), de produits spécifiques au territoire (fraise), ou d'outils (Institut du goût), constituent des valeurs ajoutées qui apparaissent insuffisamment valorisées.

Le tourisme est une activité qui à la vue de ces potentiels pèse aujourd'hui assez peu dans l'économie locale représentant 10% des revenus du territoire. Avec en son cœur, Périgueux, Capitale du Périgord, ville d'Art et d'Histoire, le Pays de l'Isle en Périgord, ses espaces, son patrimoine et sa rivière, comporte de sérieux atouts pour s'investir dans le potentiel touristique dans le cadre d'une destination « Périgord » porteuse.

Que ce soit sur le tissu industriel, l'agriculture ou le tourisme, ces secteurs présentent donc des potentiels économiques importants mais insuffisamment valorisés et/ou accompagnés.

### ***Certains éléments du cadre de vie qui menacent l'attractivité et l'économie***

Si l'armature territoriale autour de l'agglomération et des bourgs-centres, assure une bonne couverture d'équipements et de services aux publics, des signaux alarmants sont déjà à l'œuvre et peuvent fortement contrecarrer le potentiel économique du territoire.

Certains bourgs-centres et grandes villes connaissent une dévitalisation démographique (vacance habitat) et/ou commerciale, qui s'accompagnent parfois d'une dégradation de l'esthétique urbaine.

L'offre socio-culturelle y est présente, mais ne suffit pas à attirer des populations, créer des lieux de vie et de rencontre, ce, particulièrement à destination de la jeunesse ou des jeunes actifs.

L'offre de soins est en déclin, notamment par le vieillissement des praticiens et leur non remplacement (-36% de médecins généralistes entre 2014 et 2018), ce qui conduit à des entraves à l'accès aux soins, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, se traduisant par de fortes difficultés d'attractivité particulièrement en milieu rural.

Parallèlement, le maillage en téléphonie et numérique du territoire, particulièrement l'accès au très haut débit, restent encore en moyenne très partiel et limité.

Le territoire présente de nombreux potentiels et initiatives en faveur de la transition énergétique et des énergies renouvelables, mais ceux-ci restent toutefois largement sous-exploités.

En outre, les champs de l'environnement et du patrimoine identitaire restent insuffisamment inventoriés pour favoriser leur préservation et leur valorisation (aménités, construction identitaire, offre touristique).

## *Synthèse du diagnostic : analyse AFOM*

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire attractif avec une position centrale (proximité avec Bordeaux, attractivité démographique)</li> <li>• Une ville-centre Chef-lieu de département et un pôle urbain facteur d'attractivité</li> <li>• Un pôle universitaire</li> <li>• Une armature territoriale et ses services de proximité</li> <li>• Des infrastructures de communication (routière, ferrée, véloroute voie-verte, aéroport et fibre en cours)</li> <li>• Offre campagne et ville de qualité</li> <li>• Armature industrielle (représente 18 % des emplois hors agglo) avec des « pépites » industrielles, grands groupes de l'agro-alimentaire...</li> <li>• Forts gisements et atouts en faveur des EnR et de la transition énergétique</li> <li>• Dimension «Gastronomie» avec des productions de qualité et des cultures spécifiques (ex : fraise)</li> <li>• Périgueux, ville d'art et d'histoire, site UNESCO (avec quelques événements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire en recherche d'identité</li> <li>• Désenclavement non abouti, notamment sur l'accès aux TIC</li> <li>• Attractivité à plusieurs vitesses et des relations majoritairement intra-départementale témoignant d'un manque d'attractivité des villes centres à l'échelle régionale et supra</li> <li>• Vieillesse démographique</li> <li>• Désertification médicale</li> <li>• Part de PCS supérieure peu importante</li> <li>• Une offre de transport collectif peu développée hors des communes du pôle urbain</li> <li>• Nombreux bas revenus et une amplitude importante des revenus</li> <li>• Poids conséquent de la redistribution dans le modèle économique</li> <li>• Dégradation de l'emploi total et de production</li> <li>• Manque d'accompagnement des entreprises et de leurs projets</li> <li>• Absence d'image sur un atout du territoire : la place de l'industrie</li> <li>• Faible niveau de qualification</li> <li>• Absence de filières structurées</li> <li>• Manque de lisibilité de l'offre d'accueil d'entreprises</li> <li>• Manque de culture sur la transition énergétique et ses potentiels</li> <li>• Patrimoine/cachet non diffusé</li> <li>• Tourisme peu développé et en retard</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connexion avec la LGV Atlantique</li> <li>• Développement du pôle universitaire</li> <li>• Développement du numérique (fibre)</li> <li>• Contrat d'Axe</li> <li>• Planification (SCoT)</li> <li>• Trame Verte et Bleue</li> <li>• Existence de dispositifs de coordination territoriale : emploi/économie/formation</li> <li>• Territoire compris dans la destination touristique « Périgord » porteuse</li> <li>• Faire exister un environnement d'entreprises</li> <li>• Développement des actions et d'une image de marque en faveur de la transition énergétique et du numérique</li> <li>• Développement du cyclotourisme et sports de pleine nature</li> <li>• Navigabilité encore partielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat économique national qui influe plus qu'ailleurs sur les emplois précaires</li> <li>• Des emplois avant tout basés sur les prestations départementales, composées essentiellement des revenus de distribution, limitant les entrées de richesses et la création d'emplois sup</li> <li>• Décrochages et inégalités sur l'équipement numérique du territoire</li> <li>• Départ des entreprises industrielles</li> <li>• Déclin de l'agriculture : impact économique, social et environnemental</li> <li>• Part du résidentiel de plus en plus importante dans l'économie locale</li> <li>• Décrochage au niveau touristique par rapport au contexte départemental</li> <li>• Offres ferrées et LGV non articulées</li> <li>• Report calendaire du Contrat d'Axe</li> <li>• Non prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire</li> <li>• Retard sur les nouvelles filières industrielles (transition énergétique, numérique, etc.)</li> <li>• Dévitalisation des centres villes au profit des périphéries</li> </ul>

## *Les enjeux prioritaires de développement*

Les élus et les acteurs sont conscients des nombreux atouts du territoire mais aussi des limites du modèle de développement actuel face aux grands défis : la compétitivité des territoires et des entreprises, les créations et le retour à l'emploi, la réduction de la dépense publique... Ils prennent aussi en considération les recompositions territoriales à l'œuvre autour du phénomène de métropolisation et entendent inscrire le Pays de l'Isle en Périgord dans les grandes dynamiques de développement Régional.

Les élus souhaitent par ailleurs, un territoire qui dans un environnement régional :

- s'implique fortement dans la création d'emplois et le développement des entreprises notamment des entreprises phares du territoire ;
- joue pleinement la carte d'une offre de vie « ville universitaire » et de « campagnes animées » autour de pôles structurants et leurs bassins, attractifs pour des actifs ;
- s'implique pour relever les enjeux et contribuer aux effets, de la transition énergétique ;
- diversifie ses échelles ou cadres de développement et optimise une appartenance Périgourdine :
  - développe les liens avec pôles de recherche (Bordeaux, ...),
  - développe son économie au-delà de l'économie résidentielle,
  - optimise son développement touristique à partir de la destination « Périgord » ;
- se relie aux infrastructures qui donnent facilement accès aux grands pôles de formation, de recherche (Bordeaux, Paris...) ;
- privilégie la logique de l'accessibilité du territoire, des publics et de ses forces vives aux grands pôles de développement, d'innovation et d'équipements (formation, culture etc...) existant sur le territoire et ailleurs... ;
- favorise la mutualisation et la transversalité de l'ensemble des acteurs, politiques et dispositifs (SCoT, ...).

Face aux enjeux de l'emploi par l'économie, de l'offre de vie et de l'attractivité du territoire notamment envers les jeunes, et de la transition énergétique, les acteurs ont arrêté **6 enjeux prioritaires**, ou défis, de développement pour la période 2018-2021 :

- une stratégie pour favoriser l'**emploi** et l'**évolution** progressive de la **base économique** en s'appuyant sur les leviers de l'économie productive et de la transition énergétique, celle du tourisme et de l'économie de proximité, richesses indissociables du maillage numérique ;
- un **marketing territorial** qui, dans un espace régional marqué par la métropolisation, met en avant l'environnement économique du territoire et l'accueil dans sa ville moyenne (Périgueux) et son armature urbaine ;
- le développement équilibré entre l'agglomération et le reste du territoire, et les liens **urbain-rural** ;
- l'**attractivité résidentielle** en lien avec une **armature territoriale** qui monte en qualité et structurée autour d'une **ville moyenne universitaire** et de **petites villes « rurales »** ;
  - l'inscription du territoire dans le défi de la **transition énergétique** aussi bien pour améliorer le cadre de vie, que s'appuyer sur un levier de développement économique, et promouvoir un forme de modernisme ;

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 : Redynamisation de la base économique et affirmation de la vocation économique du territoire</b>						
La Vallée de l'Isle, bassin industriel historique subit les mutations économiques de ces 40 dernières années, le Pays souhaite accompagner son tissu entrepreneurial en favorisant la mise en lien, l'incubation, la coopération, les lieux offrant des conditions propices au développement						
<b>1.1 : Favoriser l'animation du tissu économique local, développer l'innovation et accompagner aux mutations induites par le numérique</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	<b>Digital Valley</b> : projet de lieu dédié à la transformation numérique des entreprises et à la mise en réseau des synergies pour favoriser l'innovation via les outils numériques (Cluster Digital Aquitaine, ADI,...)	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	2 425 000 €	730 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/NUMERIQUE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EUROPE
<b>Projet en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Structuration d'un club d'entreprises à l'échelle du Pays</li> <li>&gt; Développer localement l'innovation (chèques innovation, concours, fonds de solidarité,...)</li> <li>&gt; Favoriser l'incubation de nouvelles activités ESS (Incubateur ESS)</li> <li>&gt; Mener une réflexion collective autour du domaine d'activité stratégique de la "cosmétique" en lien avec les opérateurs économiques</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
<b>1.2 : Faciliter le parcours résidentiel des entreprises par le déploiement de lieux hybrides propices au développement</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	<b>Schéma d'accueil d'activités</b> : démarche prospective sur le parcours résidentiels des entreprises à partir des dynamiques des domaines stratégiques du territoire, des besoins des entreprises et d'une analyse de l'offre actuelle pour prioriser les interventions ayant un fort effet levier	Pays de l'Isle en Périgord	50 000 €	25 000 €	Le soutien régional sur l'investissement foncier/immobilier est conditionné aux territoires vulnérables portant des projets générateurs d'emplois et d'activités	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	<b>Pôle de l'Economie Social et Solidaire</b> : projet de coopération d'acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire avec un incubateur d'activités ESS, un tiers lieu, un restaurant solidaire et un pôle de création et de diffusion	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	7 740 620 €	967 000 €		ESS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/POLITIQUE DE LA VILLE/EUROPE
	Pôle artisanal de Chamiers-Cap'Artisans	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	2 426 674 €	364 000 €	CP 2017	POLITIQUE DE LA VILLE
	<b>Création de l'espace de développement économique "l'atelier de la réussite"</b> : lieu dédié aux jeunes entreprises, aux entreprises en développement, et à des besoins en coworking et à la mise en réseau des entreprises	Communauté de Communes Isle Double Landais	450 000 €			AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projet en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création de tiers lieux sur le territoire (Bourrou,...)</li> <li>&gt; ZAE du territoire situé dans une EPCI vulnérable selon les résultats du schéma d'accueil d'activité (priorisation et effet levier sur l'activité et l'emploi)</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE
<b>1.3 : Investir dans l'économie de la transition énergétique</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	<b>Méthaniseur</b>	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	8 200 000 €		Projet de transition énergétique qui s'inscrit dans le cadre du SREII. La mobilisation du fond FEDER sera calculée par analyse économique	ENERGIE/EUROPE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 2 : Formation, Qualification &amp; Recrutement sur le territoire</b>						
Le Pays de l'Isle en Périgord, ses élus et ses acteurs (entreprises, prescripteurs,...), souhaite s'emparer des questions qu'induit l'aménagement du territoire sur le tryptique formation, qualification et recrutement et poursuivre leurs investissements. L'objectif est de collaborer avec les partenaires, dont la Région pour penser et agir sur l'offre de formation initiale, continue et qualifiante.						
<b>Projets structurants</b>						
	<u>Accompagnement sur une démarche prospective sur l'aménagement territorial de la formation initiale et continue, la qualification et ainsi qu'aux questions de recrutements</u>	Pays de l'Isle en Périgord			Mobilisation de l'ingénierie régionale	FORMATION / EDUCATION / ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
	Campus Périgord : transfert de IFAS/IFSI	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	5 400 000 €	2 200 000 €	Cf. CPER 2014-2020	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE / FORMATION SANITAIRE ET SOCIAL/ EUROPE
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création d'un espace de formation avec technologie immersive pour le déploiement de PACES (IUT/Université de Bordeaux)</li> <li>Création d'une plateforme technologique agro-alimentaire (IUT/Université de Bordeaux)</li> <li>&gt; Création d'un lieu sur l'agglomération regroupant l'ensemble des services autour d'un projet commun sur l'emploi (Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux)</li> <li>&gt; Carrefour de la formation (Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux)</li> <li>&gt; Projet Accès à L'information Locale pour l'Emploi (IAE La Tresse)</li> </ul>					FORMATION / ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
<b>Axe 3 : Contribuer au développement d'une agriculture de proximité et des circuits alimentaires locaux</b>						
Les grandes orientations des politiques agricoles ne suffisent plus à répondre aux défis que rencontre les acteurs locaux et les attentes sociales de la population : maintien localement de l'emploi agricole, transmission du foncier, formation pour faire face aux mutations des modèles agricoles et agroalimentaires, approvisionnement de produits locaux de qualités, impacts paysagés et environnementaux...						
<b>3.1 : Élaborer le Projet Alimentaire de Territoire et son programme d'actions</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	<u>Élaboration du projet alimentaire territorial : étude complémentaire sur les ressources territoriales de la chaîne de valeur alimentaire</u>	Pays de l'Isle en Périgord	10 000 €	5 000 €	En lien avec l'animation territoriale soutenue pour la réalisation de ce projet	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>3.2 : Investir sur les actions concourant au maintien et au développement d'une filière alimentaire locale</b>						
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création et réhabilitation de halles et marchés couverts (Saint Michel de Villadeix, Saint Laurent des Hommes, Sorges et Liguieux, Saint-Georges de Montclard...)</li> <li>&gt; Atelier de découpe et de transformation avec point de vente collectif (Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord)</li> <li>Réalisation d'une légumerie (EPLFPA 24)</li> </ul>					
<b>Axe 4 : Qualifier l'offre de vie ville campagne</b>						
L'attractivité du territoire tient grâce aux aménités et à la vitalité de chacun des pôles de centralité qui le ponctuent sur toute sa longueur. Pour répondre à ce défi, le Pays décline cet objectif stratégique en trois sous axes.						
<b>4.1 : Le sport et la culture pour favoriser la cohésion sociale du territoire</b>						
<b>Projet structurant</b>						
	Réalisation d'une étude stratégique sur l'accès aux pratiques sportives	Pays de l'Isle en Périgord	40 000 €	20 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ SPORT
	Requalification de la Piscine intercommunale	Communauté de Communes Isle Double Landais	3 500 000 €	1 000 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ SPORT
	Réhabilitation Médiathèque Fanlac	Périgueux	3 015 000 €	186 564 €	CP Juillet 2018	CULTURE
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réseau Sport Santé Bien Être Dordogne (Comité départemental olympique et sportif)</li> <li>&gt; Festival de la Vallée (CRAC)</li> <li>&gt; Arts du cirque et territoire : action territoriale/collaborations/nouvelles itinérances (Agora)</li> <li>&gt; Théâtre de l'Odyssees réaménagement intérieur (Périgueux)</li> <li>&gt; Restauration de l'église inscrite au monument historique (Saint-Jeant-d'Eyraud)</li> <li>&gt; Projets d'offre culturelle (association "Autour du Chêne")</li> </ul>					SPORT/CULTURE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>4.2 : Les services comme un élément central de l'attractivité du territoire</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	Extension de maisons de santé pluridisciplinaire	Communauté de Communes Isle Double Landais	467 000 €	93 400 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ SANTE
	Construction de la crèche Clos Chassaing Labellise « Bâtiment à énergie positive »	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	3 520 000 €	231 000 €	AAP Bâtiment à énergie positive	ENERGIE/EUROPE
<b>Projet en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création et réhabilitation de maison de santé pluridisciplinaire (Saint Astier, Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord,...)</li> <li>&gt; Réhabilitation de la crèche Calins Calines à Périgueux dans le cadre de l'AAP « Bâtiment du futur » [ENERGIE] (Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux)</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/SANTE/ENERGIE
<b>4.3 Créer des lieux de vie dans les centres et bourgs par la dynamique commerciale et l'aménagement facteur de lien social</b>						
<b>Projet structurant</b>						
	Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce	Pays de l'Isle en Périgord	1 589 998 €	144 625 €	CP mars 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	Étude sur la dynamique commerciale des bourgs et des centres du Pays	Pays de l'Isle en Périgord	150 000 €	37 121 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	<b>Réalisation d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) sur l'îlot de l'Ormière</b> : opération pilote de revitalisation croisant différents leviers sur un îlot dégradé qui est stratégique pour la reconquête du centre : commerces, logements...	Commune de Montpon Ménéstérol	1 200 000 €		L'action régionale ciblera des centralités en difficulté, donnant lieu à une démarche particulière avec le territoire et les sites concernés, en tenant compte de l'armature urbaine de l'Isle en Périgord.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projet en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarches de revitalisation de la ville moyenne et des bourgs structurants (Périgueux, Montpon-Ménéstérol et Mussidan...)</li> <li>&gt; Dans le cadre de l'opération sur l'îlot stratégique pour la revitalisation de Montpon Ménéstérol, création d'un Belvédère (Montpon Ménéstérol)</li> <li>&gt; Soutien au PRU du quartier de Chamiers sur la question de la précarité énergétique dans l'Habitat (Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux)</li> <li>&gt; Opération urbaine collective de Périgueux dispositif cœur de ville (Périgueux)</li> <li>&gt; Création ou réhabilitation de commerces de proximité [multiples ruraux, derniers commerces...] (Savignac les Eglises, la Chapelle Gonaguet, Sorges et Ligueux...)</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/POLITIQUE DE LA VILLE/EUROPE
<b>Axe 5 : mobilité et accessibilité du territoire</b>						
Sur un territoire de 90 km de long et comprenant une agglomération, de grands chantiers attendent le territoire en matière d'accessibilité et de mobilité pour désenclaver le territoire vers l'extérieur et en son sein en déployant des solutions durables.						
<b>Projets structurants</b>						
	Aménagement multimodal des parkings et des abords des gares de Saint-Astier, Neuvic sur l'Isle et Saint Léon sur l'Isle	Communauté de Communes Isle Vern Salembre	1 320 000 €	270 275 €		TRANSPORT/EUROPE
	Pôle d'échange multimodale de la gare de Périgueux	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	2 934 850 €	445 365 €	Montant de participation pour la phase 1 ; détermination du soutien en cours pour la phase 2	TRANSPORT/EUROPE
	Pôle d'échange multimodale de la gare de Mussidan	Mussidan	372 209 €	93 052 €		TRANSPORT/EUROPE
	Pôle d'échange multimodale Niversac	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	430 000 €	83 000 €	CP mai 2018	TRANSPORT/EUROPE
	Halte ferroviaire de Boulazac	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	2 600 000 €	1 300 000 €		TRANSPORT
	Halte ferroviaire de Marsac	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	3 760 000 €	1 880 000 €		TRANSPORT
	Retournement ferroviaire Niversac	SNCF RESEAU	6 755 000 €		Etude avant projet en cours avant finalisation du plan de financement	TRANSPORT
<b>Projet en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Navette ferroviaire Mussidan-Niversac pour les déplacements intra-Isle en Périgord</li> <li>&gt; Halte ferroviaire Razac</li> <li>&gt; Schéma mobilité cyclable à l'échelle du Pays [Réalisation du schéma non éligible pour les agglomérations, travaux potentiellement éligible pour finalisation V90 et antennes ferroviaires] (Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux)</li> <li>Extension de la plateforme de mobilité intervenant sur les quartiers politique de la ville vers l'échelle Pays</li> </ul>					TOURISME/TRANSPORT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/EUROPE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 6 : Tourisme comme moteur de développement</b>						
Le Pays de l'Isle en Périgord et ses composantes intercommunales, tiennent à s'affirmer dans la destination touristique Périgord en élargissant le spectre de découvertes du territoire. Avec en son cœur, Périgueux, Capitale du Périgord, Station de Tourisme, ville d'Art et d'Histoire, et sa vallée et véloroute voie-verte, sa rivière. Les partenariats et actions déjà engagés notamment par l'agglomération vont dans le sens de ce projet.						
<b>6.1 : Mettre en scène le patrimoine et les savoirs faire</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	Réhabilitation du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord	Périgueux	755 000 €	188 750 €	Sous réserve de la validation du projet scientifique et culturel et connexion avec projet gallo-romain	PATRIMOINE
	Restauration et valorisation du Moulin de Duellas	Communauté de Communes Isle Double Landais	550 000 €	75 000 €	Sous réserve de la définition du projet	TOURISME/PATRIMOINE
	Manufacture Gourmande : Etudes et ingénieries	Périgueux	200 000 €	40 000 €	Sous réserve de la définition du projet et des objectifs assignés à l'ingenieries	TOURISME/AGROALIMENTAIRE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réalisation du grand projet : la Manufacture Gourmande (Périgueux)</li> <li>&gt; Valorisation du patrimoine gallo-romain du quartier Vésone/la cité</li> <li>&gt; Création d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire (Communauté Vern Salembre)</li> <li>&gt; Chemins des mémoires (Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord)</li> </ul>					TOURISME/PATRIMOINE
<b>6.2 : Structurer l'offre</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	Valorisation éco-environnementale de la base de loisirs de Chandos	Montpon Ménéstérol	250 000 €	25% des dépenses éligibles	Sous réserve de la définition du projet	TOURISME
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réaménagement sur la Base de loisirs Neufont</li> <li>&gt; Rénovation VVF Sorges et Ligueux en Périgord</li> </ul>					TOURISME
<b>6.3 : Découvrir le territoire à travers les mobilités douces (fluviale, vélo et train)</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	<u>Démarche collective sur la mise en tourisme de la vélo route voie verte ET mobilités douces associant acteurs de l'action publique et opérateurs privées</u>				Avis favorable et contribution des service Tourisme et Datar pour accompagner cette démarche	TOURISME
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aménagement de la vélo route voie verte sur la Rive gauche de l'Isle</li> <li>&gt; Vélo route voie verte Chancelade-Marsac, Antonne-Escoire, Escoire-Savignac</li> <li>&gt; Pôle Touristique Fluvial de Périgueux</li> <li>&gt; Remise en navigabilité de l'Isle – restauration de l'écluse de la Vignerie</li> </ul>				Avis favorable sous réserve de de la définition d'une stratégie de mise en tourisme sur l'itinéraire véloroute voie verte et la stratégie fluviale [ démonstration de la pertinence des connexions + valorisation office de tourisme et site internet...]	TOURISME/EUROPE
<b>6.4 : Renforcer la collaboration entre les acteurs (coopération, vers guichet unique pour porteur de projet...)</b>						
<b>Projets structurants</b>						
	Rédaction collective à une échelle supra communautaire d'un schéma touristique et réponse à l'AAP Nouvelle organisation Touristique des Territoires	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux			Avis favorable sur le principe pour une candidature à l'AAP NOTT	TOURISME
	Création d'un office du tourisme	Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord	199 526 €		Avis favorable sous réserve d'être sélectionné dans le cadre de l'AAP NOTT	TOURISME

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
----	-------------------------	------------------	--------------------	-----------------------------------	--------------	-----------------------------------

**Ingénierie du contrat :**

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique et d'attractivité.

Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.

	Chef de projet territorial - animation du contrat	Pays de l'Isle en Périgord	0,5 ETP	Maxi : 15000 €	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	<u>Chef de projet économie-emploi-formaton</u>		1 ETP	Maxi : 30 000 €		
	Chargé de mission thématique Projet Alimentaire Territorial		1 ETP	Maxi : 30000 €		
	Chargé de mission thématique OCM		0,5 ETP	Maxi : 15000 €		

**LEADER**

	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER	
	Chargé de mission Leader	pays de l'Isle en Périgord	1 ETP	Maxi : 10000 €	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER

GRAND  
CHÂTELLERAULT  

---

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION DE GRAND CHATELLERAULT**



## **PREAMBULE**

### **Le cadre régional d'intervention contractuel**

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire de Grand Châtelleraut a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de Dynamisation et de Cohésion avec la Région.

### **Un territoire de projet : Grand Châtelleraut**

Situé au Nord-Est du département de la Vienne, contigu à la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et porte d'entrée de la Nouvelle-Aquitaine sur l'autoroute A10 et la LGV, le territoire de contractualisation du Grand Châtelleraut correspond au périmètre de la communauté d'agglomération. Il est composé de 47 communes et compte 84 250 habitants.

La Communauté d'Agglomération est une zone d'emploi à part entière, même si les échanges sont nombreux avec la communauté urbaine poitevine voisine avec laquelle elle fait système. Elle est bien desservie, traversée par l'autoroute A10 et la LGV qui la situent à 3h de Bordeaux et Paris par la route, 2h par le train. La proximité de l'aéroport de Poitiers fait bénéficier le territoire de liaisons aériennes vers la Grande-Bretagne et Lyon.

L'économie locale présente un profil productif qui s'appuie notamment sur la présence d'entreprises de renom et de grands groupes lui conférant une forte spécialisation dans une diversité de secteurs d'activité industriels : l'industrie du cuir et de la chaussure, la réparation-installation de machines et d'équipements, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de machines-outils, l'industrie automobile, la fabrication de meubles et, dans une moindre mesure, l'industrie chimique et l'industrie du papier-carton.

La population est peu qualifiée, qu'elle soit jeune ou plus âgée. Grand Châtelleraut est une des agglomérations néo-aquitaines qui compte la plus forte proportion de non diplômés et la plus faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur.



Grand Châtelleraut a été qualifié de « territoire vulnérable » par la Région, en comparaison aux autres Communautés d'Agglomération de Nouvelle Aquitaine, sur les 4 domaines de vulnérabilité observés.

## **La stratégie de développement de Grand Châtelleraut**

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, trois axes majeurs se sont dégagés :

### **Axe 1 : améliorer l'image du territoire de Grand Châtelleraut et créer une identité collective en s'appuyant sur les forces vives du territoire**

2.1 : Redonner une image attractive du territoire en valorisant les atouts du territoire et en améliorant les facteurs d'attractivité :

Il s'agit de redynamiser et requalifier les centres bourgs et notamment la ville de Châtelleraut afin de rendre plus attractif les centres-villes pour attirer de nouvelles populations, notamment des actifs et des touristes. Il faut créer une image positive du territoire afin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de fédérer les acteurs autour de valeurs communes.

#### Projets Clés :

- Projet urbain de la Ville de Châtelleraut pour restaurer un véritable lieu de vie qui allie habitat et équipements, dynamiser et mieux structurer le tissu économique, qualifier et embellir les espaces publics et améliorer les fonctions urbaines, animer et valoriser le territoire et lui construire une identité (convention « centre-ville de demain »).

2.2 : Développer et structurer l'offre touristique en lien avec les atouts du territoire :

L'offre touristique est à développer autour des atouts peu lisibles bien que nombreux : centre thermal de La Roche-Posay, patrimoine architectural dont le village d'Angles sur l'Anglin, les vallées de la Vienne, de la Creuse et de la Gartempe, la réserve naturelle du Pinail, le site de la Manu à Châtelleraut, le tourisme d'affaire...

#### Projets Clés :

- Restauration du site de la Manu
- Tourisme de découverte économique à l'usine Aigle

### **Axe 2 : valoriser les ressources du territoire, accompagner les mutations technologiques et sociétales et renforcer la capacité d'innovation**

L'objectif est de valoriser les ressources locales et d'accompagner les mutations technologiques mais aussi sociétales, dans une approche durable (circuits courts, économie circulaire ...). Il s'agit aussi de stimuler toujours davantage la capacité d'innovation.

#### Projets-Clés :

- Expérimentation mise en place d'une cellule d'aide au recrutement et accueil des cadres pour les grands comptes et PME du tissu industriel local
- Développement des compétences et de l'emploi des salariés des entreprises
- Développement de la consommation de produits agricoles en circuits courts : accompagnement d'un projet de découpe et de transformation, accompagnement de la filière de maraîchage (de la formation à l'installation, transformation et commercialisation), création d'une légumerie
- Réaliser un Schéma Stratégique d'accueil des activités économiques afin de favoriser l'ancrage territorial, pérenniser les activités et les emplois sur le territoire

### **Axe 3 : Développer l'animation de l'écosystème châtelleraudais, moderniser les vecteurs de mobilités et de flux et favoriser les coopérations inter-territoires (Poitiers, Tours)**

L'objectif est de mobiliser les ressources du territoire et de structurer les réseaux des acteurs publics, privés, du territoire afin d'anticiper les besoins, détecter les gisements d'activités et d'emplois, développer les échanges, l'information. La mobilité est un enjeu fondamental d'un point de vue social, économique et environnemental sur le territoire de l'agglomération. Il convient d'améliorer l'organisation territoriale pour faciliter les flux de mobilité, qu'il s'agisse de flux physiques ou numériques.

L'enjeu de développer des coopérations concertées entre Grand Châtelleraut et Grand Poitiers en termes de développement économique, comme de politique de transport et d'habitat, a été mis en avant lors de l'élaboration du contrat.

#### Projets Clés :

- Solutions compétences : détection et gisements d'activités et d'emplois
- Elaboration d'un portrait identitaire et promotion du territoire par le marketing
- Information, sensibilisation et accès à la mobilité

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de Grand Châtelleraut et qui ont un impact direct sur son développement.

#### **- Accompagner la politique de la ville**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, prévoit une mobilisation importante des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires, notamment autour des thèmes de l'éducation, de l'emploi et du développement économique. La Région entend jouer un rôle actif dans cette dynamique face aux enjeux de cohésion urbaine et sociale.

En ce qui concerne la communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, deux quartiers ont été reconnus prioritaires pour le contrat de ville 2015-2020 : Ozon-Renardières Lac et Châteauneuf Centre-ville.

#### **- Exécuter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 21,140 M€ pour des opérations de restructuration et de réhabilitation du lycée Edouard Branly et Marcelin Berthelot à Châtelleraut.

#### **- Réaliser le programme LEADER 2015-2020**

Au titre du Programme Leader une dotation FEADER a été attribuée d'un montant de 1 923 739 € au GAL du Haut-Poitou et Clain et du Châtelleraudais,

### **Article 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Grand Châtelleraut.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

-le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;

-**l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire de Grand Châtelleraut feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

#### **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

#### **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, le co-contractant prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

#### **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera

substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le  
En 2 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Grand Châtellerault

**Alain ROUSSET**

**Jean-Pierre ABELIN**



## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel Prévisionnel du territoire

## Synthèse de la CA du Grand Châtelleraut

Situé au Nord-Est du département de la Vienne, contigu à la CU du Grand Poitiers et porte d'entrée de la Nouvelle-Aquitaine sur l'autoroute A10 et la LGV, le territoire de contractualisation du Grand Châtelleraut correspond au périmètre de la communauté d'agglomération (CA). Composé de 47 communes et comptant 84 250 habitants en 2013, il est constitué autour de la Sous-Préfecture de Châtelleraut qui, avec Naintré, Cenon-s/Vienne et Antran, constitue un pôle urbain. Ce pôle urbain concentre près de la moitié de la population de la CA et les 2/3 des emplois. Dangé-Saint-Romain et Ingrandes constituent des pôles d'emplois secondaires également situés le long de l'A10.

La CA est une zone d'emploi à part entière, même si les échanges sont nombreux avec la communauté urbaine poitevine voisine avec laquelle elle fait système. Elle est bien desservie, traversée par l'autoroute A10 et la LGV qui la situent à 3h de Bordeaux et Paris par la route, 2h par le train. La proximité de l'aéroport de Poitiers fait bénéficier la CA de liaisons aériennes vers la Grande-Bretagne et Lyon.

### Une économie à dominante productive très éprouvée par la crise

L'économie locale présente un profil productif qui s'appuie notamment sur la présence d'entreprises de renom et de grands groupes lui conférant une forte spécialisation dans une diversité de secteurs d'activité industriels : *l'industrie du cuir et de la chaussure, la réparation-installation de machines et d'équipements, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de machines-equipements, l'industrie automobile, la fabrication de meubles et, dans une moindre mesure, l'industrie chimique et l'industrie du papier-carton.*

Le tissu économique a subi comme partout des mutations sur les 40 dernières années. Elles sont toutefois moins profondes que dans les territoires de référence<sup>1</sup>. Le poids de la sphère productive, largement prépondérant dans la CA en 1975, s'est réduit au profit de la sphère présenteielle, tournée vers la satisfaction des besoins de la population résidente et des touristes, mais dans des proportions moindres. La progression du poids de la sphère présenteielle provient surtout du dynamisme de cette sphère, bien que moins soutenu que dans les territoires de

---

<sup>1</sup> Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de France) et la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains autour de pôles de 10 000 à 40 000 emplois.

référence, ainsi que du repli des emplois productifs exportateurs, quant à lui dans la moyenne.

La « grande récession », impulsée en 2008 par la crise financière internationale, est venue amplifier ce long processus de restructuration. Très fortement exposé aux cycles économiques récessifs (2008-2009 et 2011-2014), le tissu économique local n'a pas su tirer profit de la phase de reprise récente 2014-2016 pour recréer des emplois. Depuis 2011, la CA perd en effet des emplois salariés privés à un rythme soutenu. Au total, entre 2008 et 2016, elle a enregistré des pertes d'emplois intenses (- 9,7 %). La zone d'emploi de Châtelleraut est la zone néo-aquitaine qui a connu les plus fortes pertes, après la zone d'emploi de Villeneuve-sur-Lot. Peu de secteurs d'activité ont résisté à la crise. Seuls les secteurs *hébergement médico-social et social*, *les activités liées à l'emploi*, *la réparation-installation de machines et d'équipements*, *l'industrie du cuir et de la chaussure et la fabrication de produits métalliques* ont gagné un nombre significatif d'emplois salariés privés. A l'inverse, *l'industrie automobile*, *la construction*, *la métallurgie* ont été les plus durement touchés.

### Une situation sociale fragile

La population est peu qualifiée, qu'elle soit jeune ou plus âgée. Le Grand Châtelleraut est une des agglomérations néo-aquitaines qui compte la plus forte proportion de non diplômés et la plus faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur.

L'ensemble des catégories sociales du territoire affichent des niveaux de revenu inférieurs aux moyennes régionale et nationale. Les écarts aux références régionales et nationales sont plus importants pour les catégories les plus aisées, dont le revenu est supérieur au revenu médian. Le taux de pauvreté (14,1 % en 2013) se situe entre le taux régional et le taux national mais tend à s'accroître plus rapidement qu'aux niveaux supra.

A l'inverse, le taux de chômage a retrouvé un niveau moyen après s'être envolé largement au-delà de la moyenne régionale de 2009 à 2015, et le niveau de précarité de l'emploi reste relativement modéré.

### Un modèle de développement qui montre des limites

Dans son processus de captation de revenus extérieurs, le territoire semble s'appuyer fortement sur les revenus productifs exportateurs et sur la base sociale et moins que la moyenne des territoires de contractualisation régionaux sur la base résidentielle.

Les revenus productifs exportateurs sont en effet surreprésentés, la sphère productive restant importante et employant proportionnellement plus d'actifs du territoire qu'en moyenne régionale. Il en est de même de la base sociale : la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est sensiblement plus élevée que la moyenne.

La base résidentielle apparaît sous-représentée, bien que les pensions de retraite occupent un poids moyen dans le revenu disponible des ménages. Les revenus pendulaires et les revenus touristiques sont en effet moindres qu'en moyenne dans les territoires de contractualisation néo-aquitains. Les actifs résidents travaillent moins souvent hors du territoire que la moyenne, « important » ainsi une masse de revenus susceptible d'être consommée sur le territoire inférieure. Plus nombreux sont les actifs extérieurs à la CA auxquels cette dernière offre des emplois, en raison de la fonction de centralité que joue la CA. Ils engendrent quant à eux une évasion de revenus pour le territoire. Malgré la proximité de la CU du Grand Poitiers et l'existence d'échanges à longue distance (Grand Paris), il est probable que la CA pourrait tirer davantage profit de ses échanges avec les autres agglomérations. Ils restent notamment timides avec la CU Tours métropole Val-de-Loire qui n'est qu'à 45 mn.

La densité d'hébergement touristique particulièrement faible traduit une captation de revenus touristiques congrue. L'offre touristique reste à développer et aussi à structurer. L'offre hôtelière est en effet peu qualifiée : 41 % des hôtels ne sont pas classés. Seuls 27 % des campings ont 3 étoiles ou plus. Les atouts du territoire restent peu lisibles bien que nombreux : centre thermal de La Roche-Posay, patrimoine culturel et architectural dont le village d'Angles-sur-l'Anglin et son site magdalénien, tourisme industriel, vallées de la Vienne, de la Creuse et de la Gartempe, réserve naturelle du Pinail ... Le tourisme d'affaire est également un volet à prendre en compte, de même que la proximité du Futuroscope, de la Touraine, du parc naturel de la Brenne ... en lien avec les atouts du territoire

La faible densité d'emplois présents privés constatée dans la CA (9,7 % en 2014, soit 3,6 points de moins que le taux régional et national) est probablement révélatrice d'insuffisances dans le processus de captation de revenus extérieurs. Tout en cherchant à consolider les activités productives exportatrices qui font la marque du territoire et contribuent de façon significative à l'apport de revenus au travers de la vente de biens et services à l'extérieur du territoire, des marges de développement sont donc à rechercher dans l'apport de revenus résidentiels que pourrait stimuler un développement de l'attractivité résidentielle et touristique de la CA. Il est également probable que la redistribution des revenus captés dans l'économie locale reste à optimiser, du fait d'une propension des ménages à consommer localement aujourd'hui défailante. Le taux d'équipements et de services relativement sous-dimensionné encourage en effet une évasion commerciale.

## Un écosystème en question

Outre une optimisation du modèle de développement que ces constats appellent, des gains sont à rechercher dans la structuration et l'amélioration du fonctionnement de l'écosystème local. Les mauvaises performances économiques du territoire en termes d'évolution de l'emploi ne sont que pour une faible part imputables à une orientation sectorielle défavorable. Les pertes d'emploi semblent davantage relever de l'incapacité du territoire à mobiliser ses propres ressources et spécificités (effet local). Par ailleurs, les créations d'établissements pâtissent d'un manque de dynamisme. La capacité de coordination de l'écosystème local mérite d'être questionnée.

## Une attractivité démographique à construire

La croissance démographique timide depuis 1982 qui singularise la CA du Grand Châtelleraut parmi les CA de Nouvelle-Aquitaine résulte d'un manque d'attractivité manifeste. En effet le solde naturel est positif et plus élevé que la moyenne régionale, tandis que le solde migratoire est faiblement contributeur de 1982 à 2008. Sur la période récente 2008-2013, il est même négatif : les départs sont sensiblement plus élevés que les arrivées, engendrant des pertes de population. Selon des projections de population effectuées par l'Insee dans le cadre du projet de SCoT<sup>2</sup>, basées sur un scénario central qui reconduit les tendances nationales passées en matière de migrations, de fécondité et de mortalité, toutes choses égales par ailleurs, le solde migratoire resterait négatif jusqu'en 2020 et deviendrait positif au-delà. Il est d'autant plus nécessaire de favoriser dès à présent l'attractivité du territoire qu'il deviendrait alors le seul moteur de la croissance. En effet, le solde naturel se réduirait mécaniquement jusqu'à devenir nul à l'horizon 2020. Au global, au jeu de ces tendances croisées, en 2035, la population serait de même niveau qu'en 2013. Le vieillissement de la population, aujourd'hui peu prononcé, s'accélérerait.

Le manque d'attractivité actuel du territoire se traduit doré et déjà par une baisse de la population active qui pénalise fortement les capacités de rebond du territoire, d'autant qu'elle s'accompagne d'un déficit de qualification de la population résidente. L'étude réalisée par l'Université de Poitiers à l'échelle de la zone d'emploi de Châtelleraut<sup>3</sup> fait d'ailleurs ressortir des difficultés de recrutement plus importantes dans cette zone qu'en moyenne régionale ou nationale.

---

<sup>2</sup> « Seuil du Poitou 2050 : un quart de population en plus », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n°8 52, janvier 2018

<sup>3</sup> « La zone d'emploi de Châtelleraut », mars 2018

Parmi les facteurs d'attractivité, les conditions de logement et le niveau d'équipement et de service du territoire sont majeurs. L'ancienneté du parc de logements et le niveau très élevé du taux de vacance ne sont pas favorables. Ils sont probablement symptomatiques d'une qualité du parc déclinante, mal adaptée aux besoins. Le niveau limité d'équipement du territoire, notamment pour les équipements et services les plus courants ne favorise pas non plus son attractivité. La bonne dotation en équipements sportifs, culturels et de loisirs, ainsi que la présence d'un parc locatif développé, notamment HLM, sont par contre des atouts.

### Des enjeux stratégiques

Face aux performances économiques déclinantes du territoire, la diversification du modèle de développement est essentielle tout en s'appuyant sur les atouts que représente la présence d'un socle industriel ancré et diversifié, ainsi que les compétences de conception-recherche qui l'accompagnent.

#### **Enjeu 1 : valoriser les ressources du territoire, accompagner les mutations technologiques et sociétales et renforcer la capacité d'innovation**

La consolidation des activités productives, agricoles comme industrielles, suppose de davantage valoriser les ressources locales et d'accompagner les mutations technologiques mais aussi sociétales, dans une approche durable (circuits courts, économie circulaire ...). Il s'agit aussi de stimuler toujours davantage la capacité d'innovation.

#### **Enjeu 2 : améliorer l'image du territoire du Grand Châtelleraut et créer une identité collective en s'appuyant sur les forces vives du territoire**

Développer l'attractivité du territoire constitue un enjeu également vital pour renforcer la captation de revenus et la diversification de leurs bases, dynamiser l'économie présentielle et renouveler la ressource en main d'œuvre. Elle suppose d'améliorer l'image du territoire vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi au regard des habitants. Il s'agit d'attirer de nouvelles populations, notamment des actifs, comme des touristes, en valorisant les atouts du territoire et en améliorant les facteurs d'attractivité (notamment logement, équipements et services).

#### **Enjeu 3 : Développer l'animation de l'écosystème châtelleraudais, moderniser les vecteurs de mobilités et de flux et favoriser les coopérations inter-territoires (Poitiers, Tours)**

Il convient enfin de consolider l'écosystème local dont les défaillances expliquent aujourd'hui une part conséquente des sous-performances économiques du territoire, de poursuivre l'effort engagé en termes de facilitation des recrutements par les entreprises et plus largement d'améliorer l'organisation territoriale pour faciliter les flux de mobilité, qu'il s'agisse de flux physiques ou numériques. La proximité de la CU du Grand Poitiers et les échanges domicile-travail nourris

qu'entretient la CA avec cette dernière appellent la mise en place de coopérations avec la CU en termes de développement économique, comme de politique de transport et d'habitat. A l'inverse, l'absence actuelle d'échanges avec la CU de Tours, dont le Grand Châtelleraut n'est pas plus éloigné, peut interroger sur les opportunités de développement que pourraient ouvrir des coopérations avec cette CU.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 :</b>						
Améliorer l'image du territoire de Grand Châtelleraut et créer une identité collective en s'appuyant sur les forces vives du territoire Concilier valorisation et préservation des patrimoines du territoire (naturel, paysager, historique...) dans une approche économique et durable						
1.1 Redonner une image attractive du territoire, en valorisant les atouts du territoire et en améliorant les facteurs d'attractivité.						
<b>Projets structurants</b>						
<b>Dynamique de revitalisation du centre ville de Châtelleraut et réappropriation de la Vienne à Châtelleraut</b>						
1	<u>Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière de commerces et d'activités</u>	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut	20 000 €	Taux maxi. 50 %	Sous réserve conventionnement SRDEII	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	<u>Création d'une pépinière de commerces et d'activités</u>		500 000 €	Taux maxi. 20 % plafonné à 200 000 € (hors acquisition)		
2	<u>Aménagement des quais de la Vienne au service de la revitalisation économique du cœur de ville</u>	Agglo/Commune de Châtelleraut	3 800 000 €	570 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
3	Soutien à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation – aide à la rénovation de cellules commerciales	Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	1 921 500 €		Sous réserve conventionnement SRDEII	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ACTIONS COLLECTIVES
4	Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération	Aceascop Formascope	38 800 €	4 000 €	CP 28/05/2018	POLITIQUE DE LA VILLE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Requalification énergétique de résidences (Vauban, De Valois, St Just)</li> <li>&gt; Mise en œuvre d'une OPAH dans le centre ancien</li> <li>&gt; Création d'un espace jeunes Renardières et animation d'un lieu ressources pôle d'animation de médiation numérique (volet emploi/formation)</li> <li>&gt; Restructuration de l'appareil commercial Littré Churchill dans le Quartier de la Plaine d'Ozon</li> <li>&gt; Redynamisation des centres-bourgs et restauration du patrimoine des villages</li> <li>&gt; Services de proximité en milieu rural : derniers commerces de proximité</li> </ul>					POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / FEDER
<b>1.2 Développer et structurer l'offre touristique en lien avec les atouts du territoire (La Roche Posay, Angles sur l'Anglin, réserve naturelle du Pinail, Vallées de la Vienne, de la Creuse et de la Gartempe...)</b>						
<b>Projets structurants</b>						
5	Soutien au projet de tourisme de découverte économique de l'usine AIGLE	SA Aigle international	400 000 €	Taux maxi. 30 % plafonné à 90 000 €		TOURISME
6	Restauration du site de la Manu à Châtelleraut : Parcours scénographié /muséographie musée	Agglo/Commune de Châtelleraut	110 000 €	Maximum 35 %		PATRIMOINE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Projet touristique autour de la réserve du Pinail</li> <li>&gt; Aménagements des bords de Vienne et Creuse</li> <li>&gt; Modernisation village vacances à Vouneuil sur Vienne</li> <li>&gt; Valorisation touristique d'Angles sur l'Anglin</li> <li>&gt; Valorisation de la filière des Jours d'Angles sur l'Anglin</li> <li>&gt; programme d'animation MANU 2019 (200 ans)</li> <li>&gt; Soutien aux programmes de diffusion culturelle majeurs (Compagnies, saisons, festivals ...) Festival itinérant « culture vivace », Programmation Improbable librairie à destination des jeunes et des publics en situation de handicap, Soutien à l'Ecole Nationale du Cirque, Soutien au théâtre les 3 T de Châtelleraut )</li> </ul>					TOURISME / CULTURE
<b>Axe 2 :</b>						
Valoriser les ressources du territoire, accompagner les mutations technologiques et sociétales et renforcer la capacité d'innovation						
Renforcer la base productive historique du territoire et l'adapter aux mutations technologiques. Stimuler la capacité d'innovation. Accompagner les mutations de l'agriculture et développer les circuits alimentaires locaux						
<b>Projets structurants</b>						
7	Développement de l'emploi et des compétences des salariés des entreprises	Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Administration et Systèmes d'Information Ressources Humaines (ASIRH)		46 332 €	CP 09/07/2018	EMPLOI- FORMATION

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
8	Création d'une légumerie (étude)	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Thuré	15 000 €	Taux maxi. 50% pour l'étude	Projet structurant	AMENAGEMENT DE TERRITOIRE
9	Réussir l'installation de maraîchers (formés à l'espace-test du Lycée Professionnel Agricole et Horticole (LPAH) de Thuré)	Chambre d'Agriculture	32 205 €		AAP Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)	AGRICULTURE
10	Accompagnement d'un projet de découpe et de transformation sur le Châtelleraudais	CIVAM, centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural	21 075 €	Taux maxi. 50 % pour l'étude	AAP circuits alimentaires locaux	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRO-ALIMENTAIRE
11	Réalisation d'un atelier de découpe et de transformation sur le Châtelleraudais	CUMA Les Prés Gourmands	385 000 €	Taux maxi. 40 % plafonné à 50 000 €	AAP Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) Transformation commercialisation de produits agricoles	AGRO-ALIMENTAIRE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Projet d'innovation et de développement Alliance</li> <li>&gt; Projet de labellisation Usine du Futur</li> <li>&gt; Réalisation d'un Schéma Stratégique d'accueil des activités économiques (en déclinaison du schéma, les opérations correspondantes pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII et à la convention SRDEII)</li> <li>&gt; Projet Alimentaire Territorial (AAP Circuit court)</li> <li>&gt; Système alimentaire territorialisé en faveur des circuits courts : étude de faisabilité pour restauration des serres Fischer et filière de production adaptée au lieu</li> <li>&gt; Réso éco : développement de l'économie circulaire et structuration de filières locales</li> <li>&gt; Développement d'une filière de recyclage du textile (projet Plas'tile)</li> <li>&gt; Fablab Industriel</li> <li>&gt; Tiers Lieux Emploi/Formation</li> </ul>					AMENAGEMENT DE TERRITOIRE / ECONOMIE / EMPLOI-FORMATION / ENVIRONNEMENT
<b>Axe 3 :</b>						
<b>Développer l'animation de l'écosystème châtelleraudais, moderniser les vecteurs de mobilités et de flux et favoriser les coopérations inter-territoires (Poitiers, Tours)</b>						
<b>Consolider l'écosystème local et améliorer l'organisation territoriale pour faciliter les flux de mobilité.</b>						
<b>Projets structurants</b>						
12	<u>Industrie Compétences : détection et gisements d'activités et d'emplois</u>	Groupement d'employeurs Solutions Compétences	145 000 €	Taux maxi. 50 % plafonné à 25 000 €	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
13	Information, sensibilisation et accès à la mobilité des publics en insertion	ADSEA-SISA-Pôle Mobilité	473 840 €	20 000 €	CP du 28/05/2018	POLITIQUE DE LA VILLE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Expérimentation mise en place d'une cellule d'aide au recrutement et accueil des cadres pour les grands compte et PME du tissu industriel local</b></li> <li>&gt; Elaboration d'un portrait identitaire et promotion du territoire par le marketing</li> <li>&gt; Renforcement territorial du Pôle mobilité Châtelleraudais (Adsea-Sisa-Pôle Mobilité)</li> <li>&gt; Création d'une Maison de services au public à Pleumartin</li> <li>&gt; Résidence Habitat jeunes à La Roche Posay</li> <li>&gt; Comprendre la mobilité du territoire</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / CLUSTER RURALITE / SILVER ECONOMIE / FEDER
<b>Ingénierie du contrat :</b>						
<b>Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.</b>						
	Chef de projet économie-emploi-formation	Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraudais	1 ETP	Maxi : 30 000 €	Année 2019	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chargé de mission thématiques préférentielles du contrat (Management du commerce...)		1 ETP	Maxi : 30 000 €		
<b>LEADER</b>						
	LEADER - Contrepartie régionale pour les 3 programmes Leader	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU BOCAGE BRESSUIRAIS**



## **PREAMBULE**

### **Le cadre régional d'intervention contractuel**

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire du Bocage Bressuirais a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

### **Un territoire de projet : Le Bocage Bressuirais**

Le territoire du Bocage Bressuirais est organisé en Communauté d'Agglomération composée de 38 communes qui regroupent 72 600 habitants.

Il se situe en périphérie des grandes agglomérations de Nouvelle-Aquitaine (Poitiers, Niort, La Rochelle) et à l'écart des grandes infrastructures. Il est en proximité des Pays de la Loire (Nantes, Angers) par la RN 249 et l'A87.

Organisé autour d'une ville centre, Bressuire, le territoire se compose également d'un réseau de petits pôles urbains : Mauléon, Cerizay, Nueil-les-Aubiers et Moncoutant.

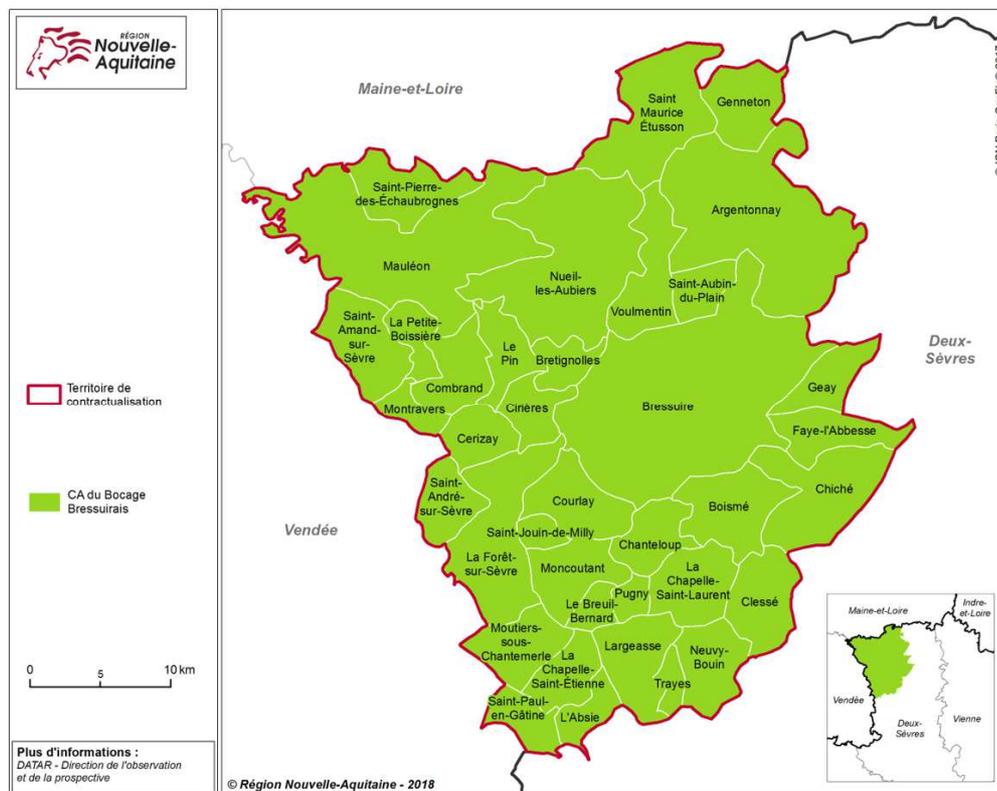
Si la ruralité définit le Bocage Bressuirais, le caractère industriel du territoire est également très prégnant au travers d'un réseau dense de PME œuvrant dans divers domaines (agro-alimentaire, construction, mobilier, automobile...). Le territoire qui compte près de 5 700 entreprises est un des 5 bassins les plus industriels de Nouvelle Aquitaine en nombre d'emplois. Le poids de l'industrie et de l'agriculture se traduit par des « usines » à la campagne qui cohabitent avec un réseau dense de TPE.

La population du Bocage Bressuirais augmente et se compose d'une part importante de jeunes. En tant que population dont la part augmente, la population jeunes doit être ciblée et ses besoins pris en compte de manière intégrée et lisible pour entretenir le dynamisme du territoire.

On notera également, une sociologie particulière dans les communes de Cerizay, Bressuire ou Nueil-Les-Aubiers qui accueillent des populations issues de l'immigration. Cette situation génère des problématiques d'intégration et d'insertion professionnelles pour ces populations.

Malgré des politiques en faveur du développement durable et le développement de modes de transports collectifs, le « mode routier » est largement prédominant sur le territoire du Bocage Bressuirais. En matière de déplacements domicile-travail, c'est presque 85% des actifs qui utilise une voiture. On notera que 56% des flux domicile-travail sortants sont dirigés vers la Région Pays de la Loire.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



### La situation de vulnérabilité du Bocage Bressuirais

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Le Bocage Bressuirais a été qualifié de « territoire vulnérable » par la Région, en comparaison aux Communautés d'Agglomération de Nouvelle Aquitaine, sur les 4 domaines de vulnérabilité observés.

### La stratégie de développement du Bocage Bressuirais

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, en lien avec le projet de territoire, la stratégie de développement du Bocage Bressuirais s'articule autour de 4 axes :

## **Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire**

Il s'agit de renforcer l'attrait du territoire aux différentes échelles (régionale et nationale) en s'appuyant sur ses atouts.

### **1.1 Favoriser l'innovation et le développement économique et attirer de nouveaux salariés**

Pour répondre aux besoins des entreprises présentes et apporter un soutien aux initiatives locales, il s'agit d'engager une réflexion stratégique sur l'accompagnement économique et l'innovation, mettre en place une communication efficace pour favoriser le développement exogène, favoriser et faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois locaux.

D'autre part, le secteur agricole, s'il est fortement structuré et intégré localement, doit s'interroger sur son modèle économique de demain en relation avec de nouveaux modes de consommation.

#### **Projets clés :**

- Création d'un cluster métallurgie
- Programme Alimentaire Territorial
- Marketing territorial

### **1.2 Accroître le développement de l'activité touristique**

Dans le cadre de son Schéma de Développement Touristique 2016-2021, le territoire a fixé ses orientations en matière touristique : faire de l'hébergement la porte d'entrée touristique du territoire, développer un accueil dynamique et chaleureux, renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire, mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique.

#### **Projets Clés :**

- Valorisation du château d'Argentonnay, redéploiement du site touristique de Pescalis

### **1.3 Faciliter les liens inter-territoire et inter-région et favoriser son désenclavement routier, ferroviaire et numérique**

Il s'agit de renforcer les liaisons avec les agglomérations proches et vers les réseaux de transport régionaux et nationaux.

## **Axe 2 : Conduire une politique Jeunesse innovante :**

Les principaux objectifs de cet axe sont :

- donner envie de rester, venir ou revenir,
- favoriser des dynamiques autour du lien social, de l'enrichissement culturel et sportif, développer un mode de vie attractif, vivant et animé,
- favoriser l'inclusion des populations étrangères

#### **Projets Clés :**

- Création de la Cité de la Jeunesse et des Métiers en Bocage Bressuirais (CJMBB) : Il a pour objectif de favoriser la concertation entre les différentes structures d'accompagnement des jeunes pour une plus grande transversalité de l'accompagnement. En profitant d'un lieu où transitent les jeunes du territoire (autour de la gare de Bressuire), il consiste à rassembler sur un seul site tous les services intéressants la jeunesse, pouvoir les accompagner dans leur projet individuel ou collectif.
- Redéploiement de l'habitat pour les jeunes

## **Axe 3 : Organiser un développement et un aménagement du territoire équilibré**

L'objectif est de relancer ou conforter l'attractivité des bourgs dans une démarche globale.

Il s'agit de préserver l'équilibre vis-à-vis des zones rurales en confortant l'articulation du territoire autour du maillage de centres-bourgs et maintenir une offre commerciale et de services aux publics adaptée et répartie équitablement. Un programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » a été mis en place, il se définit comme une articulation et une mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs des compétences de l'agglomération (habitat, urbanisme, économie, développement durable, tourisme, culture) afin de soutenir les politiques communales œuvrant pour l'attractivité de leur cœur de bourg et de ville.

#### Projets Clés :

- Projets d'aménagement des bourgs-centres de Nueil-les-Aubiers, Moncutant, Mauléon, Argentonnay, Cerizay
- Actions dans le cadre du programme Cœur de ville de Bressuire
- Mise en place d'une Opération Collective de Modernisation

#### **Axe 4 : Faciliter les mobilités et l'accès aux services pour tous et de façon équitable**

Il s'agit d'améliorer l'offre de mobilité pour tous les habitants du territoire notamment à travers le développement de l'intermodalité en s'appuyant sur le pôle d'échanges multimodal de la gare de Bressuire.

#### Projets clés :

- Pôle d'échange multimodal à Bressuire

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Bocage Bressuirais et qui ont un impact direct sur son développement.

#### **- Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 3,9 M€ pour une opération de restructuration et de réhabilitation du lycée Maurice Genevoix-Simone Signoret de Bressuire.

#### **- Opérations Territoire Zéro-Chômeurs**

Dans le cadre d'une expérimentation nationale Territoires zéro chômeur de longue durée, la commune de Mauléon a été retenue suite à un appel à projet national. Un comité local a été mis en place dans lequel la Région est représentée. La Région accompagne le territoire de Mauléon par une aide à l'animation et une aide au démarrage. Les dispositifs de droit commun régionaux pourront être mobilisés sur des projets relevant des compétences régionales notamment dans le domaine du développement économique.

#### **- Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Jeunesse :**

Le territoire du Bocage Bressuirais, en lien avec le Pays de Gâtine, bénéficie d'un soutien de l'Etat de plus de 4 M€ dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) en faveur de la jeunesse d'un soutien. Pour le projet « les jeunes s'en mêlent », un plan d'actions a été élaboré sur la période 2016-2020. La Région soutient des structures qui participent au projet ou bien des manifestations. La Cité de la Jeunesse et des Métiers du Bocage Bressuirais (CJMBB) est inscrite dans ce projet ainsi que le redéploiement de l'habitat des jeunes en Bocage Bressuirais.

#### **- Programme LEADER 2015-2020**

Le territoire du Bocage Bressuirais, en lien avec le Thouarsais, bénéficie du programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 900 000 € de FEADER a été attribué sur le Nord Deux-Sèvres.

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Bocage Bressuirais.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

-le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;

-l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire du Bocage Bressuirais feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, le co-contractant prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le  
En 2 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Alain ROUSSET**

**Jean-Michel BERNIER**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

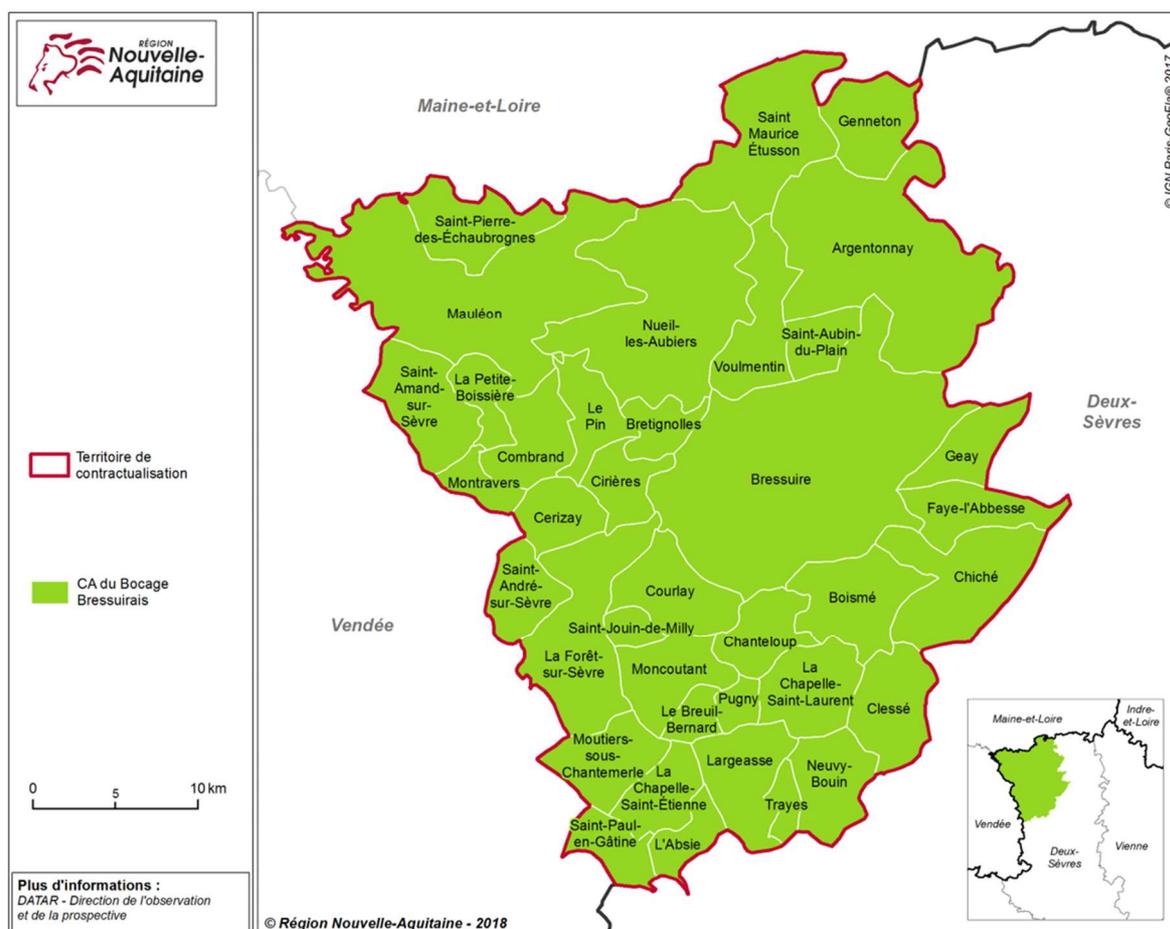
**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel Prévisionnel du territoire

**Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**  
**Synthèse du diagnostic du territoire de contractualisation**

**SOMMAIRE**

1. Présentation du territoire de contractualisation .....	2
2. Les dynamiques démographiques : Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement .....	3
3. Les revenus du territoire : des ménages aux revenus moyens mais plus fragiles au nord-est du territoire .....	4
4. Les dynamiques de logement : une tendance au desserrement des ménages .....	4
5. Les dynamiques économiques : une attractivité à conforter .....	5
6. Les dynamiques d'emploi : un territoire de « plein emploi » qui cache des fragilités .....	6
7. Un niveau d'équipement inférieur aux territoires similaires mais bien doté en équipement de sport et de loisirs .....	6
8. La formation et l'enseignement une offre de formation riche et variés comportant quelques manques .....	7
9. La mobilité : un territoire enclavé et marqué par l'usage de la voiture .....	7
10. Les centre-bourgs : des pôles à la croisée de multiples enjeux.....	8
Synthèse des enjeux.....	8

## 1. Présentation du territoire de contractualisation

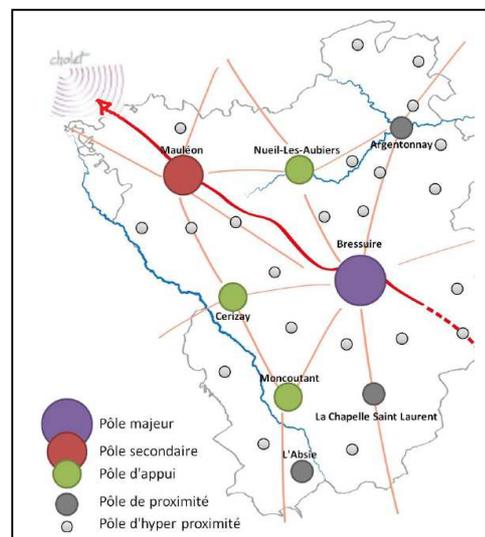


Le territoire du Bocage Bressuirais est organisé en Communauté d'Agglomération composée de 38 communes qui regroupent près 75 500 habitants

Il se situe en périphérie des grandes agglomérations (Poitiers, Niort, Angers, Nantes, La Rochelle) et à l'écart des grandes infrastructures,

Organisé autour d'une ville centre, Bressuire, le territoire se compose également d'un réseau de petits pôles urbains : Mauléon, Cerizay, Nueil les Aubiers et Moncoutant.

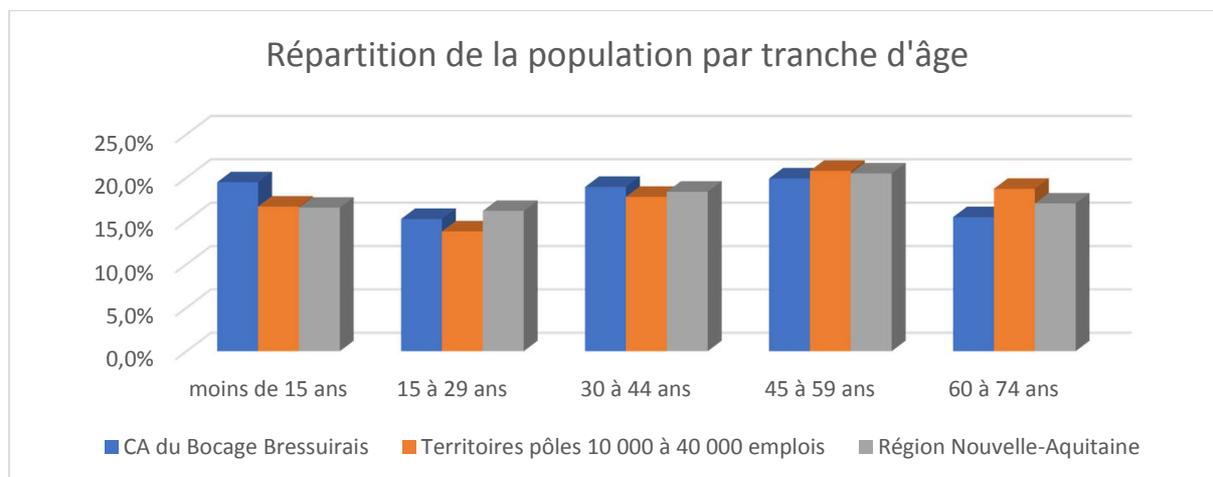
Si la ruralité définit le Bocage Bressuirais, le caractère industriel du territoire est également très prégnant au travers d'un réseau dense de PME œuvrant dans divers domaines (agro-alimentaire, construction, mobilier, automobile...)



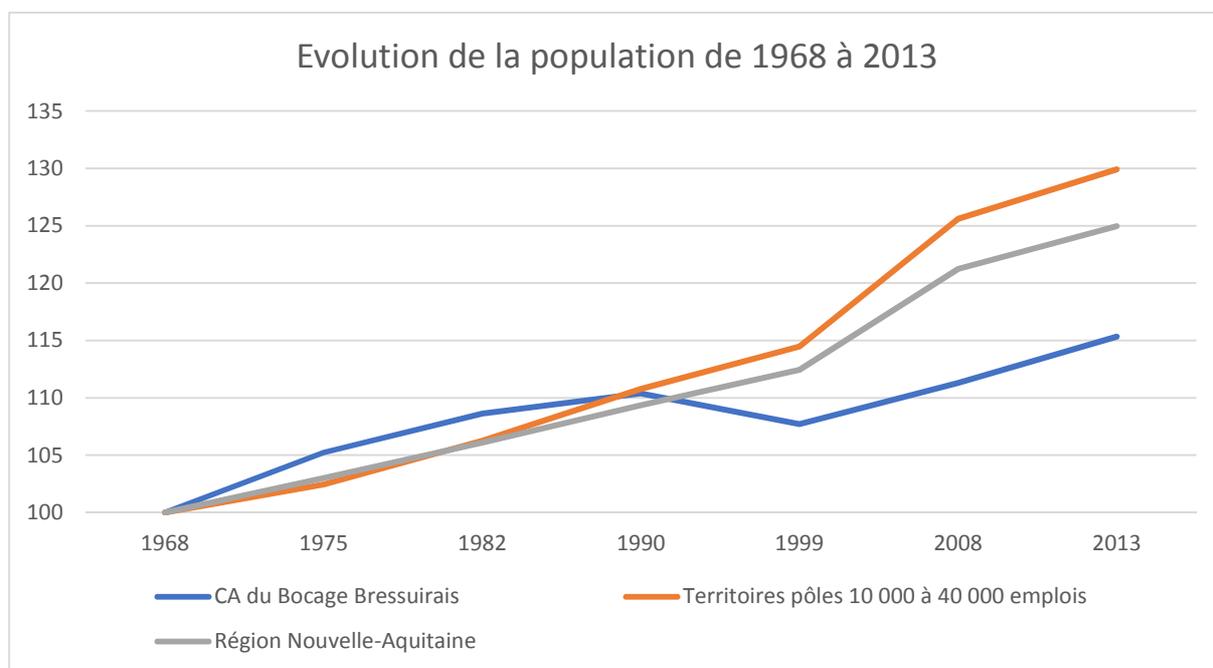
Le Bocage Bressuirais a été qualifié de « territoire vulnérable » par la Région, en comparaison aux autres territoires de Communauté d'Agglomération de Nouvelle Aquitaine, sur les 4 domaines de vulnérabilité observés :

- Revenu des ménages
- Emploi et marché du travail
- Niveau de formation de la population
- Démographie et accessibilité aux services de la vie courante

2. Les dynamiques démographiques : Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement



Source : Insee, RP 2013



La population du Bocage Bressuirais augmente et se compose d'une part importante de jeunes.

Dans le détail, on constate une surreprésentation des moins de 15 ans et une sous-représentation des plus de 60 ans

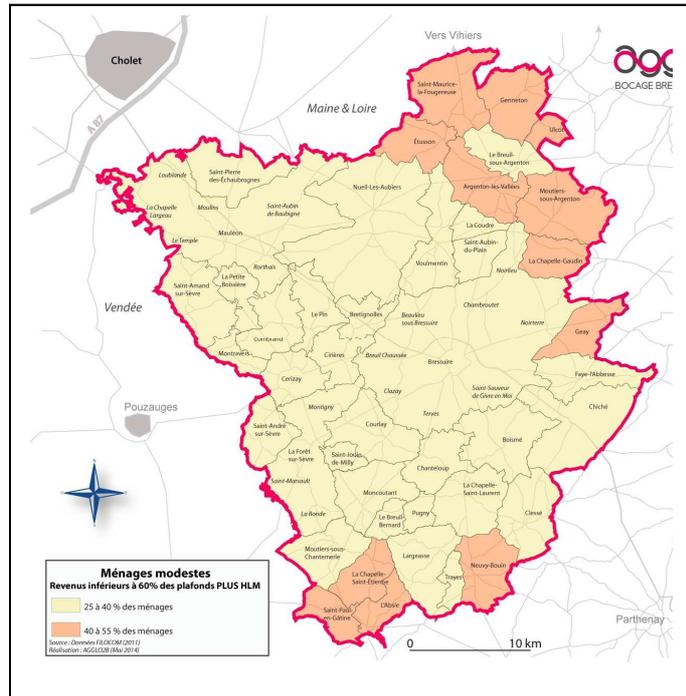
En tant que population dont la part augmente, la population jeunes doit être ciblée et ses besoins pris en compte de manière intégrée et lisible pour entretenir le dynamisme du territoire.

### 3. Les revenus du territoire : des ménages aux revenus moyens mais plus fragiles au nord-est du territoire

La population de la communauté d'agglomération n'est pas marquée par des critères de fragilité économique particulièrement forts. Elle dispose d'une catégorie de population aux revenus faibles équivalente à celle du département.

Pour autant la part de la population gagnant plus de 100% des plafonds PLUS (ménages aisés) (29.3 %) est moins importante que celle du département (35.2%).

A l'échelle des communes, on constate que 10 d'entre elles ont un taux de ménages très modestes supérieur à 40%. Ces communes se situent essentiellement dans l'Argentonnais.



La fragilité du secteur de l'Argentonnais, s'explique essentiellement par ses caractéristiques agricoles et rurales. En effet la baisse des activités agricoles et donc de l'emploi, la légère baisse de la population (-0.6% entre 99 et 2009) et donc des activités (commerces, services...), fragilisent sa population.

On notera également, une sociologie particulière dans les communes de Cerizay, Bressuire ou Nueil-Les-Aubiers qui accueillent des populations issues de l'immigration, étrangères ou non métropolitaines.

Le territoire est ainsi marqué par la présence de communautés issues d'Afrique et de territoires tels que les Comores et Mayotte.

Cette situation génère des problématiques d'intégration et d'insertion professionnelles pour ces populations.

### 4. Les dynamiques de logement : une tendance au desserrement des ménages

Le territoire reste marqué par une population familiale et rurale avec une majorité de ménages de taille moyenne dans l'ensemble du territoire. Cependant, on observe une tendance au desserrement des ménages.

Cette tendance qui se retrouve à l'échelle nationale laisse présager de fortes modifications dans les structures familiales, appelant des restructurations en termes d'offre de logements et de typologies.

Ce besoin est particulièrement prégnant dans les centre-bourgs qui doivent aussi être attractifs vis-à-vis des nouveaux arrivants en proposant des locatifs de qualité disponibles rapidement.

Les besoins des jeunes du territoire sont à prendre également en compte dans l'offre de logements proposée pour leur permettre de se stabiliser sur le territoire.

D'autre part, l'amorce du vieillissement de la population doit être anticipée par l'adaptation des logements.

## 5. Les dynamiques économiques : une attractivité à conforter

Le territoire qui compte près de 5 700 entreprises est un des 5 bassins les plus industriels de Nouvelle-Aquitaine en nombre d'emplois.

Le Bocage Bressuirais est également l'un des territoires les plus agricole dans la région la plus agricole de France et d'Europe.

Le poids de l'industrie et l'agriculture se traduit par des « usines » à la campagne qui cohabitent avec un réseau dense de TPE. Des petites entreprises sont devenues des générations en générations des locomotives économiques.

La culture de l'entrepreneuriat s'exprime également par une solidarité inter-entreprises qui génère de nouvelles entreprises issues de l'essaimage des donneurs d'ordre du territoire.

Les cantons de Bressuire et Mauléon émergent comme moteur au sein de l'économie du territoire. On retrouve dans ces derniers une plus forte concentration d'actifs liée à la présence de l'axe structurant Nord-Ouest – Sud-Est, la RN 249, le long duquel plusieurs zones d'activités importantes et porteuses d'emplois se sont implantées.

Le secteur de Mauléon de part sa situation géographique entre Bressuire et Cholet (respectivement 25 et 21 km) est d'autant plus attractif.

Notons la situation particulière des cantons de Cerizay et Moncoutant où le dynamisme économique local est largement lié à l'implantation ancienne de groupes industriels ayant une dimension nationale voir internationale (Ribouleaux,...)

L'enjeu local porte sur l'attractivité du territoire. En effet, si le Bocage Bressuirais offre des emplois, ceux-ci ne sont pas toujours pourvus, notamment ceux des cadres.

Il s'agit, en général, de renforcer l'attrait du territoire aux différentes échelles (régionale et nationale) en s'appuyant sur ses atouts.

D'autre part, le secteur agricole, s'il est fortement structuré et intégré localement, doit s'interroger sur son modèle économique de demain en relation avec de nouveaux modes de consommation.

## DES FILIÈRES PHARES ET UNE DIVERSITÉ D'ENTREPRISES

- Agroalimentaire / Agriculture
- Bois / Ameublement
- Automobile
- Textile
- Fabrication de machines et équipements
- Métallurgie
- Plasturgie / Composite

Fabricants  
Donneurs d'ordres  
Sous-traitants  
Sociétés de services  
...



**4/10**  
emplois salariés  
dans l'industrie

### Des entreprises à rayonnement national et/ou international :

Galliance, Célio, Laboratoire Science et Nature, Ribouleau-Monosem, Glassver (Groupe St-Gobain), Groupe Millet, CBI Jorisode, La COVI, Heuliez Bus, Wesco, ACS, IXAPACK, CFCA, Les Jardins de l'Orbrie, Groupe Rouger Industries, Reveau Menuiserie (Groupe Ridoret), Groupe Clisson, DPC, EVN, Comebo, Aubineau Constructeur, Piejac-Maingret, EGDC, SLT...

En matière touristique, un Schéma de développement touristique 2016-2021 a été élaboré en 2014-2015 et validé en octobre 2015. Il compte 4 orientations stratégiques :

- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire ;

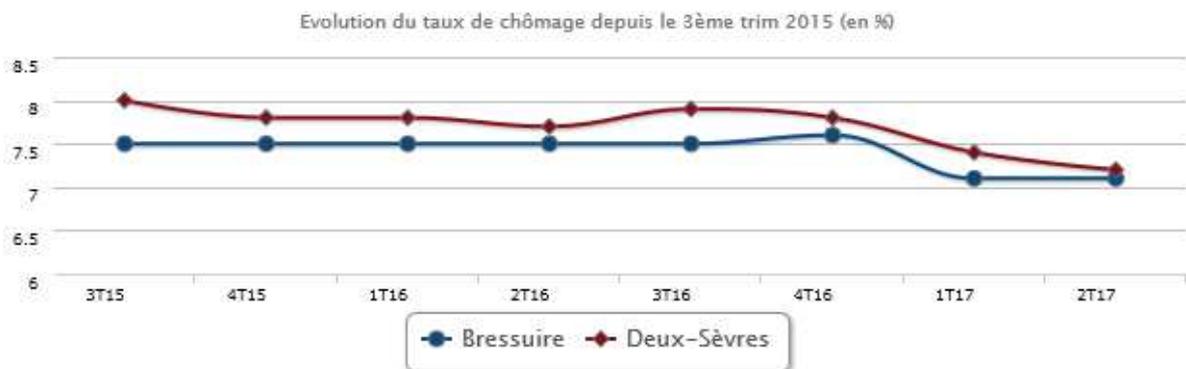
- Développer un accueil dynamique et chaleureux ;
- Renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire ;
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique.

#### 6. Les dynamiques d'emploi : un territoire de « plein emploi » qui cache des fragilités

Le taux de chômage est historiquement plus faible sur la zone d'emploi de Bressuire que sur la Région (8,8%).

Fin 2017, la zone d'emploi de Bressuire affiche un taux de chômage de 7,1%.

La population active, qui a augmenté de 5,7% depuis 1999, représente 46% de la population totale du territoire.



Le taux de chômage reste important chez les moins de 26 ans. Surtout, on peut penser que le nombre important d'emplois intérimaires est occupé majoritairement par des jeunes qui servent ainsi de variable d'ajustement.

#### 7. Un niveau d'équipement inférieur aux territoires similaires mais bien doté en équipement de sport et de loisirs

Selon l'INSEE, l'offre d'équipements dits de proximité, de gamme intermédiaire et de gamme supérieure est inférieure à la moyenne des territoires de type pôles de 10 000 à 40 000 emplois, en particulier en matière de :

- Taux d'équipements de proximité de santé ( 29,5 contre 47,4), de services aux particuliers ( 120,8 contre 184,1) et de transports et déplacements (1,5 contre 3,5)
- Taux d'équipement de gamme intermédiaire de commerces (19,1 contre 37,3)

On notera toutefois que le territoire bénéficie d'infrastructures récentes et innovantes :

- Val de Scie, un parc de loisirs avec baignade biologique
- Centres aquatiques (5 complexes avec bassins sportifs et espaces ludiques)
- Bocapôle, un espace d'évènementiels : concerts, spectacles, salons, congrès...
- Cinémas, 5 sites disposants de 1 à 5 salles
- Golf, parcours de 9 et 18 trous, compact / Pitch and Putt et practice

Le territoire connaît aussi une problématique de démographie médicale nuancée par une dynamique de pôles de santé et de construction des relations ville-hôpital autour de Centre Hospitalier Nord-Deux-Sèvres.

8. La formation et l'enseignement une offre de formation riche et variés comportant quelques manques

Le territoire compte :

- 80 établissements primaires et 20 établissements secondaires : un réseau public & privé avec un taux de réussite au bac de plus de 90%
- Un Centre d'Information et d'Orientation et un Carrefour de l'Orientation, Formation, Emploi et Métiers chaque année (COFEM)
- 13 formations post-bac et une offre de formations pour adultes

L'enjeu porte sur une offre locale de formation en adéquation directe avec les besoins des entreprises.

9. La mobilité : un territoire « enclavé » et marqué par l'usage de la voiture

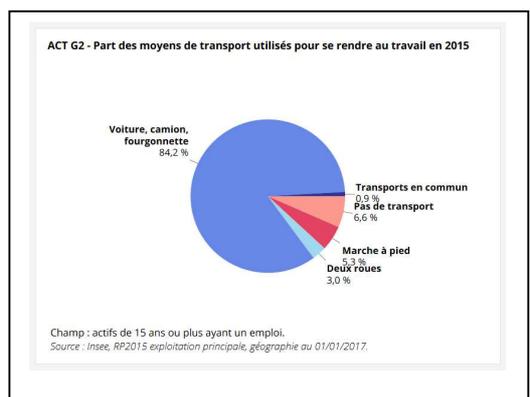
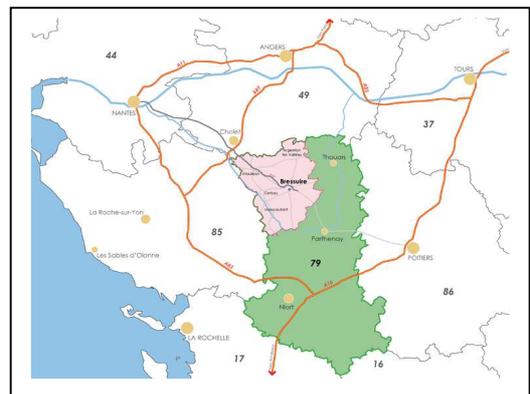
Si la RN 249 relie le territoire à Nantes, Cholet et à la Région Pays de la Loire, le territoire souffre toutefois d'un enclavement routier notamment vers la Nouvelle-Aquitaine, du fait de dessertes inadaptées en direction de Poitiers, Niort ou Bordeaux.

L'offre ferroviaire est particulièrement faible. Une seule ligne de train existe « La Roche-sur-Yon – Saumur » via Bressuire, représentant un trafic journalier de 4 trains aller-retour (hors période estivale).

Il existe un certain nombre de services de transport et de mobilité privés publics et associatifs sur le Bocage Bressuirais : réseau départemental, transport scolaire, réseau urbain de Bressuire, transport solidaire, parkings de covoiturage, etc.

Malgré des politiques en faveur du développement durable et le développement de modes de transports collectifs, le « mode routier » est largement prédominant sur le territoire du Bocage Bressuirais. En matière de déplacement domicile-travail, c'est presque 85% des actifs qui utilise une voiture.

On notera enfin que 56% des flux domicile-travail sortants sont dirigés vers la Région Pays de la Loire.



## 10. Les centre-bourgs : des pôles à la croisée de multiples enjeux

Dans le cadre des travaux pour la définition du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), il a été constaté et partagé une perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs du territoire avec les problématiques suivantes :

- . un parc de logements anciens délaissés et non adaptés
- . une déprise commerciale des cœurs de ville ou de bourg
- . un paysage urbain insuffisamment valorisé

Or relancer ou conforter l'attractivité d'un bourg nécessite une démarche globale. Différentes entrées sont possibles : développer l'activité économique du bourg et maintenir les services, améliorer la diversité du logement et la qualité des aménagements, agir sur les déplacements... Toutes sont liées et interagissent les unes avec les autres et sont différentes selon les communes.

On distingue ainsi 3 enjeux relatifs aux centre-bourgs du Bocage Bressuirais :

- . Consolider l'armature urbaine de l'agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants
- . Accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération
- . Accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaître, prioriser et agir)
- . Créer une dynamique collective pérenne

### Synthèse des enjeux

#### **1- Renforcer l'attractivité du territoire pour :**

- Attirer de nouveaux salariés
- Favoriser l'innovation et le développement économique des entreprises
- Accroître le développement de l'activité touristique
- Faciliter les liens inter-territoire et inter-Région.
- Favoriser son désenclavement routier, ferroviaire et numérique

#### **2- Conduire une politique JEUNESSE innovante pour :**

- leur donner envie de rester, venir ou revenir.
- favoriser des dynamiques autour du lien social (monde associatif), de l'enrichissement culturel et sportif.
- développer un mode vie attractif, vivant et animé
- favoriser l'inclusion des populations étrangères

#### **3- Organiser un développement et un aménagement du territoire équilibré pour :**

- Préserver l'équilibre vis-à-vis des zones rurales en confortant l'articulation du territoire autour du maillage de centre-bourgs
- Maintenir une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement
- Pour renforcer l'attractivité touristique
- Pour améliorer le cadre de vie des habitants

#### **4- Faciliter les mobilités et l'accès aux services pour tous et de façon équitable**

- Améliorer l'offre de mobilité

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 - Renforcer l'attractivité du territoire</b>						
Renforcer l'attrait du territoire en s'appuyant sur ses atouts, répondre aux besoins des entreprises et apporter un soutien aux initiatives locales, mettre en place une communication efficace pour favoriser le développement exogène, favoriser et faciliter l'accès à l'emploi						
1. 1 Favoriser l'innovation et le développement économique des entreprises et attirer de nouveaux salariés, Faciliter les liens inter-territoire et inter-Région et favoriser son désenclavement routier, ferroviaire et numérique						
<b>Projets structurants</b>						
1	Création d'un cluster métallurgie	Pôle Métal 2 S	227 950 €	Taux maxi. 50%	Mise en place d'un groupe de suivi du projet	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ECONOMIE
2	Promotion du territoire : actions de marketing territorial 2018-2021	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) / Club d'entreprises	150 000 €	Taux maxi. 50 % subvention plafonnée à 25 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ECONOMIE TERRITORIALE
3	Mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B)	141 041 €	Taux maxi. 50 % pour l'étude	AAP circuits alimentaires locaux	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE
4	Actions "territoire d'expérimentation Zéro Chômeur de Longue Durée"	Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais	40 422 €	20 000 €	CP du 09/07/18	ESS
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; En déclinaison du schéma stratégique d'accueil des activités économiques du territoire, les opérations correspondantes pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII</li> <li>&gt; Lieu de formation professionnelle et de montée en compétences</li> <li>&gt; Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences (GPECT)- Industrie du Bois</li> <li>&gt; Poursuite de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ECONOMIE / EMPLOI / FORMATION / ENVIRONNEMENT
1.2 Accroître le développement de l'activité touristique						
<b>Projets structurants</b>						
5	Etude pour la valorisation du site du Château d'Argentonnay	Commune	34 815 €	Taux maxi. 20%	RI patrimoine	PATRIMOINE
6	Réhabilitation du Château de St Mesmin	Syndicat Mixte du Château de St Mesmin	427 250 €	Taux maxi. 25 %	RI patrimoine	PATRIMOINE
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Redéploiement du site touristique de Pescalis</li> <li>&gt; Réhabilitation d'un centre d'hébergement collectif à Argentonnay</li> <li>&gt; Réhabilitation de l'ancienne gare en gîte de groupe à Cerizay</li> <li>&gt; Itinérance touristique à vélo</li> </ul>					TOURISME
<b>Axe 2 - Conduire une politique jeunesse innovante</b>						
Donner envie de rester, venir ou revenir sur le territoire, favoriser des dynamiques autour du lien social, de l'enrichissement culturel et sportif, développer un mode de vie attractif, vivant et animé, favoriser l'inclusion des populations étrangères						
<b>Projets structurants</b>						
7	Création et mise en musique d'une Cité de la Jeunesse et des Métiers du Bocage Bressuirais (CJMBB)	CA2B	2 056 251 €	700 000 €	Un comité de pilotage pour l'élaboration d'un projet de service devra être mis en place. La Région sera associée au comité de suivi de ce projet.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
8	Redéploiement de l'Habitat Jeunes en Bocage Bressuirais (création de 39 logements, réhabilitation de 10 logements)	Habitat Nord Deux Sèvres	3 878 700 €	323 000 €	RI logement des jeunes	LOGEMENT
9	Soutien aux activités artistiques et culturelles de Scènes de Territoire	CA2B	700 000 €	42 000 €		CULTURE
10	Etude pour un projet Musée -Médiathèque à Mauléon (partie Musée : Rochers des Vaux)	CA2B	16 100 €	3 220 €	CP 08/10/18	PATRIMOINE
11	Action d'interculturalité : "grandir ensemble à Bressuire"	Centre socio-culturel de Bressuire	27 300 €	3 000 €	CP 08/10/18	POLITIQUE DE LA VILLE
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Projet Musée -Médiathèque à Mauléon</li> <li>&gt; Réhabilitation d'une bibliothèque à l'Absie</li> <li>&gt; Soutien aux programmes de diffusion culturelle majeurs (Compagnies, saisons, festivals..)</li> </ul>					CULTURE / SPORT
<b>Axe 3 - Organiser un développement et un aménagement du territoire équilibré</b>						
Préserver l'équilibre vis-à-vis des zones rurales en confortant l'articulation du territoire autour du maillage de centre-bourgs et maintenir une offre commerciale et de services aux publics adaptée et répartie équitablement.						

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Projets structurants</b>						
<b>Programme Intercommunal "cœur de bourg, cœur de vie" (redynamisation de centres bourgs, habitat, derniers commerces...)</b> - actions dans le cadre de projets d'aménagement des bourgs-centres de Nueil-les-Aubiers, Moncoutant, Mauléon, Argentonnay, Cerizay. Programme "Coeur de Ville" de Bressuire						AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / LOGEMENT / PATRIMOINE / TOURISME
12	Actions dans le cadre du Programme Coeur de Ville de Bressuire : Rénovation du marché de Bressuire	Commune	939 568 €	Taux maxi. 20% plafonnée à 100 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
13	Rénovation du marché de Nueil-les-Aubiers	Commune	395 135 €	Taux maxi. 20% plafonnée à 100 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projets en amorçage</b>						
> Appui aux derniers commerces et multiservices > Actions dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton et ses Affluents 2018-2022, du Thouaret 2017-2018, de la Sèvre Niortaise et Ouin 2015-2020 : actions pouvant être retenues selon les critères de priorisation du règlement d'intervention en faveur de l'eau > Mise en place d'une Opération Collective de Modernisation La participation régionale à l'action collective sera déterminée après adoption de la stratégie et du plan d'action						ENVIRONNEMENT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Axe 4 : Faciliter les mobilités et l'accès aux services pour tous et de façon équitable</b>						
Améliorer l'offre de mobilité pour tous les habitants du territoire notamment à travers le développement de l'intermodalité en s'appuyant sur le pôle d'échanges multimodal de la gare de Bressuire						
<b>Projets structurants</b>						
14	Création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Bressuire (PEM)	CA2B	3 559 591 €	Taux moyen d'aides publiques : 60 %		FEDER
15	Conseil en mobilité et parc mobilité pour accès à un emploi ou une formation	Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais	99 000 €	5 000 €	CP du 08/10/18	VIE ASSOCIATIVE
<b>Projets en amorçage</b>						
> mise en accessibilité de 2 arrêts TER (Chiché et Mauléon)						TRANSPORT
<b>Ingénierie du contrat :</b>						
<b>Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.</b> <b>Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.</b>						
	Chef de projet territorial - animation du contrat Chef de projet économie-emploi-formation-attractivité Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (circuits courts, revitalisation centres bourgs, jeunesse)	CA2B	0,5 ETP	Maxi : 15 000 €	Année 2019	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
			1 ETP	Maxi : 30 000 €		
			1,5 ETP	Maxi : 45 000 € pour 1,5 ETP		
<b>LEADER</b>						
	LEADER - contreparties régionales + animation	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations en CP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DE LA GÂTINE**



### **Le cadre régional d'intervention contractuel**

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays de Gâtine a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

### **Un territoire à double composante urbaine et rurale faisant partie du système urbain de Niort**

Au cœur du département des Deux-Sèvres, le territoire de contractualisation de la Gâtine, composé de trois communautés de communes, la CC d'Airvaudais-Val du Thouet, la CC de Parthenay-Gâtine et la CC de Val de Gâtine, compte 66 300 habitants en 2014. Structuré autour du pôle principal de Parthenay et du pôle secondaire d'Airvault, il a une double composante urbaine et rurale. Il est de relativement faible densité. La majeure partie de la Gâtine est couverte par des espaces ruraux et périurbains.

Le pôle de Parthenay fait partie du système urbain de Niort, mis en évidence par la Datar<sup>1</sup>. 15 % de la population gâtinaise réside d'ailleurs dans une commune de la couronne périurbaine niortaise. Les pôles de Parthenay et Airvault, qui dessinent un axe « urbain » Nord-Sud sur l'axe Niort-Thouars, concentrent un tiers de la population du territoire et la moitié des emplois.

A l'instar des territoires voisins du nord Deux-Sèvres et Vienne (CA du Bocage Bressuirais, Thouarsais-Loudunais), un tiers de la population de la Gâtine réside dans des espaces multipolarisés, attirés par plusieurs aires urbaines situées au sein du territoire (Parthenay, Airvault) ou à l'extérieur (Niort, Bressuire, Saint Maixent-l'École, Poitiers, Fontenay-le-Comte).

A l'écart des infrastructures autoroutières, le territoire l'est aussi du réseau ferroviaire voyageur. Il est desservi par plusieurs routes structurantes, la RN 149 qui relie Parthenay à Poitiers et Bressuire, la RD 848 vers Thouars, et la RD 743 permettant l'accès à Niort et à l'A10). Il est également traversé par une ligne de fret ferroviaire Niort-Thouars.

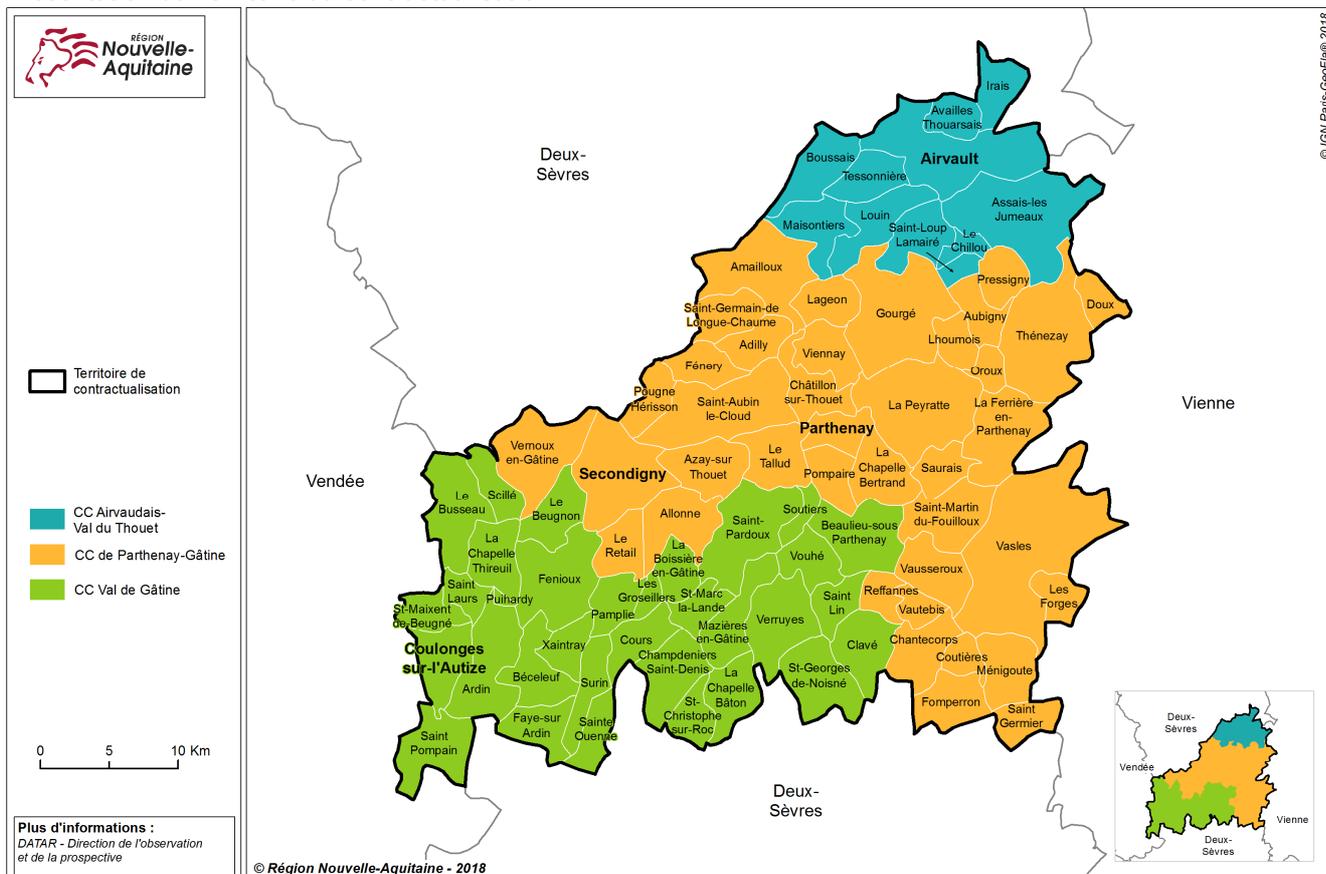
Le territoire, organisé en syndicat mixte en 1976, puis en Pôle d'Équilibre Territorial depuis fin 2014, en application de la loi MAPTAM, s'est engagé dans une procédure de création de PNR.

---

<sup>1</sup> « Dynamiques, interdépendance et cohésion des territoires - Rapport de l'Observatoire des Territoires 2011 », Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, mars 2012

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

### Présentation du Territoire du contractualisation



### La situation de vulnérabilité de la Gâtine

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les Communautés de Communes du PETR du Pays de Gâtine de la façon suivante :

- Communauté de Communes Parthenay Gâtine : vulnérabilité intermédiaire
- Communauté de Communes Val de Gâtine : pas ou peu vulnérable
- La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet : vulnérabilité intermédiaire

## **La stratégie de développement de la Gâtine**

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 2 axes :

### **1. L'attractivité du territoire : ferment de la revitalisation de la Gâtine**

**Conduire une politique d'attractivité axée sur la jeunesse, la revitalisation économique urbaine, le renforcement du maillage en services de santé et l'affirmation d'une économie touristique**

#### **1.1 Revitaliser les centre-bourgs et la ville-centre de Gâtine**

La revitalisation des centres-bourgs et de la ville-centre de Gâtine s'inscrit dans une logique de maintien des services et équipements de proximité, afin de maintenir la timide reprise démographique du territoire.

A ce titre, les investissements visant à maintenir les derniers services de proximité en cas de carence de l'initiative privée pourront être soutenus. De même, l'attention sera portée sur les initiatives innovantes, publiques ou privées, qui contribuent à offrir des solutions adaptées aux nouveaux usages en milieu rural.

#### **1.2 Qualifier et ancrer la jeunesse sur le territoire**

En Gâtine, la part des jeunes de moins de 15 ans est importante, contrairement à celle des 15-29 ans largement inférieure à la moyenne régionale. Dans ce contexte, afin d'ancrer la jeunesse en Gâtine, le territoire porte des actions ayant trait au logement ainsi qu'à l'insertion professionnelle des jeunes. Ces actions s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en faveur des projets innovants pour la jeunesse. Une réflexion est également conduite sur les solutions et équipements de formation adaptés aux jeunes en grande difficulté sociale et familiale.

#### **1.3 Poursuivre le maillage de la Gâtine en services de santé et favoriser l'usage et le déploiement de la télémédecine et e-santé**

Le Pays de Gâtine voit peu à peu l'offre de services médicaux diminuer. Les maisons et centres de santé, ainsi que l'organisation de l'offre médicale future sont une réponse à cette désertification. De même, un accompagnement des professionnels de santé est envisagé afin de faciliter le déploiement du numérique (e-santé, télémédecine)

#### **1.4 Renforcer l'attractivité touristique de la Gâtine**

La fonction touristique de la Gâtine est en retrait au regard des revenus résidentiels générés. Ses nombreuses aménités (patrimoine naturel et historique, offre culturelle et festivalière, ...) et sa localisation, au carrefour de plusieurs sites ou ensembles touristiques d'intérêt national voire international constituent néanmoins des atouts à développer, notamment au travers du tourisme vert et itinérant.

##### Projets phares :

- Réhabilitation des halles de Parthenay dans le cadre du programme Cœur de ville
- Réhabilitation du Vieux Relais d'Airvault en tiers-lieu hybride

### **2. Soutenir les fleurons de la Gâtine**

**Appui aux filières du territoire et à sa qualité environnementale, paysagère et patrimoniale**

#### **2.1 Soutenir et valoriser les filières du territoire**

L'économie gâtinaise se caractérise par une sphère productive importante avec une forte présence de l'agriculture, notamment de l'élevage, et un tissu économique constitué en grande majorité de PME, avec une forte présence de la métallurgie et de l'agroalimentaire. Face à l'effondrement des emplois de cette sphère productive (moins 35% en 40 ans), non compensé par la sphère présentielle, une politique de valorisation et d'appui aux filières historiques du territoire est conduite sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie du contrat, une attention particulière sera portée à la préservation et au maintien des pépites du territoire, véritables marqueurs de la spécificité de la Gâtine. L'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM) bénéficiera à ce titre d'un soutien régional au titre de l'enseignement supérieur.

#### 2.2 Soutenir l'émergence, la structuration et le développement de nouvelles filières en Gâtine

L'appui à l'émergence et à la structuration de nouvelles filières vise en premier lieu le domaine du handicap et du médico-social, fortement représenté sur le territoire.

#### 2.3 Accompagner l'évolution des compétences et de l'emploi au sein des entreprises de Gâtine

Les besoins d'emploi des entreprises évoluent et montrent une carence de compétences dans des domaines précis, sur des métiers en manque d'attractivité. Les problématiques de recrutement font évoluer les demandes d'accompagnement des entreprises.

#### 2.4 Préserver et valoriser les qualités environnementale, paysagère et culturelle de Gâtine

Espace cohérent remarquable de par sa qualité paysagère et ses milieux naturels diversifiés, la Gâtine souhaite faire de cette valeur environnementale un atout d'attractivité. C'est dans ce contexte que le territoire porte une démarche de labellisation Parc Naturel Régional auprès de l'Etat et de la Région et soutient de nombreuses initiatives en faveur de la préservation et de la valorisation de ses qualités environnementale et paysagère et culturelle.

##### Projets phares :

- Maison de la Parthenaise et pôle d'élevage
- Programme d'action territoire vert et bleu

## **Article 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et la Gâtine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les

acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des

motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président  
du PETR du Pays de Gâtine

**Alain ROUSSET**

**Didier GAILLARD**

Le Président  
de la Communauté de Communes  
Parthenay Gâtine

Le Président  
de la Communauté de Communes Val de Gâtine

**Xavier ARGENTON**

**Jean-Pierre RIMBEAU**

Le Président  
de la Communauté de Communes  
Airvaudais Val du Thouet

**Olivier FOUILLET**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

## Synthèse Gâtine

### Un territoire à double composante urbaine et rurale faisant partie du système urbain de Niort

Au cœur du département des Deux-Sèvres, le territoire de contractualisation de la Gâtine, composé de trois communautés de communes, la CC d'Airvaudais-Val du Thouet, la CC de Parthenay-Gâtine et la CC de Val de Gâtine, compte 66 300 habitants en 2014. Structuré autour du pôle principal de Parthenay et du pôle secondaire d'Airvault, il a une double composante urbaine et rurale. Il est de relativement faible densité. La majeure partie de la Gâtine est couverte par des espaces ruraux et périurbains.

Le pôle de Parthenay fait partie du système urbain de Niort, mis en évidence par la Datar<sup>1</sup>. 15 % de la population gâtinaise réside d'ailleurs dans une commune de la couronne périurbaine niortaise. Les pôles de Parthenay et Airvault, qui dessinent un axe « urbain » Nord-Sud sur l'axe Niort-Thouars, concentrent un tiers de la population du territoire et la moitié des emplois.

A l'instar des territoires voisins du nord Deux-Sèvres et Vienne (CA du Bocage Bressuirais, Thouarsais-Loudunais), un tiers de la population de la Gâtine réside dans des espaces multipolarisés, attirés par plusieurs aires urbaines situées au sein du territoire (Parthenay, Airvault) ou à l'extérieur (Niort, Bressuire, Saint Maixent-l'École, Poitiers, Fontenay-le-Comte).

A l'écart des infrastructures autoroutières, le territoire l'est aussi du réseau ferroviaire voyageur. Il est desservi par plusieurs routes structurantes, la RN 149 qui relie Parthenay à Poitiers et Bressuire, la RD 848 vers Thouars, et la RD 743 permettant l'accès à Niort et à l'A10. Il est également traversé par une ligne de fret ferroviaire Niort-Thouars.

Le territoire, organisé en syndicat mixte en 1976, puis en Pôle d'Equilibre Territorial depuis fin 2014, en application de la loi MAPTAM, s'est engagé dans une procédure de création de PNR.

### Une économie à dominante productive qui peine à rebondir suite à la crise

Le tissu économique gâtinais a enregistré, comme partout, une véritable mutation depuis les années 70. Le développement de l'économie présentielle, tournée vers la satisfaction des populations résidentes et des touristes, n'explique que très partiellement ces mutations. Cette sphère de l'économie, poussée par la consommation locale, s'est en effet développée à un rythme moindre que dans la région et en France. A l'inverse, à l'image des territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains<sup>2</sup>, la sphère productive exportatrice, largement prédominante en

---

<sup>1</sup> « Dynamiques, interdépendance et cohésion des territoires - Rapport de l'Observatoire des Territoires 2011 », Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, mars 2012

<sup>2</sup> Outre la Gâtine, cet ensemble regroupe le Thouarsais-Loudunais, la Châtaigneraie limousine, Landes Nature Côte d'argent, le Périgord noir et Oloron Haut-Béarn.

1975, a subi des pertes deux fois plus importantes qu'au niveau régional et national. Pour autant, elle reste un pilier essentiel de l'économie, davantage représenté qu'en province : en 2014, 42 % des emplois relèvent de la sphère productive contre 34 % en province.

Constitué de PME, le tissu économique local reste spécialisé dans des secteurs industriels tels que la fabrication de machines et équipements, la métallurgie, les industries agroalimentaires, la fabrication d'équipements électriques. Le poids important de l'agriculture (12 % de l'emploi en 2014) caractérise aussi le territoire. Les productions agricoles sont diverses, avec une prédominance de l'élevage ovins-caprins et la présence d'une filière laitière (fromage de chèvre) importante (5 laiteries). L'élevage de granivores et l'élevage de bovins (race parthenaise) sont également présents. Parmi les productions végétales, pommes et melons occupent une place importante.

Parmi les spécialisations du tissu économique, ressort également une forte spécialisation dans un secteur présentiel, l'hébergement médico-social et action sociale (qui concentre 15 % de l'emploi salarié). L'économie sociale et solidaire occupe une part importante sur ce territoire, en employant un salarié sur 6, contre 1 sur 9 en Nouvelle-Aquitaine.

Le territoire a été touché par la « grande récession » initiée en 2008 par la crise financière internationale. Il a en effet subi d'importantes pertes d'emploi salarié privé au cours des différents cycles récessifs (2008-2009 et 2011-2014). Tout en étant sensible aux périodes de reprise, il peine néanmoins à recréer de l'emploi, en particulier sur la période 2014-2016. Tout au plus, l'emploi se stabilise. Ainsi, entre 2008 et 2016, l'emploi salarié privé a reculé de 6,3% (soit 760 emplois perdus). Très peu de secteurs ont résisté à la crise. Les secteurs de la construction, du commerce-réparation automobile et de la fabrication de machine et équipements concentrent les pertes d'emploi les plus massives. A l'inverse, le transport - entreposage, les industries agroalimentaires et surtout l'hébergement médico-social sont les secteurs qui créent le plus d'emplois salariés privés sur la période.

### Un écosystème à dynamiser

Les pertes d'emploi ne sont imputables que pour une petite partie à une orientation sectorielle défavorable. La dynamique d'emploi apparaît en effet moins performante que ce qu'on aurait pu attendre compte tenu de la structure de spécialisation du tissu économique. Les raisons de cet « effet local » défailant qui explique 71 % des pertes d'emploi salarié interpellent l'efficacité de l'écosystème local. Des marges de développement sont à rechercher dans sa structuration, le développement de coopérations entre les acteurs locaux ainsi que leur insertion dans des réseaux extra-territoriaux, le développement de l'innovation...Un autre signe de manque de vitalité économique transparaît à travers la faiblesse du taux de création d'établissements qui, de surcroît, souffre d'une baisse sur la période

2011-2016 comme partout ailleurs. Le phénomène touche particulièrement la CC Airvaudais-Val du Thouet qui est au 2<sup>ème</sup> rang des EPCI néo-aquitains les moins dynamiques.

### Une nécessaire amélioration du processus de captation de revenus

Les flux de revenus que la Gâtine capte en provenance de l'extérieur, essentiels à son développement, semblent reposer de moins en moins sur ses capacités productives concurrentielles. Bien que mise à mal, cette base productive exportatrice reste essentielle et mérite d'être consolidée.

Des gains sont également à rechercher dans d'autres bases de revenus. Le développement de la base publique, aujourd'hui sous-représentée sur le territoire malgré le statut de Sous-Préfecture de Parthenay, est peu probable au regard du resserrement des finances publiques. Les marges de développement portent plutôt sur la base résidentielle, moteur majeur des économies locales, qui apparaît en effet sous-mobilisée en Gâtine.

Le niveau moyen des retraites, sensiblement plus bas que dans les territoires de référence<sup>3</sup>, se traduit par une représentation des retraites dans le revenu disponible des ménages légèrement inférieure à celle de Nouvelle-Aquitaine malgré la présence d'une plus grande proportion de retraités. Ce constat contraint la place des pensions de retraite dans le processus de captation de revenus extérieurs du territoire. Elle est malgré tout importante.

Le territoire capte plus de revenus pendulaires que la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains. Les actifs résidents travaillent en effet plus souvent hors du territoire, « important » ainsi une masse de revenus plus élevée susceptible d'être consommée sur le territoire. La Gâtine tire surtout profit des échanges domicile-travail qu'elle entretient avec l'agglomération niortaise (CAN). Cette dernière offre des emplois à près de 3 400 actifs du territoire. Les échanges avec la CC Haut Val de Sèvre sont aussi sensiblement en faveur de la Gâtine : les gâtinais qui vont y travailler sont beaucoup plus nombreux que les actifs de cette CC employés en Gâtine, les premiers générant une captation de revenus, les seconds une évasion de revenus. La Gâtine tire peu profit de ses échanges nourris mais plus équilibrés avec la CA du Bocage Bressuirais. Des gains peuvent notamment être recherchés dans une intensification des flux sortants vers la CAN, mais aussi vers le Grand Poitiers, voire le pôle de Fontenay-le-Comte qui sont dans une relative proximité et avec lesquels les échanges sont limités.

La densité d'hébergement touristique de Gâtine est à l'image de la vocation touristique du territoire, faible. Ainsi, les revenus touristiques sont aujourd'hui très peu représentés. L'offre d'hébergement non marchand (résidences secondaires) comme marchand est en effet réduite. Cette dernière, constituée, de 10 hôtels, 13 campings et un village de vacances, hors gîtes et chambres d'hôte, est de plus insuffisamment qualifiée. Des marges de développement existent probablement

---

<sup>3</sup> Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de-France) et la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains mixtes rural-urbain.

au regard des atouts que le territoire peut chercher à valoriser : ses aménités naturelles et patrimoniales, son offre festivalière et culturelle, ses infrastructures d'itinérance douce (véloroute « Vélo Francette », étape vers St Jacques de Compostelle, sentiers de randonnée). S'il paraît ambitieux de chercher à en faire d'emblée une destination pour des touristes distants ou une étape vers les multiples sites d'intérêt national voire international qui se trouvent à une heure de la Gâtine (Futuroscope, Marais poitevin, Puy du Fou, Val de Loire), il semble envisageable de chercher à consolider une activité de tourisme de loisir et de proximité.

L'amélioration des performances du processus de captation par le territoire de revenus extérieurs constitue un enjeu. Il est aussi probable que la redistribution des revenus captés dans l'économie locale, au travers de la consommation, soit à améliorer. La faiblesse de la densité d'emploi présentiel, très inférieure à la moyenne régionale, s'explique probablement pour partie par une certaine évasion commerciale. Cette dernière est favorisée par la faiblesse du niveau d'équipement existant au sein du territoire, y compris pour les équipements les plus courants, malgré une relative bonne répartition spatiale des pôles d'équipement. La redynamisation de ces équipements et services serait aussi de nature à consolider la récente attractivité du territoire.

### Une récente attractivité à entretenir

Après une décroissance continue de la population au cours des années 80 et 90, légèrement plus intense que celle des territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains, la Gâtine regagne de la population depuis le début des années 2000 grâce à un excédent migratoire supérieur au déficit du solde naturel. La dynamique migratoire reste cependant inférieure à celle de Nouvelle-Aquitaine et des territoires mixtes ruraux-urbains. Les communes sous influence de Niort gagnent de la population alors que celles du nord du territoire en perdent. Sur la période récente, le dynamisme démographique s'étend au sud-ouest de la CC de Parthenay-Gâtine. Le vieillissement de la population reste globalement mesuré. La population de 60 ans et plus n'est guère plus nombreuse que celle des moins de 30 ans. Le territoire se singularise par une surreprésentation des classes extrêmes : des 75 ans et plus et des moins de 15 ans.

La poursuite dans la durée de l'attractivité et sa dynamisation constituent un enjeu à plusieurs titres. Elle est vitale pour faire face au vieillissement inéluctable de la population active et assurer son renouvellement. La progression très modeste du nombre d'actifs entre 2009 et 2014 constitue une alerte de ce point de vue. L'attractivité du territoire, conditionnée à une montée en puissance du niveau d'équipement, est de nature à renforcer la consommation locale et à créer des emplois présentiels. Elle est aussi conditionnée par un renouvellement du parc de logements qui est ancien et progresse peu. Le taux de vacance élevé n'est pas favorable : il est symptomatique d'une qualité du parc déclinante, mal adaptée aux besoins. Enfin, stimuler l'attractivité du territoire suppose d'assurer une offre de

transport public et/ou collaboratif adapté afin de maîtriser l'impact en termes d'émission de gaz à effet de serre des déplacements qui sont contraints de se faire par la route. Une telle offre s'impose aussi pour réduire les situations de précarité énergétique. La conjonction du niveau de vie modeste des ménages résidents et de l'ancienneté du parc de logements, nécessitant une réhabilitation thermique, favorisent en effet ces situations.

L'effort à déployer en termes d'équipement, de logement et de transport se doit d'être rationalisé. Intervenir sur la revitalisation des pôles existants est de ce point de vue prioritaire.

### Une jeunesse mieux qualifiée, un atout, une situation sociale à améliorer

Les jeunes gâtinais de moins de 25 ans sont presque aussi souvent que les néo-aquitains diplômés de l'enseignement supérieur. Ils ne disposent d'aucun diplôme qualifiant moins fréquemment qu'en région, car ils sont nombreux à avoir un BEP ou CAP en poche. Ces bons résultats sont probablement favorisés par l'offre de formation initiale diversifiée qui est présente sur le territoire et à proximité.

La population de 15 à 29 ans dispose aussi plus souvent d'un diplôme qualifiant que dans les territoires de référence (BEP-CAP ou baccalauréat), alors que la population de Gâtine dans son ensemble est très fortement sous-qualifiée. 46 % de la population ne dispose pas d'un diplôme qualifiant. Seulement 13 % des habitants de 15 ans ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit 7 points de moins qu'en région et 2,6 points de moins qu'en moyenne dans les territoires mixtes rural-urbain. La nécessité d'attirer des actifs fortement qualifiés, tout en offrant des débouchés aux jeunes résidents, semble vitale pour relancer l'économie.

La relance de l'économie suppose aussi de prendre en compte le niveau de vie modeste et relativement homogène des gâtinais. La faiblesse généralisée des revenus ne se traduit pas par une surreprésentation des situations de pauvreté, hormis sur la CC de Parthenay-Gâtine, mais contraint fortement le développement de l'économie présente.

Les conditions d'emploi sont relativement précaires : le temps partiel est très développé et les contrats précaires légèrement surreprésentés. Si le taux de chômage en Gâtine est plus bas qu'en région, il se détériore davantage entre 2009 et 2014, probablement sous l'effet de la dynamique économique défavorable qu'il s'agit d'inverser.

### Deux enjeux stratégiques pour le territoire

- **Favoriser l'attractivité du territoire, ferment de la revitalisation de la Gâtine,** et du développement de l'économie présentielle. Cette attractivité renvoie aux capacités d'accueil matérielles (habitat, cadre de vie) mais aussi à une offre de services accrue, tant en volume qu'en qualité, et passe par une revitalisation de la ville-centre Parthenay et des centres-bourgs qui animent le territoire. L'attractivité de la Gâtine est aussi à stimuler sur un plan touristique pour tirer bénéfice de ses aménités. Le développement d'un tourisme vert basé en particulier sur l'itinérance douce semble porteur.
- **Soutenir et valoriser la présence de fleurons économiques et la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire.** La sphère productive, agricole et industrielle, constitue un atout du territoire qu'il s'agit de consolider en structurant et améliorant l'écosystème local, et notamment en renforçant des filières existantes, tout en prenant en compte l'approche durable de ces activités. L'émergence de nouvelles filières, y compris dans la sphère présentielle, mérite aussi d'être soutenue. Une piste portant sur l'hébergement médico-social, l'accueil de personnes handicapées et de leurs familles est notamment envisagée par les acteurs locaux.  
Parmi ses ressources locales, le territoire bénéficie aussi d'une haute qualité environnementale et paysagère qu'il s'agit de préserver et valoriser. C'est à cette fin que la Gâtine porte une démarche de labellisation de Parc naturel Régional.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
<b>AXE1 - L'attractivité du territoire : ferment de la revitalisation de la Gâtine</b>						
Conduire une politique d'attractivité axée sur la jeunesse, la revitalisation économique urbaine, le renforcement du maillage en services de santé et l'affirmation d'une économie touristique						
<b>1.1 Revitaliser les centre-bourgs et la ville-centre de Gâtine</b>						
La revitalisation des centres-bourgs et de la ville-centre de Gâtine s'inscrit dans une logique de maintien des services et équipements de proximité, afin de maintenir la timide reprise démographique du territoire. A ce titre, les investissements visant à maintenir les derniers services de proximité en cas de carence de l'initiative privée pourront être soutenus. De même, l'attention sera portée sur les initiatives innovantes, publiques ou privées, qui contribuent à offrir des solutions adaptées aux nouveaux usages en milieu rural.						
<b>Projets structurants</b>						
1	<u>Réhabilitation des halles de Parthenay dans le cadre de l'opération Cœur de Ville</u>	Commune de Parthenay	685 000 €	75 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SERVICES DE PROXIMITE
2	Aide à la création du tiers-lieu hybride le Zinc à 5 pattes, à Vasles	Association Le Zinc à 5 Pattes	57 055 €	22 675 €	CP du 9 juillet 2018	NUMERIQUE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; création d'un complexe cinématographique au sein du quartier de la gare, à Parthenay</li> <li>&gt; création d'un tiers-lieu associatif hybride, à Vouhé</li> <li>&gt; aide au démarrage et aux investissements productifs de la SCIC l'épicerie, commerce multiservices associatif à Airvault</li> <li>&gt; création d'une Maison de Services au Public à Mazières en Gâtine, en articulation avec les compétences régionales</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE / CULTURE / SERVICES DE PROXIMITE
<b>1.2 Qualifier et ancrer la jeunesse sur le territoire</b>						
En Gâtine, la part des jeunes de moins de 15 ans est importante, contrairement à celle des 15-29 ans largement inférieure aux moyennes régionales. Dans ce contexte, afin d'ancrer la jeunesse en Gâtine, le territoire porte des actions ayant trait au logement ainsi qu'à l'insertion professionnelle des jeunes. Ces actions s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en faveur des projets innovants pour la jeunesse. Une réflexion est également conduite sur les solutions et équipements de formation adaptés aux jeunes en grande difficulté sociale et familiale.						
<b>Projets structurants</b>						
3	<u>Création d'une Résidence Habitat jeunes de 6 logements à Coulonges sur l'Autize</u>	Habitat Nord Deux-Sèvres	440 000 €	42 000 €		LOGEMENT
4	Campus rural de projets	Communauté de Communes Parthenay Gâtine	835 000 €	150 000 €	Sous réserve de l'association de la Région à la définition du projet de service de cet équipement, en lien avec les compétences régionales	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PROJET STRUCTURANT
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Mise en œuvre de nouvelles solutions de mobilité et de logement pour les jeunes (tiny-house, élargissement du parc de scooter territorial, service Un toit en Gâtine)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE
<b>1.3 Poursuivre le maillage de la Gâtine en services de santé et favoriser l'usage du numérique</b>						
Le Pays de Gâtine voit peu à peu l'offre de services médicaux diminuer. Les maisons et centres de santé, ainsi que l'organisation de l'offre médicale future sont une réponse à cette désertification. De même, un accompagnement des professionnels de santé est envisagé afin de faciliter le déploiement du numérique (e-santé, télémédecine)						
<b>Projets structurants</b>						
5	Création de maisons de santé pluridisciplinaire à La Peyratte et Thénézay dans le cadre du pôle santé est-Gâtine	Communes de Thénézay et La Peyratte	La Peyratte : 711 000 € Thénézay : 870 000 €	Maxi : 200 000 € par projet dans la limite de 20% de prise en charge		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Etude stratégique territoriale sur l'offre de soin incluant un volet relatif au déploiement du numérique</li> <li>&gt; Poursuite du maillage du territoire en centres et maisons de santé pluridisciplinaires</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE

<b>1.4 Renforcer l'attractivité touristique de la Gâtine</b>						
La fonction touristique de la Gâtine est en retrait au regard des revenus résidentiels générés. Ses nombreuses aménités (patrimoine naturel et historique, offre culturelle et festivalière, ...) et sa localisation, au carrefour de plusieurs sites ou ensembles touristiques d'intérêt national voire international constituent néanmoins des atouts à développer, notamment au travers du tourisme vert et itinérant.						
<b>Projets structurants</b>						
6	<u>Réhabilitation du Vieux Relais d'Airvault en 1/3 lieux hybride</u>	Commune d'Airvault	1 361 419 €	200 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PROJETS STRUCTURANTS
7	Etude d'opportunité pour la mise en tourisme du Bois Pouvreau, à Ménigoute	Communauté de Communes Parthenay Gâtine	30 000 €	15 000 €		TOURISME
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Modernisation du camping du plan d'eau de Cherveux, à Saint-Christophe sur Roc					TOURISME
<b>AXE2: Soutenir les fleurons de la Gâtine, appui aux filières du territoire et à sa qualité environnementale, paysagère et patrimoniale</b>						
<b>2.1 Soutenir et valoriser les filières du territoire</b>						
L'économie gâtinaise se caractérise par une sphère productive importante avec une forte présence de l'agriculture, notamment de l'élevage, et un tissu économique constitué en grande majorité de PME, avec une forte présence de la métallurgie et de l'agro alimentaire. Face à l'effondrement des emplois de cette sphère productive (moins 35% en 40 ans), non compensé par la sphère présentielle, une politique de valorisation et d'appui aux filières historiques du territoire est conduite sur le territoire. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie du contrat, une attention particulière sera portée à la préservation et au maintien des pépites du territoire, véritables marqueurs de la spécificité de la Gâtine. L'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM) bénéficiera à ce titre d'un soutien régional au titre de l'enseignement supérieur.						
<b>Projets structurants</b>						
8	<u>Maison de la Parthenaise et pôle d'élevage</u>	Communauté de Communes Parthenay Gâtine / OS Parthenaise	Maison de la Parthenaise : 5 150 000 €  Pôle élevage : 730 000 €	1 000 000 €	Contribution maximale. Une synergie devra être créée avec le projet de Parc Naturel Régional de Gâtine. Par ailleurs, le projet devra répondre aux orientations régionales en matière de tourisme et dynamiser le tissu économique de l'ensemble de la Gâtine.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PROJETS STRUCTURANTS / AGRICULTURE
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Etude de faisabilité pour la mise en place d'une conserverie en Val de Gâtine et d'une légumerie à La Bressandière > Organisation d'un séminaire scientifique et technique dans le cadre de la clôture de l'expérimentation agricole Patelage Tournant Dynamique					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
<b>2.2 Soutenir l'émergence, la structuration et le développement de nouvelles filières en Gâtine</b>						
L'appui à l'émergence et à la structuration de nouvelles filières vise en premier lieu le domaine du handicap et du médico social, fortement représenté sur le territoire.						
<b>Projets structurants</b>						
9	Etude de faisabilité pour la création d'un village de vacances pour les familles ayant des proches en situation de handicap.	Communauté de Communes Parthenay Gâtine	55 000 €	22 000 €		TOURISME
<b>Projets en amorçage</b>						
	> création d'un cluster du secteur du handicap et médico-social > structuration de la filière jeu du territoire					FILIERES / ACTION STRATEGIQUE LOCALE

<b>2.3 Accompagner l'évolution des compétences et de l'emploi au sein des entreprises de Gâtine</b>						
Les besoins d'emploi des entreprises évoluent et montrent une carence de compétences dans des domaines précis, sur des métiers en manque d'attractivité. Les problématiques de recrutement font évoluer les demandes d'accompagnement des entreprises.						
<b>Projets structurants</b>						
10	<u>Mise en œuvre d'une Gestion Prospective des Emplois et des Compétences à l'échelle de la Gâtine</u>	Maison de l'Emploi et des Entreprises	252 000 €	Maxi : 50 000 €	Contribution maximale de 40%, sous réserve du respect des attendus de la Région dans le cadre de l'AAP correspondant	EMPLOI
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Organisation de la manifestation "les assises de l'attractivité" par les entrepreneurs de Gâtine					ECONOMIE TERRITORIALE
<b>2.4 Préserver et valoriser la qualité environnementale, paysagère et culturelle de Gâtine</b>						
Espace cohérent remarquable de par sa qualité paysagère et ses milieux naturels diversifiés, la Gâtine souhaite faire de cette valeur environnementale un atout d'attractivité. C'est dans ce contexte que le territoire porte une démarche de labellisation Parc Naturel Régional auprès de l'Etat et de la Région et soutient de nombreuses initiatives en faveur de la préservation et de la valorisation de la qualité environnementale et paysagère. Par ailleurs, le territoire se caractérise par une richesse culturelle peu commune, avec de nombreuses compagnies et opérateurs culturels reconnus.						
<b>Projets structurants</b>						
11	<u>Elaboration d'un programme d'actions Territoire Vert et Bleu : Appel A Manifestation d'intérêt</u>	PETR du Pays de Gâtine	37 880 €	Maxi : 30 000 €, 80% des dépenses éligibles		ENVIRONNEMENT
12	Continuités écologiques et biodiversités nocturnes (restauration haies prairies, corridor avec démarche participative)	Communauté de Communes Val de Gâtine	110 000 €	Maxi : 66 000 €, 60% des dépenses éligibles		ENVIRONNEMENT
13	Cogénérateur utilisant la ressource biomasse CSR (Combustible Solide Résiduel)	Communauté de Communes Parthenay Gâtine	50 000 €	Maxi : 25 000 €, 50% des dépenses éligibles		ENVIRONNEMENT
14	Acquisition d'équipements techniques pour la mise en valeur du patrimoine de la Gâtine : vidéo mapping	CARUG	48 500 €	20 000 €		CULTURE
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Réflexion territoriale pour définir une stratégie d'efficacité énergétique					ACTION STRATEGIQUE LOCALE
<b>Ingénierie du contrat :</b>						
Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial - animation du contrat	PETR du Pays de Gâtine	0,5 ETP	Maxi 12 500 € pour 1/2 ETP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chef de projet économie-emploi-formation	PETR du Pays de Gâtine - Communautés de communes du territoire	1 ETP maxi	Maxi : 25 000 € pour 1 ETP		
	Chargé de mission thématiques du contrat (santé, ...)		1,5 ETP maxi	Maxi : 37 500 € pour 1,5 ETP		
<b>LEADER</b>						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations en CP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



**La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe**  
*agissent ensemble pour votre territoire*

# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION DE SAINTONGE ROMANE**



### **Le cadre régional d'intervention contractuel**

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays de Saintonge Romane a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

### **Un territoire de projet : le territoire de Saintonge Romane**

La Saintonge Romane est un territoire à dominante rurale localisée dans le département de la Charente-Maritime entre Cognac à l'Est, le littoral charentais (La Rochelle, Rochefort, Royan) à l'Ouest, Saint-Jean-d'Angély et Niort au Nord et Jonzac au Sud.

Situé au centre du département de Charente Maritime, le territoire du Pays de Saintonge Romane est composé de la Communauté d'Agglomération de Saintes, des Communautés de Communes de Cœur de Saintonge et du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole. Le territoire de contractualisation couvre 70 communes, réparties dans trois EPCI membres constitutif du Pays de Saintonge Romane et regroupe 90 113 habitants.

Ce territoire rural est animé par la Communauté d'Agglomération de Saintes (26 612 emplois<sup>1</sup>). Hormis le pôle de Saintes, seule la commune de Gémozac, polarité intermédiaire, concentre plus d'un millier d'emploi (1 154 emplois).

La Communauté d'Agglomération de Saintes regroupe 66% de la population et concentre 80% des emplois du territoire, tandis que la majeure partie de la superficie du territoire est couverte par des espaces ruraux et périurbains.

Disposant d'atouts naturels forts (cadre de vie et positionnement géographique) reconnus par l'ensemble des acteurs, le territoire doit mettre en œuvre une gouvernance efficace et initier une stratégie de développement à l'échelle de la Saintonge Romane.

Le pôle de Saintes a bénéficié pendant longtemps d'un développement naturel autour du commerce et des activités ferroviaires, complété aujourd'hui par des activités présentes au premier rang desquelles les activités liées à la santé humaine et l'action sociale. Récemment, le territoire a été marqué par des fermetures (SAINTRONIC, déménagement du Crédit-Agricole vers La Rochelle) et des réductions d'effectifs (Technicentre SNCF).

---

<sup>1</sup> Nombre d'emplois au lieu de travail, INSEE, 2014

Néanmoins, le territoire de Saintes possède de nombreux atouts afin de se positionner à l'échelle régionale :

- Un pôle en matière de santé humaine et action sociale notamment à destination des seniors,
- Un pôle autour de l'économie sociale et solidaire (ESS) en valorisant les compétences locales en agriculture (circuits-courts) et en s'appuyant sur les acteurs historiques du secteur (COOP Atlantique)
- Des opportunités de développement nombreuses autour des secteurs clés et/ou historiques : Transport-Logistique, économie résidentielle en se positionnant en complémentarités avec les territoires voisins (Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Royan, Bordeaux, Niort notamment)

La Communauté de communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole, territoire rural situé entre Royan, Saintes et Cognac, a mis en œuvre un développement économique harmonieux à l'échelle de son territoire. Le territoire bénéficie d'une ruralité active d'une dynamique démographique positive et développe des activités résidentielles, au premier lieu desquelles les activités liées à la santé humaine et l'action sociale. Le territoire bénéficie également de la dynamique économique porteuse du cognac. Tout cela est accompagné et stimulé par une gouvernance locale souple et flexible qui a cherché à valoriser les entreprises et les compétences du territoire.

La Communauté de communes de Cœur de Saintonge, territoire rural situé entre Rochefort et Saintes comprend deux pôles de proximité : Saint-Porchaire, plus administratif, et Pont-l'Abbé-Arnoult, plus économique. Le territoire bénéficie d'une attractivité démographique relativement soutenue lié à son positionnement rétro-littoral à l'interface des pôles de Rochefort et Saintes. En effet, le territoire offre un cadre de vie agréable et un prix de l'immobilier plus attractif que la zone littorale répondant à une demande résidentielle de plus en plus forte.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



## **La situation de vulnérabilité de la Saintonge Romane**

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les EPCI du Pays de Saintonge Romane de la façon suivante :

- la Communauté d'Agglomération de Saintes: situation intermédiaire
- les Communauté de communes de Cœur de Saintonge et du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole: situation moins vulnérable

## **La stratégie de développement de la Saintonge Romane**

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 4 axes dont un axe transversal :

### **Axe 1 : Engager une stratégie de reconquête économique dans un contexte de retournement, éveiller de nouveaux relais de croissance**

- Impulser une dynamique de développement qui favorise l'innovation et la mise en place de filières (soutien à l'innovation, ciblage des filières et accompagnement à l'entrepreneuriat) tout en accompagnant les circuits de proximité et les projets locaux
- Affirmer Saintes et la Saintonge Romane comme destination touristique en enrichissant et en diversifiant la mise en tourisme des sites patrimoniaux emblématiques, et en valorisant la vallée de la Charente pour l'ouvrir aux visiteurs

#### Projets clés

- Accompagnement à l'avant-projet de Ferrocampus, cluster de formations autour des métiers du ferroviaire. Grand projet soutenu par la Région (aide à l'ingénierie : mobilisation d'un ingénieur territorial, soutien aux études et aide à l'investissement)
- Création d'un "Pôle Innovation"
- Mener une étude économique et stratégique de positionnement des filières à potentiel en Saintonge Romane
- Renforcer l'offre de service agriculture & insertion (avec l'Association St Fiacre)
- Création d'un atelier de transformation collectif de produits locaux
- Développement de la filière Santé-Silver Economie du territoire (projets de développement économique de l'ESAT de Montandon...)
- Réponse à l'appel à projet Nouvelle Organisation Territoriale Touristique (NOTT)
- Préservation et valorisation des aqueducs gallo-romains, du Vallon des Arènes (amphithéâtre) et de l'église Saint-Eutrope

### **Axe 2 : Vers un territoire à énergie positive**

- Maitriser les dépenses énergétiques du territoire afin de réduire les consommations énergétiques et être plus efficace pour diminuer la facture énergétique.
- Diversifier le bouquet énergétique en développant les énergies renouvelables (méthanisation, énergie éolienne, solaire et bois) et en tirant profit du plan d'actions mis en œuvre par la

Communauté d'Agglomération de Saintes, lauréate de l'appel à projet TÉPOS (« territoire à énergie positive »)

- Promouvoir une mobilité alternative et multimodale pour proposer des solutions au « tout automobile »

#### Projets clés

- Rénovation thermique des bâtiments publics
- Développement de la méthanisation (étude préalable à la création d'une unité de méthanisation et projets de méthanisation collective à La Vallée...)
- Développement des filières solaire, éolienne et bois (plateforme d'approvisionnement en bois énergie, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les parkings de l'hôpital de Saintes)
- Aménagement du Pôle d'échanges Multimodal Gare SNCF
  - *Connecter Saintes aux fonctions métropolitaines grâce à la liaison SNCF Saintes-Bordeaux (TER) à améliorer et renforcer. Dans ce cadre, la Région Nouvelle Aquitaine a financé à hauteur de 1,5 M€ les études d'Avant-Projet (APO) de la régénération de la voie entre Saintes et Saint Mariens sur la ligne Bordeaux La Rochelle (Commission Permanente du 9 juillet 2018).*

### **Axe 3 : Redynamiser les centralités et fonctions urbaines**

- Revitalisation des centres-bourgs à travers une approche globale (mais différenciée selon les contextes) visant le maintien des commerces, une offre de transport adaptée, la réhabilitation et l'adaptation de l'habitat, la requalification des espaces publics et le développement d'une offre de services.

- Enrichir l'offre de services de santé afin de l'adapter aux évolutions démographiques du territoire en développant et en maillant le territoire d'équipements collectifs, facteurs d'attractivité résidentielle, répondant à la fois aux besoins, des jeunes actifs, des familles et des personnes âgées. Poursuivre la structuration du pôle santé avec une offre médico-sociale diversifiée.

#### Projets clés

- Redynamisation des centres bourgs (Saint-Sauvant, Burie, Chaniers, Gémozac, Pont-l'Abbé-Arnoult...)
- Création et extension de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

### **Axe 4 transversal : Améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération interterritoriale**

- Gouvernance territoriale : la problématique de la gouvernance territoriale constitue un des enjeux du développement, notamment, économique du territoire. Des projets communs peuvent être une première étape de la mise en œuvre d'une gouvernance plus à même de porter des projets de développement entre les acteurs du territoire.

- Coopérations territoriales avec d'autres territoires : les complémentarités avec les territoires voisins sont nombreuses mais sous-exploitées

- La viticulture avec Cognac (la « Spirit Valley »)
- Le tourisme et lien avec le littoral entre Royan et Rochefort
- Val de Charente-Océan : cette entente intercommunautaire entre les Communautés d'agglomération de Royan, Saintes, Cognac et Angoulême a pour objectif de renforcer les dynamiques et la visibilité de ces territoires organisés autour du fleuve Charente au travers de problématiques économiques, touristiques, patrimoniales et culturelles communes.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de Saintonge Romane et qui ont un impact direct sur son développement.

Le territoire porte un programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) avec un GAL (Groupe d'action locale) : GAL du Pays de Saintonge Romane doté d'une enveloppe totale réservée FEADER de 1,7 M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir plus de 1,7 M€ pour les opérations de restructuration et réhabilitation des lycées (Saintes) dans le cadre du programme Pluriannuel d'Investissement Lycées.

### **Des pistes de travail pour la durée du contrat**

- L'orientation, la formation et l'emploi et les besoins en compétences des territoires (projet Ferrocampus)
- Mener une étude économique et stratégique de positionnement des filières à potentiel sur le territoire
- Le développement des énergies renouvelables
- Le développement de la filière Santé-Silver Economie

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et la Saintonge Romane.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération de Saintes

**Alain ROUSSET**

**Jean-Claude CLASSIQUE**

Le Président  
de la Communauté de communes Cœur  
de Saintonge

Le Président  
de la Communauté de communes du Canton de  
Gémozac et de la Saintonge Viticole

**Sylvain BARREAUD**

**Loïc GIRARD**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

**Jean-Claude GRENON**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

## **Les territoires fragiles de la Région Nouvelle-Aquitaine Zone d'Emploi Saintes – Saint-Jean-d'Angély**

**Olivier Bouba-Olga, Emmanuel Nadaud**

La Zone d'Emploi de Saintes – Saint-Jean-d'Angély est un territoire à dominante rurale au carrefour de Cognac, Bordeaux, Royan, La Rochelle et Niort. Elle comprend 140 communes réparties autour de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Pons et Gémozac. La zone d'emploi compte 121 119 habitants (INSEE Recensement 2014).

### **1. La zone d'emploi Saintes – Saint-Jean d'Angély : organisation territoriale et gouvernance**

---

#### **➤ Une unité territoriale difficile**

Le territoire de la zone d'emploi est morcelé et en transition sur le plan institutionnel. Des changements importants ont eu lieu ces dernières années, impulsés de gré ou de force par les lois de décentralisation. La zone d'emploi couvre partiellement 5 EPCI : CA de Saintes (Saintes) ; CC Charente-Arnoult-Coeur de Saintonge (Saint-Porchaire) ; CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (Gémozac) ; CC des Vals de Saintonge (Saint-Jean-d'Angély) ; CC de la Haute-Saintonge (Jonzac), auxquels s'ajoute un Pays : le pays de la Saintonge Romane, qui couvre les trois intercommunalités de Saintes, Saint-Porchaire et Gémozac. Celles-ci sont amenées à ne constituer plus qu'une seule intercommunalité à l'avenir dans un périmètre qui devrait être celui du Pays.

#### **➤ Gouvernance territoriale**

La gouvernance territoriale est un facteur de développement économique au même titre que les investissements en éducation ou en infrastructure. Elle nécessite la reconnaissance par les acteurs publics et privés d'une interdépendance mutuelle et du besoin des autres pour permettre la définition et la mise en œuvre de stratégies favorables au développement du territoire. Elle met l'accent sur la multiplicité et la variété des acteurs aux intérêts variés et parfois antagonistes, dont aucun ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. Or, le défaut de gouvernance constitue l'un des facteurs de fragilité du territoire.

#### **➤ Des complémentarités territoriales sous-exploitées**

Des complémentarités nombreuses existent avec les territoires voisins mais sont sous-exploitées. Selon les thèmes abordés (tourisme, agriculture et agroalimentaire, activités résidentielles, etc.), les complémentarités s'entendent sur deux grands ensembles : un axe Ouest-Est entre Royan et Cognac et un espace Saint-Jean-d'Angély – Saintes – Cognac. À cela s'ajoute des opportunités nouvelles avec Bordeaux suite à la création de la Nouvelle-Aquitaine.

### **EN BREF**

- Une zone d'emploi morcelée sur le plan institutionnel.
- La gouvernance territoriale : enjeu de développement économique majeur du territoire.
- Des opportunités de développement par la recherche de complémentarités avec les territoires voisins : Cognac, Royan, Bordeaux notamment

## ANALYSE STATISTIQUE

### POPULATION ET EMPLOI

- Population et Emploi augmentent sur la Zone d'Emploi
- Population portée par un solde migratoire positif et élevé, signe d'un territoire attractif
- Dynamique de l'emploi liée à l'emploi présentiel.
- Emploi salarié porté par l'Agriculture et le Tertiaire non marchand.

### SECTEURS CLÉS

- 2 grands secteurs-clés : SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE et AGRICULTURE-VITICULTURE
- 1 secteur spécifique : BOIS
- Des spécialisations fortes en COMMERCE et, dans une moindre mesure, en TRANSPORT
- Des secteurs de niche : CUIR ET CHAUSSURE, quelques sous-secteurs du COMMERCE DE GROS, NETTOYAGE INDUSTRIEL et CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES EAUX.

### EMPLOI PRIVÉ

- L'emploi privé diminue sur le territoire, tout en restant dans la moyenne régionale et nationale.
- Le secteur Santé – Social et le Commerce de détail font partis des secteurs dynamiques. Ils gagnent des emplois, notamment du fait d'effets territoriaux favorables.
- Le secteur Bois, secteur spécifique, souffre d'effets sectoriels et territoriaux négatifs.
- Des dynamiques locales négatives pèsent sur plusieurs secteurs : industries alimentaires, commerce de gros, produits informatiques, électroniques et optiques.

## 2. Saintes

Le cadre de vie et la situation géographique du territoire ont offert pendant longtemps à Saintes un « développement naturel ». Saintes est aujourd'hui décrite comme une ville « en sommeil ». Plus qu'une stagnation, c'est le risque de déclin économique accéléré de la ville qui inquiète. Néanmoins, les pistes de développement reposant sur les forces historiques de l'agglomération existent.

### ➤ Un « développement naturel » historique autour du commerce et des activités ferroviaires

La position géographique « centrale » de Saintes a contribué au développement des activités commerciales et lui a conféré pendant plusieurs siècles un rôle stratégique à l'échelle régionale. Le commerce constitue encore aujourd'hui un secteur économique clé sur le territoire : deuxième pôle commercial du département derrière La Rochelle mais devant Royan. La COOP Atlantique, coopérative de consommateur dans le domaine du commerce et de la distribution, constitue le fleuron commercial local. L'entreprise est le premier employeur privé du territoire mais aussi du département et également, selon les données, de l'ancienne région Poitou-Charentes.

L'activité ferroviaire a ensuite imprégné l'histoire économique et sociale de la ville depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle avec un double rôle. D'une part, l'étoile de Saintes assurait un important service de voyageurs et de marchandises au carrefour des pôles économiques voisins : Bordeaux, Royan, Rochefort - La Rochelle, Niort et Cognac – Angoulême. D'autre part, elle était en charge de la maintenance du matériel roulant de la SNCF. Si la prégnance de l'activité sur la ville est moins forte aujourd'hui qu'elle ne l'était par

le passé, les activités ferroviaires avec notamment le Technicentre SNCF constituent toujours une des activités les plus pourvoyeuses d'emplois sur le territoire.

➤ **Cadre de vie et effets rétro-littoraux : une dynamique démographique positive**

La qualité de vie constitue un atout fort du territoire qui bénéficie d'un cadre « campagne – nature » et d'un climat agréable en arrière-pays du littoral charentais. La dynamique démographique sur le territoire est positive et principalement portée par une population retraitée ou en fin de carrière qui cherche à se rapprocher du littoral, sans pour autant avoir la volonté ou les moyens de s'y installer. Cette attractivité, notamment auprès des séniors, a permis le développement d'une économie résidentielle positive, renforçant d'une part son rôle commercial et développant d'autre part les activités autour du secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

➤ **Stratégie territoriale à renforcer et opportunités multiples**

Récemment, le territoire a été marqué par des fermetures (SAINTRONIC, déménagement du Crédit-Agricole vers La Rochelle) et des réductions d'effectifs (Technicentre SNCF). Le manque d'animation en matière de développement économique pénalise le territoire. Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Saintonge Romane constitue le projet de territoire le plus avancé. Cependant, sa mise en oeuvre reste incertaine : au-delà des aspects réglementaires concernant l'aménagement et l'urbanisme, les outils en matière d'animation économique n'ont qu'un caractère incitatif.

Les atouts historiques du territoire : cadre de vie et positionnement géographique stratégique, confèrent au territoire de nombreuses opportunités : économie résidentielle autour des secteurs relevant de la santé humaine et l'action sociale, et plus spécifiquement de la Silver Économie ; activités des transports et de la logistique mais aussi activités de services aux entreprises ; complémentarités avec les territoires voisins (Cognac et Royan notamment).

**EN BREF**

- Des atouts naturels forts : cadre de vie et situation géographique
- les secteurs clés : Commerce, Santé-Social et des secteurs de niche
- La gouvernance territoriale : mise en oeuvre de projets communs, première étape à la mise en oeuvre d'une gouvernance efficace
- Des opportunités de développement nombreuses autour des secteurs clés et/ou historiques : Santé-Social, Transport-Logistique, économie sociale et solidaire, économie résidentielle, complémentarités avec les territoires voisins

### **3. Gémozac, territoire de ruralité active**

---

Gémozac : un territoire plus petit, plus agricole mais peu fragile. Depuis 2000, le territoire bénéficie d'un rythme de développement satisfaisant, notamment du fait de la bonne santé du cognac. Le territoire a misé dans la création de richesse en valorisant les entreprises et les compétences du territoire. L'agriculture et la viticulture créent de la stabilité tandis que l'économie résidentielle crée une dynamique positive.

➤ **Dynamique démographique et économie résidentielle**

La dynamique démographique est portée par trois mouvements de population : des personnes qui travaillent à Saintes ; une population de jeunes retraités qui arrive de toute la France ; des gens qui travaillent dans le cognaçais. Tous recherchent la proximité du littoral, un cadre de vie agréable et des prix du foncier plus accessibles qu'ailleurs. L'économie résidentielle a porté l'économie sur la CC de Gémozac. Des efforts ont été faits et une politique d'investissement ambitieuse a été mise en place pour accompagner la population résidentielle nouvelle et attirer les jeunes ménages. Les activités relevant du

secteur de la santé humaine et de l'action sociale ont été accompagnées et encouragées. Des activités nouvelles sont en cours de développement : ESAT, maison pour l'autisme, village d'enfants.

➤ **Agriculture – Viticulture : « Quand le cognac va, tout va ».**

La bonne santé du cognac concourt à la bonne santé du territoire. Couvert de vignes à une époque, la CC de Gémozac possède aujourd'hui des cultures diversifiées auxquelles s'ajoute un état d'esprit local favorable au changement qui a permis d'anticiper, de s'adapter et de sortir des difficultés par le haut. Les céréales avec ses difficultés conjoncturelles et le maraichage sont aussi présents sur le territoire. Les néo-résidents à la recherche d'une consommation locale offrent des opportunités nouvelles, notamment pour les circuits courts.

**EN BREF**

- Un territoire de ruralité active
- Un cadre de vie favorable et attractif
- 2 secteurs clés : santé-social et Agriculture-viticulture

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 :</b>						
<b>Renforcer le développement économique du territoire dans un contexte de mutation et de reconquête</b>						
<b>1.1 Impulser une dynamique de développement qui favorise l'innovation et la mise en place de filières</b>						
<b>Projets structurants</b>						
1	<u>Accompagnement à l'avant projet de Ferrocampus, cluster de formations autour des métiers du ferroviaire</u>	Région Nouvelle Aquitaine, partenaires publics et privés			> Grand projet soutenu par la Région (aide à l'ingénierie : mobilisation d'un ingénieur territorial, soutien aux études et aide à l'investissement)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE
2	<u>Création d'un "Pôle Innovation"</u>	CDA de Saintes, Association Pôle Innovation	340 000 €	Taux maxi : 40% dans la limite d'un plafond de 80 000 € pour le tiers lieux	> AMI Tiers-lieux	INNOVATION / ATTRACTIVITE / EUROPE
3	Création d'un tiers-lieu à Chérac (Maison de la Gaité)	Association et entreprises	1 599 500 €	Taux maxi : 40% dans la limite d'un plafond de 80 000 € pour le tiers lieux	> AMI Tiers-lieux	NUMERIQUE
4	Création d'un atelier de transformation collectif (filières animales et végétales)	Producteurs fermiers (en association ou en société)	1 517 780 €	Pour AAP, taux maxi : 40% des dépenses éligibles HT	> Appel à projets "Soutient au développement des circuits alimentaires locaux"	AGRICULTURE / IAA
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mener une <b>étude économique et stratégique de positionnement des filières à potentiel</b> en Saintonge Romane</li> <li>&gt; Renforcer l'offre de service agriculture &amp; insertion (avec l'Association St Fiacre)</li> <li>&gt; Développement de la filière Santé-Silver Economie du territoire (projets de développement économique de l'ESAT de Montandon...)</li> <li>&gt; Déploiement d'une démarche d'économie circulaire et d'écologie industrielle à Gémozac</li> <li>&gt; Formalisation d'une stratégie d'accueil des activités économiques*</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE/ TOURISME / SANTE ESS / AGRICULTURE / IAA / ENERGIE / ENVIRONNEMENT
	*les opérations correspondantes pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII					
<b>1.2 Affirmer Saintes et la Saintonge Romane comme destination touristique</b>						
<b>Projets structurants</b>						
5	<u>Nouvelle Organisation Territoriale Touristique</u>	CDA de Saintes, CDC Gémozac, CDC Cœur de Saintonge			> Réponse à l'Appel à projet "NOTT"	TOURISME
6	<u>Préservation et valorisation des aqueducs gallo-romains</u>	CDA de Saintes	2 270 898 €	Taux maxi : 25% des dépenses éligibles HT plafonnées à 500 000 € hors volets cofinancés par LEADER et FEADER		PATRIMOINE
7	<u>Vallon des Arènes : restauration de l'amphithéâtre (classé Monument historique)</u>	Commune de Saintes	3 049 089 €	Taux max : 15% des dépenses éligibles HT (archéologie non éligible)	> Eligible sous réserve d'un cofinancement de la DRAC	PATRIMOINE
8	Restauration et valorisation de l'église Saint-Eutrope	Commune de Saintes	3 880 000 €	Taux max à 15 % des dépenses éligibles HT	> Eligible sous réserve d'un soutien de la DRAC > Projet inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020 Poitou-Charentes	CULTURE / PATRIMOINE
9	Projet de "Galaxie des Pierres Levées"	CDC Cœur de Saintonge	1 130 000 €	Taux maxi : 20% des dépenses éligibles HT plafonnées à 500 000 €	> Actions pouvant être prises en compte au titre du tourisme patrimonial - équipement à caractère culturel et touristique	TOURISME
10	<u>Développement des itinéraires cyclables</u> (Flow Vélo, Véloodyssée et itinéraires cyclables ...)	CDA de Saintes, CDC Gémozac, CDC Cœur de Saintonge, Communes	A préciser	Taux maxi : 25% des dépenses éligibles HT	> Actions pouvant être prises en compte dans le cadre de l'itinérance cyclable	TOURISME
11	Création et réhabilitation d'une offre d'hébergement : gîtes collectifs de Saint-Sauvant (Maison Flingou) et Chermignac	Communes de Saint-Sauvant et Chermignac	200 000 €	Taux maxi : 20% des dépenses éligibles HT plafonnées à 100 000 €	> Actions pouvant être prises en compte au titre des gîtes de grande capacité	TOURISME
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Reconnaissance de l'entente Val de Charente-Océan comme "Fleuve/Pays d'Art et d'Histoire"</li> <li>&gt; Création d'une base de loisirs à la Palu</li> </ul>					PATRIMOINE / TOURISME

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 2 :</b> Vers un territoire à énergie positive						
<b>2.1 Maitriser les dépenses énergétiques et diversifier le bouquet énergétique du territoire</b>						
<i>Projets structurants</i>						
12	<u>Rénovation thermique des bâtiments publics</u>	CDA de Saintes, communes		Selon AAP	> Appel à projets "Chaleur renouvelable" > Appel à projets "Bâtiments du Futur" > Appel à projets "Energies renouvelables en autoconsommation et connectées au réseau"	CLIMAT-ENERGIE / EUROPE
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Développement de la méthanisation (étude préalable à la création d'une unité de méthanisation et projets de méthanisation collective à La Vallée...) > Développement des filières solaire, éolienne et bois (plateforme d'approvisionnement en bois énergie, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les parkings de l'hôpital de Saintes)					CLIMAT-ENERGIE / LEADER / EUROPE AAP Projet participatifs et citoyens pour la transition énergétique / AAP Energies renouvelables en autoconsommation et connectées au réseau
<b>2.2 Promouvoir une mobilité alternative</b>						
<i>Projets structurants</i>						
13	<u>Aménagement du Pôle d'échanges Multimodal Gare SNCF</u>	CDA de Saintes	5 185 000 €	Taux maxi : 25% des dépenses éligibles HT		TRANSPORT MOBILITÉ / EUROPE
14	Solutions de mobilités alternatives face à l'enjeu d'inclusion sociale des publics fragilisés (mobilité électrique, flotte de véhicule en auto-partage...)	Cœur de Saintonge	68 000 €	Taux maxi :30% des dépenses éligibles HT	> Aide à l'investissement	EGALITÉ VIE ASSOCIATIVE / LEADER
<b>Axe 3 :</b> Redynamiser les centralités et fonctions urbaines						
<b>3.1 Revitalisation des centres-bourgs</b>						
<i>Projets en amorçage</i>						
	>Redynamisation des centres bourgs (Saint-Sauvant, Burie, Chaniers, Gémozac, Pont l'Abbé ...)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>3.2 Enrichir l'offre de services de santé</b>						
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Création et extension de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sur le territoire > Création de l'internat de la maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) sur la CDC Cœur de Saintonge					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
<b>Ingénierie du contrat :</b> Pour mettre en oeuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, d'attractivité, de patrimoine et de tourisme. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial - animation du contrat	Pays de Saintonge Romane, CDA de Saintes, CDC Cœur de Saintonge, CDC du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	0,5 ETP	Maxi : 12 500 € pour 1/2 ETP	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chef de projet économie emploi-formation (à préciser en cours de contractualisation)		1 ETP	Maxi : 25 000 € pour 1 ETP		
	Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (à préciser en cours de contractualisation): énergie....		1,5 ETP	Maxi : 37 500 € pour 1,5 ETP		
<b>LEADER</b>						
	LEADER - Contrepartie régionale pour les 3 programmes Leader	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		Engagement des opérations en CP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION SUD CHARENTE**



## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### PREAMBULE

#### Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

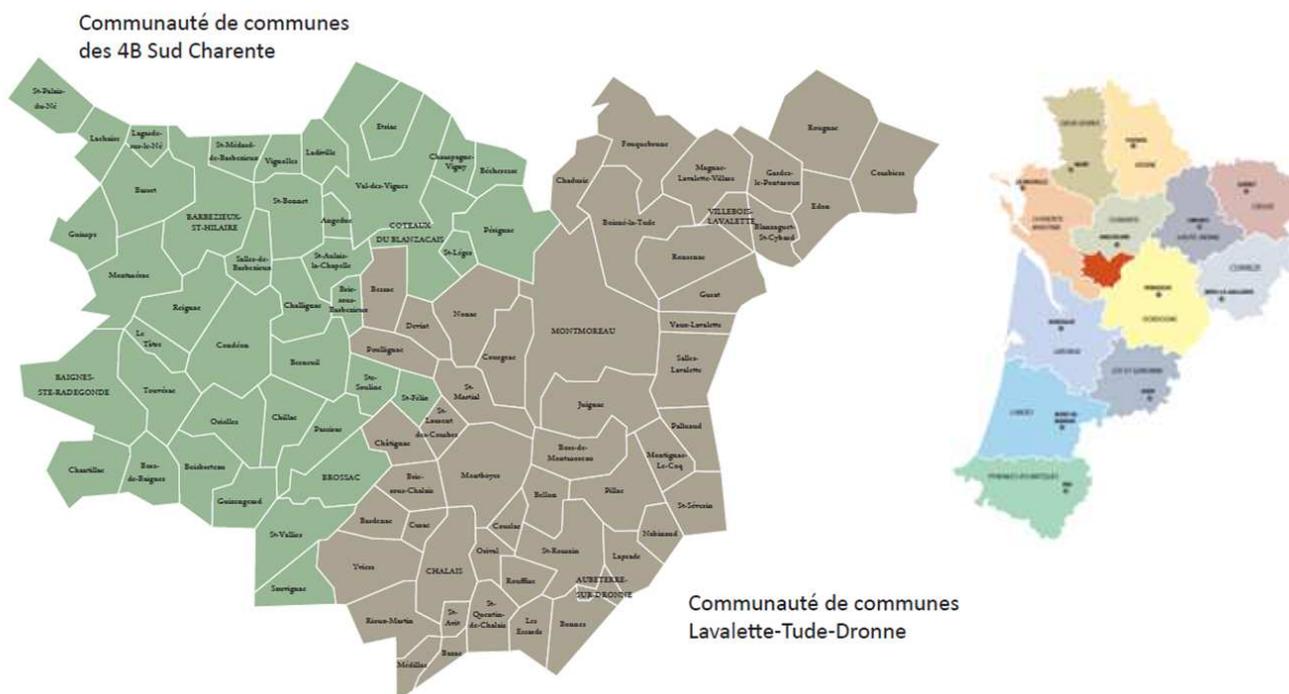
A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays Sud Charente, la Communauté de communes 4B Sud Charente et la Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne ont manifesté leur souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

#### Un territoire de projet : Le Pays Sud Charente



## Un territoire rural

Situé à la pointe sud du département de la Charente, le territoire rassemble 91 communes et compte 38 222 habitants (RP 2014) pour une superficie 1 384 km<sup>2</sup>. La densité de population est particulièrement faible, avec 27,6 hab. /km<sup>2</sup>.

Ce territoire rural s'organise autour de petits pôles de proximité, Barbezieux-Saint-Hilaire constituant la principale ville avec près de 5 000 habitants.

Le Sud Charente reste aujourd'hui largement à l'écart des dynamiques périurbaines, en dehors des communes situées sur la frange nord-ouest, tournées vers l'agglomération d'Angoulême.

Malgré un vieillissement structurel de la population, la démographie du territoire s'est globalement stabilisée au cours des années 2000. Le taux migratoire positif a permis de compenser le solde naturel négatif, témoignant de la relative attractivité résidentielle du territoire.

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, revenus, ...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes de logement, de santé, de mobilité, d'accès à l'emploi et aux services... En lien avec les collectivités, un réseau relativement dense et dynamique d'associations et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire intervient sur le territoire en matière d'insertion, formation et accompagnement social.

## Un positionnement à affirmer sur l'axe Bordeaux-Angoulême

Les principales infrastructures routières et ferroviaires du territoire s'organisent suivant un axe nord-sud, contribuant à relier le Sud-Charente à l'Agglomération d'Angoulême et à la métropole bordelaise.

Le territoire souhaite tirer parti de cette situation en initiant de nouvelles coopérations économiques, et en affirmant son attractivité résidentielle et touristique.

Le Patrimoine naturel (vallée de la Dronne, forêt et paysages agricoles diversifiés) et culturel (sites romans, patrimoine bâti civil et religieux...), constituent des atouts à valoriser.

Une attention particulière est portée à l'adaptation et la modernisation des services de proximité (santé, commerces, culture...), indispensables pour maintenir et attirer durablement de nouveaux habitants.

## Des centres-bourgs à redynamiser

Le territoire a par ailleurs engagé une action importante en faveur de la revitalisation des centres-bourgs des principaux pôles de centralité, et souhaite mobiliser tous les leviers d'action permettant de redynamiser ces espaces : modernisation des commerces et services, requalification de l'habitat et des équipements publics, valorisation du patrimoine architectural et paysager, mobilité et transports ...

A ce titre, la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire, associée à la Communauté de Communes 4B Sud Charente, est retenue dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « revitalisation des centres-bourgs » initié par l'Etat.

## Des ressources économiques locales à valoriser, de nouvelles activités à explorer

L'économie du Sud-Charente est caractéristique du milieu rural et conserve une orientation plutôt productive. Le secteur agricole, encore important (15% des emplois), doit être accompagné en développant notamment la valeur ajoutée associée aux productions de qualité (veau de Chalais, volaille de Barbezieux, noix et vignoble...), en poursuivant le développement des circuits courts et la diversification des exploitations, et en créant des synergies avec les activités de transformation (IAA) présentes sur le territoire.

La filière forêt-bois, relativement développée et structurée, constitue également une spécificité à exploiter pour la création d'activités et d'emploi.

S'appuyant sur les réseaux d'acteurs et dynamiques du territoire, l'émergence de nouvelles activités reste à explorer, notamment dans le secteur du numérique et de l'aéronautique.

Enfin, le territoire bénéficie d'un tissu d'acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire relativement dense, porteur d'initiatives innovantes (numérique, mobilité, insertion-formation...).

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

### **La situation de vulnérabilité du Sud Charente**

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les deux intercommunalités du Sud Charente en situation de forte vulnérabilité.

### **La stratégie de développement du Sud Charente**

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 2 axes :

#### **Axe 1 : Renforcer l'économie par une stratégie affirmée de développement en lien avec les agglomérations environnantes et la métropole bordelaise**

- Capitaliser et donner de la valeur ajoutée aux ressources économiques locales : agriculture et agroalimentaire, forêt, métiers d'art...
- Soutenir l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée, et renforcer le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Structurer et optimiser les conditions d'accueil et de développement des activités économiques
- Dynamiser les flux et le tissu économique des centres-bourgs

#### Projets clés

- Développement de la filière forêt-bois locale
- Mise en œuvre d'un programme collectif pour le développement des circuits courts
- Rural web factory (école de formation aux métiers du numérique)
- Mise en place et animation d'un collectif des 7 structures d'insertion du Sud Charente
- Schéma d'attractivité économique territoriale et d'accueil des activités économiques
- Opération Collective de Modernisation (artisanat, commerces et services de proximité)

#### **Axe 2 : Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations**

- Affirmer la vocation résidentielle des centres-bourgs
- Renforcer et adapter l'offre de service pour favoriser l'accueil de nouvelles populations
- Développer les solutions de mobilité et de déplacements inclusives et durables
- Développer et qualifier l'offre touristique : activités de pleine nature et tourisme vert, Patrimoine et art de vivre

## Projets clés

- Requalification de l'ilot Marcel Jambon (logements, commerces...)
- Revitalisation et valorisation touristique du cœur de bourg de Barbezieux
- Pôles et maisons de santé
- Valorisation et aménagement de l'église monolithe Saint-Jean (Aubeterre)
- Nouvelle stratégie d'accueil et d'information touristique
- Aménagement et valorisation touristique de la vallée de la Dronne

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Sud Charente et qui ont un impact direct sur son développement.

Le territoire conduit un programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) porté par le GAL (Groupe d'action local) Sud Charente, bénéficiant d'une enveloppe réservée du FEADER de 1.5 M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir près de 1M€ pour les opérations de restructuration et réhabilitation du lycée de Barbezieux-Saint-Hilaire dans le cadre du programme Pluriannuel d'Investissement Lycées.

## **Des pistes de travail pour la durée du contrat**

- Développement de la filière forêt-bois locale
- Emergence d'un pôle d'activités autour de l'aéronautique de loisirs
- Programme collectif pour le développement des circuits courts
- Valorisation des savoir-faire associés aux métiers d'art
- Transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale, intégrant le champ de l'ESS

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Sud Charente.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants Charente pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PÉTR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 4 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président  
du Syndicat mixte du Pays Sud Charente

**Alain ROUSSET**

**Jean-Yves AMBAUD**

Le Président  
de la Communauté de communes 4B Sud  
Charente

Le Président  
de la Communauté de communes Lavalette-  
Tude-Dronne

**Jacques CHABOT**

**Joël PAPILLAUD**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

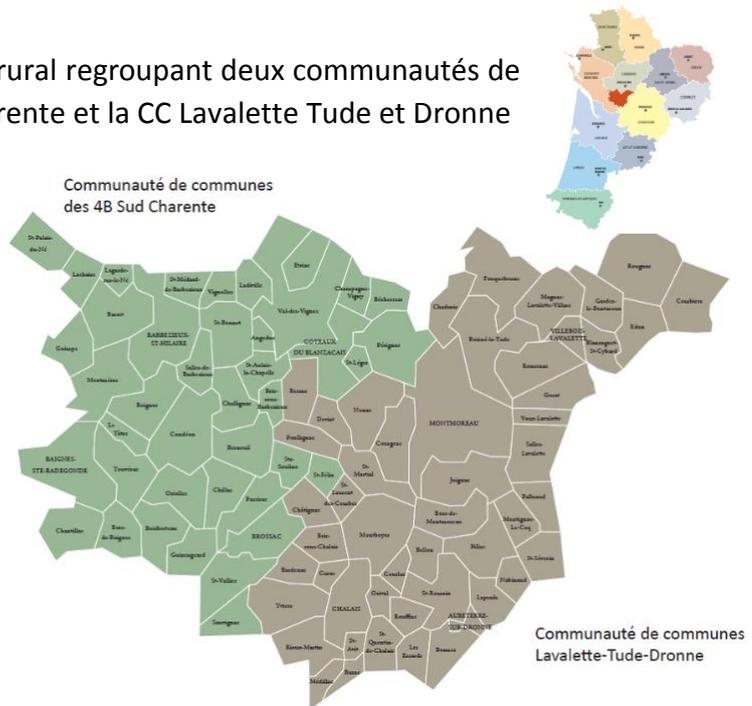
**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

## SYNTHESE DIAGNOSTIC – PAYS SUD CHARENTE

Le Pays Sud Charente est un territoire rural regroupant deux communautés de communes (CC) : La CC des 4B Sud Charente et la CC Lavalette Tude et Dronne

Il s'étend sur un vaste territoire faiblement peuplé (91 communes pour 38 222 habitants). Barbezieux St Hilaire avec près de 5 000 hab. en est le pôle principal.

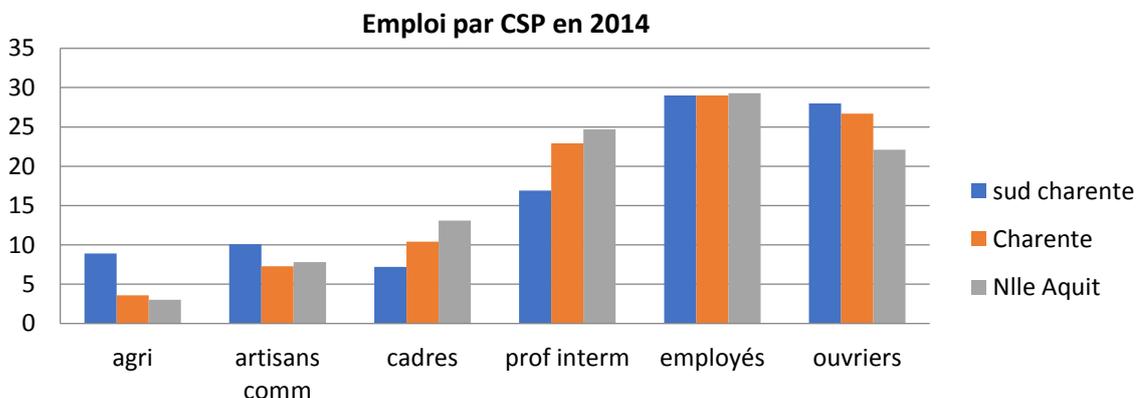
Le Sud Charente n'est pas pour autant un territoire isolé, puisqu'il est traversé par de grands axes de communication (RN 10, lignes ferroviaires), lui offrant une relative proximité aux agglomérations de Bordeaux (50 mn) et d'Angoulême (20 mn).



### UNE ECONOMIE ENCORE MARQUEE PAR L'AGRICULTURE

L'économie locale est caractéristique du milieu rural et conserve une orientation plutôt productive. La population active est en baisse (-1.2 % entre 2009 et 2014) contrairement au reste du département, les établissements sont de petites tailles et l'agriculture occupe encore une place très importante. Les artisans/commerçants et les ouvriers sont surreprésentés avec une forte présence du secteur de la construction, au contraire des cadres et des professions intermédiaires. Le rapport ouvrier/cadre est ainsi de 3,5 contre 1,7 en Nouvelle-Aquitaine. Les emplois salariés précaires concernent 31,8% des salariés, ce qui est plus élevé qu'au niveau départemental et régional.

Le secteur du commerce, transport et services concentre le plus d'emplois. La présence de la RN 10 sur le territoire explique la bonne implantation d'entreprises de transport, de logistique autour de Barbezieux. Ce secteur d'activité peut représenter une source de développement.

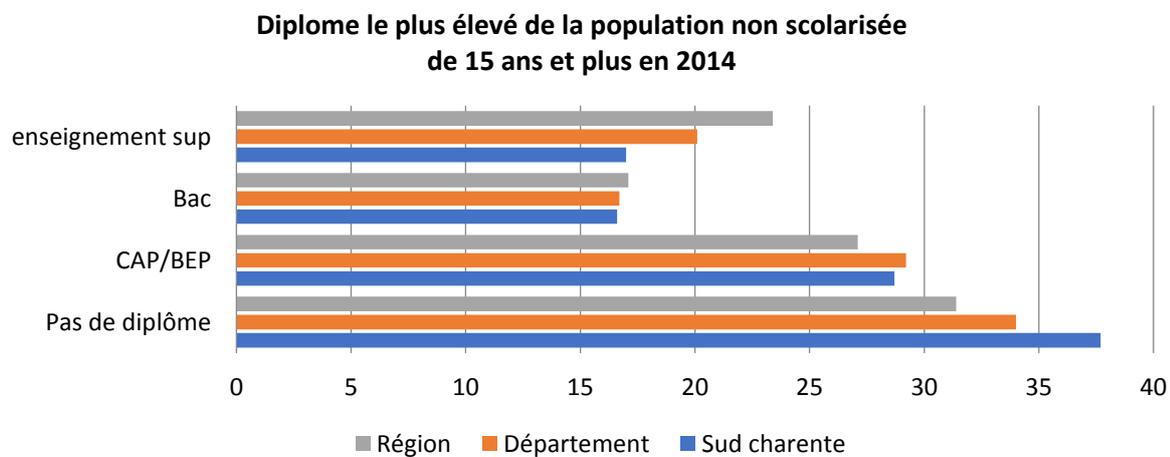


Ce territoire à forte vocation agricole (1/4 des établissements, 15 % des emplois), semble mieux résister à la déprise de ce secteur car il compte de multiples productions diversifiées (céréales, viticulture, élevage, fruits à coque, maraichage...) à forte valeur ajoutée. Le développement de productions locales comme les veaux de Chalais, ou la transformation des produits agricoles et leur commercialisation en circuit courts, à destination des collectivités et des agglomérations voisines (Bordeaux et Angoulême) pourraient contribuer à accroître la valeur ajoutée de ce secteur. La part des agriculteurs et de l'industrie déclinent au fil des années au profit du secteur des services et de l'administration publique. Le territoire semble vivre une mutation qu'il est nécessaire de suivre et accompagner.

### UNE SITUATION SOCIALE DIFFICILE ET UNE PAUVRETE A ENDIGUER

Le taux de chômage est en progression mais reste toutefois inférieur à la moyenne régionale. Un départ des plus jeunes, et souvent des plus qualifiés, vers des zones d'emplois plus dynamiques explique en partie ce phénomène.

Sur le Sud Charente, les indicateurs de scolarisation et de niveau de diplôme sont systématiquement plus défavorables que sur le département et la région. Le niveau de qualification est faible et préoccupant, avec près de 38 % de non diplômés pour les plus de 15 ans contre 31,4 % pour la Région. Ce chiffre est toutefois à la baisse mais reste très élevé.



La situation sociale difficile du territoire se confirme par un taux de pauvreté très élevé (17.8% contre 14.9 % pour la Charente et 13.6 % pour la région), une proportion de foyers fiscaux non imposés plus élevée, un revenu médian inférieur de 10,5 % et un salaire horaire moyen bien en dessous du reste de la région.

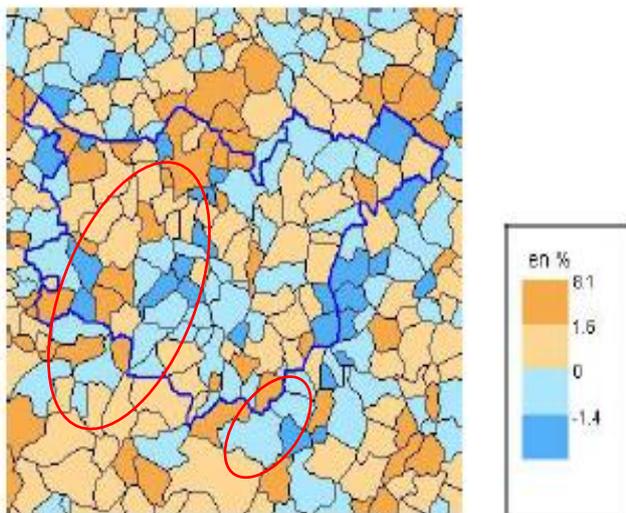
Cela se traduit entre autres par une vétusté des logements, des problèmes de santé, de mobilité pour l'accès à l'emploi, aux services... Une association s'est constituée afin de mettre en réseau les acteurs de la mobilité et proposer un plan d'actions.

Un enjeu fort du territoire concerne l'offre de soin. La densité en professionnels de santé libéraux est systématiquement inférieure aux moyennes régionale et départementale (sauf pour les infirmiers). Pour les généralistes, le Sud Charente en dénombre 73.3 pour 100 000 habitants contre 100.3 pour la Nouvelle-aquitaine. 32 % ont plus de 60 ans.

## UN REGAIN DEMOGRAPHIQUE A ENCOURAGER

Le Sud Charente présente une faible densité de population avec 28 hab./km<sup>2</sup>. Après une baisse continue depuis les années 60, le territoire connaît un léger regain démographique (+ 0.2 % entre 2009 et 2014). Si le solde naturel a été négatif entre 2009 et 2014 (-0,41 %), le solde migratoire a été positif (0,57 %). Les zones les plus attractives sont le long de la N10 à proximité des agglomérations d'Angoulême et à un degré moindre Bordeaux (travailleurs) et autour de la vallée de la Dronne (retraités). Parallèlement, les bourgs centres connaissent un déclin démographique (-12 % en 40 ans).

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2009 et 2014



Source : Insee, RP 2014 et exploitation principale © IGN - Insee 2018  
Territoire : 0.2 % ; Zone de comparaison : 0.6 %

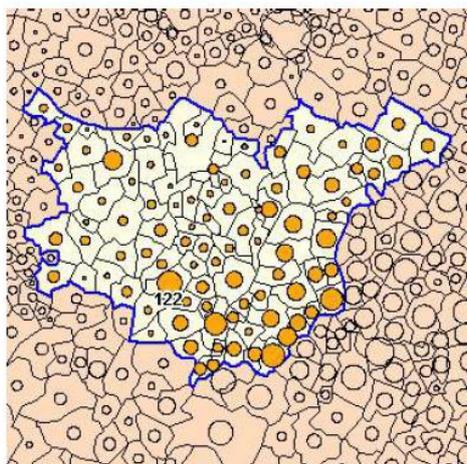
Cette population nouvelle est plutôt âgée. Sur la période 2009-2014, la baisse des effectifs de moins de 25 ans a été forte (-0,1 %) tandis que les plus de 75 ans augmente de 0.8 %. Cela accentue le « vieillissement » du territoire qui compte 34 % de plus de 60 ans contre 29 % pour la Nouvelle-Aquitaine. L'indice de vieillissement est de 127.3 contre 98 pour la Région.

Le vieillissement menace de s'accroître si le territoire ne saisit pas l'opportunité d'attirer une nouvelle population que lui offre sa situation géographique privilégiée.

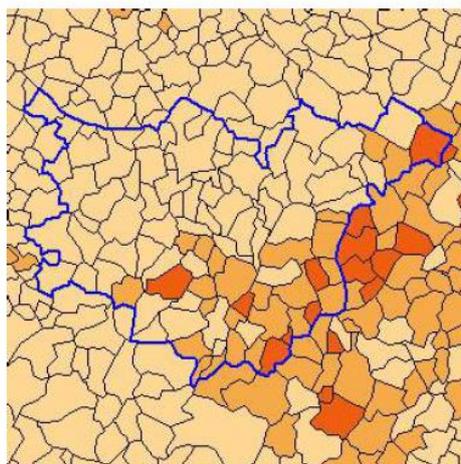
## DES MARGES DE DEVELOPPEMENT

Le taux de création d'entreprise est similaire à celui de la Région, et connaît globalement une faible dynamique sur la période 2011-2016. Le Sud Charente compte de nombreuses entreprises artisanales dont une grande majorité sera à transmettre dans les prochaines années. Le maintien et la revitalisation du tissu économique constitue donc une marge de développement.

L'offre en services est très inégale sur le territoire. Si en matière de maisons de services à la population (MSAP) et d'accueil « enfance/jeunesse », le Sud Charente est assez bien maillé et bénéficie d'équipements récents, le territoire souffre d'un déficit en équipements sportifs, notamment au niveau aquatique. Le territoire de contractualisation ne possède pas de bassin couvert. La part d'enfants ne sachant pas nager à la sortie de l'école primaire est donc très supérieure à la moyenne régionale. L'attractivité du territoire et la couverture des besoins de la population doit passer par une remise à niveau de certains services.



Source : Insee, RP 2014-exploitation principale © IGN - Insee 2018



Source : Insee, Direction du tourisme - hébergement touristique © IGN - Insee 2018

Territoire : 35.6 lits pour 100 hab

Zone de comparaison : 45.2 lits pour 100 hab

En matière touristique, l'attrait principal est la vallée de la Dronne et le village d'Aubeterre, labellisé « plus beaux villages de France ». Le Sud Charente a des atouts à faire valoir en matière de tourisme vert. Sa situation à proximité de la métropole bordelaise, entre la Dordogne et la côte atlantique, doit lui permettre de capter un flux supplémentaire de touristes. L'augmentation de la durée moyenne des séjours est un levier de développement sur lequel le territoire peut s'appuyer.

Le Sud Charente dispose de nombreux atouts en matière de numérique : une association catalyseur de projets, une grande école du numérique, un territoire bientôt entièrement fibré, des tiers-lieux... Ce socle doit générer du développement économique, des services aux publics performants et adaptés pour toutes les populations.

## DES ENJEUX STRATEGIQUES

### Enjeu 1 :

#### **Renforcer l'économie locale en inscrivant le territoire dans les dynamiques de développement des agglomérations environnantes.**

Le renforcement des relations avec l'agglomération d'Angoulême et la métropole bordelaise est primordiale pour le développement économique du Sud Charente. Cet essor doit se faire de manière réfléchie en s'appuyant sur les ressources du territoire comme son foncier, son agriculture, sa forêt... Une priorité sera donnée aux centre-bourgs, véritables pôles d'équilibre de cet espace rural. La mise en place d'une OCM devrait permettre de les redynamiser et accroître leur attractivité.

La situation sociale difficile du Sud Charente se traduira par une attention particulière au secteur de l'économie sociale et solidaire et à la formation (au numérique notamment).

### Enjeu 2 :

#### **Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations.**

La hausse démographique de ces dernières années liée à l'arrivée de nouvelle population constitue un signal positif pour le Sud Charente. Il doit tirer profit de sa position, de son foncier attractif, de son cadre de vie pour attirer une population nouvelle. Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de redynamiser et les centres bourgs et d'offrir des services adaptés et modernisés notamment au-niveau sportif (piscine, piste d'athlétisme...) . La santé et plus particulièrement l'accès aux soins ainsi que la mobilité sont deux enjeux d'importance pour la population locale et comme facteur d'attractivité.

La captation des touristes, l'augmentation de leur durée de séjour sur le territoire constitue également un levier de développement. Le Sud Charente dispose d'atouts avec la vallée de la Dronne et le village d'Aubeterre pour être une étape entre le Périgord et la côte atlantique et attirer une population urbaine de proximité autour du tourisme vert.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 : Renforcer l'économie par une stratégie affirmée de développement en lien avec les agglomérations environnantes et la métropole bordelaise</b>						
<b>1.1 Capitaliser et donner de la valeur ajoutée aux ressources économiques locales : agriculture et agroalimentaire, forêt, métiers d'art...</b>						
Territoire rural, le Sud Charente bénéficie de productions agricoles et agroalimentaires diversifiées et reconnues pour leur qualité (veau de Chalais, volaille de Barbezieux, vignoble, noix...), ainsi que d'une filière bois-forêt relativement dense et structurée. Par ailleurs, le territoire réunit de nombreux acteurs et entreprises associés à l'artisanat d'art (Pôle des Métiers d'Art de Barbezieux, village touristique d'Aubeterre-sur-Dronne, ...). Ces spécificités constituent des ressources à développer et valoriser, auprès des habitants et visiteurs du territoire, ainsi qu'en direction des agglomérations environnantes.						
<b>Projets structurants</b>						
1	Valorisation des ressources forestières (aménagement et restructurations collectives, diversification et reboisement, stockage du carbone...)	Pays Sud Charente et collectivités locales Centre Régional de la Propriété Forestière	721 500 €		Soutien régional dans le cadre des dispositifs et règlements en vigueur (AAP DFCL, ...)	FORET-BOIS-PAPIER / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	Accompagnement pour l'obtention de l'appellation d'origine protégée pour le veau de Chalais	Association de Promotion du veau de Chalais	46 500 €	10 725 €	AAP Actions de communication et d'élaboration de stratégies qualité des filières agricoles et agroalimentaires	AGRICULTURE
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Développement de la filière forêt-bois locale</b> (optimisation des ressources, coopérations économiques, activités de tourisme et loisirs, ...)</li> <li>&gt; <b>Définition et mise en oeuvre d'un programme collectif pour le développement des circuits courts</b></li> <li>&gt; Sauvegarde, développement de la volaille de Barbezieux</li> <li>&gt; Valorisation des savoir-faire associés aux métiers d'art : campus des métiers d'art de Barbezieux-Saint-Hilaire, centre des métiers d'art de Chalais (manifestations), réseau d'artisans d'art (Aubeterre, vallée de la Dronne...)</li> </ul>					FORET-BOIS-PAPIER / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE / ECONOMIE TERRITORIALE
<b>1.2 Soutenir l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée, et renforcer le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS)</b>						
S'appuyant sur les dynamiques initiées par les réseaux d'acteurs locaux, le territoire conduit une action volontaire pour soutenir l'émergence de pôles d'activité autour de l'aéronautique et du numérique. En ce sens, le Sud Charente souhaite développer de nouveaux partenariats et coopérations avec les territoires et pôles urbains d'Angoulême et de Bordeaux. Par ailleurs, les acteurs de l'économie sociale et solidaire du Sud Charente ont engagé des démarches de travail (DLA...) afin d'optimiser leur organisation et leur action. Des initiatives nouvelles émergent pour structurer les acteurs de l'insertion et de la formation, et renforcer l'inclusion des acteurs locaux dans la transition numérique.						
<b>Projets structurants</b>						
3	<b>Rural web factory</b> (école de formation aux métiers du numérique ouverte aux habitants et acteurs du territoire)	CC Lavalette Tude Dronne	221 300 € (2018-2019 et 2019-2020)	28 520 € (session 2018-2019)	Dispositif Accès à la qualification nouvelle chance. Evaluation annuelle	FORMATION
4	<b>Mise en place et animation d'un collectif des 7 structures d'insertion du Sud Charente</b>	Collectif des 7 SIAE du territoire	123 788 €	Maxi. 50% / 20 000 € pour la 1ère année		ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
5	Médiation numérique sur le territoire Sud-Charente (insertion, e-inclusion)	Association Espace Numérique du Sud Charente	106 000 €	21 000 €	Aide à la mission de médiateur numérique, dégressive sur 3 ans	EGALITE ET VIE ASSOCIATIVE
<b>Projets en amorce</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement d'un pôle d'activités autour de l'aéronautique de loisirs</li> <li>&gt; Tiers-lieux et espaces de travail partagé : création, développement et coordination</li> <li>&gt; Transition énergétique et développement des énergies renouvelables</li> <li>&gt; Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale, intégrant le champ de l'ESS</li> <li>&gt; Développement d'activités des chantiers d'insertion : Pass Sud Charente...</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE / FORMATION / ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE / EGALITE ET VIE ASSOCIATIVE
<b>1.3 Structurer et optimiser les conditions d'accueil et de développement des activités économiques</b>						
Le Sud Charente est structuré par deux axes majeurs, la RN 10 et la ligne ferroviaire Bordeaux-Angoulême, autour desquels s'organisent les pôles de centralité du territoire rural. La proximité de l'agglomération d'Angoulême et le dynamisme de la métropole bordelaise constituent des opportunités de développement pour le territoire. Le Sud Charente souhaite tirer parti de son positionnement, en développant les synergies avec les grands pôles urbains de proximité.						
<b>Projets structurants</b>						
6	<b>Réalisation d'un schéma d'attractivité économique territoriale / accueil des activités économiques*</b>	Pays Sud Charente		Maxi. : 30 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
	*en déclinaison de la stratégie, des opérations pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII (réhabilitation de friches en ZA, équipements structurants et innovants, ...)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>Projets en amorce</b>						
	> Développement d'une stratégie de marketing territorial (économie, tourisme, santé...)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>1.4 Dynamiser les flux et le tissu économique des centres-bourgs</b>						
Le renforcement des pôles de proximité et la revitalisation des centres-bourgs représentent des enjeux transversaux fixés par le territoire. En ce sens, la redynamisation des activités de commerce et services constitue un objectif prioritaire des collectivités.						
<b>Projets structurants</b>						
7	<b>Mise en oeuvre d'une Opération Collective de Modernisation sur le territoire</b>	CC 4B Sud Charente CC Lavalette-Tude-Dronne Association Entreprendre en Sud Charente			Soutien régional dans le cadre d'une stratégie co-construite	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITE
8	Construction d'une halle associée au marché hebdomadaire	Commune de Brossac	70 000 €	Maxi. 14 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 2 : Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations</b>						
<b>2.1 Affirmer la vocation résidentielle des centres-bourgs</b>						
Le Sud Charente souhaite affirmer son attractivité résidentielle, en veillant à renforcer les bourgs-centres du territoire (habitat, équipements structurants, services...). La ville de Barbezieux-Saint-Hilaire (retenue à l'AMI "revitalisation des centres-bourgs"), ainsi que sept bourgs structurant le territoire ont été identifiés comme pôles de proximité à conforter en priorité.						
<b>Projets structurants</b>						
9	<b>Requalification de l'ilot Marcel Jambon</b> (logements, commerces...)	Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire	1 565 000 €	Selon délibération Régionale pour la redynamisation des centres-bourgs (prévue fin 2018)		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT
10	<b>Revitalisation et valorisation touristique du cœur de bourg de Barbezieux</b>	Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire	2 000 000 €	200 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PROJET STRUCTURANT
11	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain	Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire	120 000 € (ingénierie sur 3 ans)	45 000 € (aide ingénierie sur 3 ans)	Aides complémentaires aux logements des jeunes en centre-bourg : maxi. 60 000 €	HABITAT
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Création d'hébergements pour les jeunes (Commune de Barbezieux St Hilaire) > Etude de faisabilité pour réseau de chaleur (Barbezieux)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT / ENERGIE
<b>2.2 Renforcer et adapter l'offre de service pour favoriser l'accueil de nouvelles populations</b>						
Afin de s'adapter aux évolutions de la population (nouveaux habitants, résidents secondaires, vieillissement, ...), l'offre de services doit être réorganisée et requalifiée. Les collectivités du territoire souhaitent conduire un programme coordonné, contribuant à l'attractivité résidentielle et touristique du Sud Charente.						
<b>Projets structurants</b>						
12	<b>Pôles et maisons de santé</b> (études, investissements)	CC Lavalette Tude Dronne Commune d'Aubeterre sur Dronne	675 000 €	Maxi. : 200 000 € par projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
13	Réhabilitation et création de commerces et espaces innovants de services au public (commerce et services, circuits courts, culture...)	Condéon, Val des Vignes, Villebois-Lavalette ...	1 272 400 €	Maxi. 30% / 45 000 € par projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SERVICES DE PROXIMITE
14	Saisons culturelles communautaires	CC 4B Sud Charente CC Lavalette Tude Dronne	175 000 € /an	30 000 € / 2018 (CC 4B Sud Charente)	Projet de mise en place d'un programme commun à l'échelle du Sud Charente - Soutien régional dans le cadre du règlement d'intervention 2019	CULTURE / PATRIMOINE
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Création ou réhabilitation d'une piscine à Barbezieux-Saint-Hilaire (selon les conditions de soutien de la Région : ouverture aux lycéens et apprentis, bassins couverts) > Développement des solutions de télémédecine > Sport-santé > Aménagement de médiathèques > Amélioration des équipements techniques des théâtres de Barbezieux et de Chalais > Projet "Cultur'Act" en Sud Charente (médiation et création audiovisuelle)					SANTE / SPORT / CULTURE
<b>2.3 Développer les solutions de mobilité et de déplacements inclusives et durables</b>						
Les enjeux de mobilité sont particulièrement fort sur le territoire rural du Sud Charente : déplacements domicile travail internes et externes (agglomérations), attractivité économique, accès au services, ... Les grands axes qui structurent le territoire (RN10, voie ferrée) constituent des atouts, mais les déplacements transversaux restent difficiles et différents groupes de la population rencontrent des difficultés croissantes de mobilité (personnes âgées, jeunes, publics en insertion...). Les collectivités et acteurs de l'insertion souhaitent initier de nouvelles solutions afin de répondre à ces enjeux.						
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Programme d'actions pour la mobilité sur le territoire rural > Solutions de mobilité alternative (gare de Chalais, ...)					ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE / EGALITE ET VIE ASSOCIATIVE / TRANSPORTS
<b>2.4 Développer et qualifier l'offre touristique : activités de pleine nature et tourisme vert, Patrimoine et art de vivre</b>						
Connecté aux ensembles touristiques du Périgord, des vignobles de Cognac et de Bordeaux, et situé sur la route de l'Atlantique, le territoire du Sud Charente bénéficie d'atouts touristiques à développer : Patrimoine culturel et naturel, gastronomie et "art de vivre", ... Par ailleurs, une offre de tourisme et loisirs de proximité peut être confortée, à destination des publics urbains de la métropole bordelaise et de l'agglomération d'Angoulême. Les initiatives portées dans le domaine du tourisme peuvent également contribuer à l'attractivité résidentielle du territoire (dynamisme de l'offre culturelle, valorisation du patrimoine et du cadre de vie, ...).						
<b>Projets structurants</b>						
15	<b>Valorisation et aménagement de l'église monolithe Saint-Jean</b> (études, travaux)	Commune d'Aubeterre sur Dronne	3 970 000 €	Maxi. 15% plafonnés à 60 000€ / tranche annuelle ou 35% plafonné à 500 000 €		TOURISME / PATRIMOINE
16	Valorisation et aménagement de l'église monolithe Saint-Georges (études, travaux)	Commune de Gurat	240 000 €	Maxi. 15% plafonnés à 60 000€ / tranche annuelle		PATRIMOINE
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Nouvelle stratégie d'accueil et d'informations touristique (Office de tourisme du Sud Charente - programme à structurer dans le cadre de l'AAP NOTT) > Aménagement et valorisation touristique de la vallée de la Dronne > Itinérance cyclable : aménagement de voie verte dans le cadre de l'itinéraire EuroVélo 3 - Scandibérique > Réhabilitation et valorisation du château de Barbezieux					TOURISME / PATRIMOINE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
<b>Ingénierie du contrat :</b> Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat), économique et thématique, en support des chantiers clés identifiés. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial - animation du contrat Chargé de mission économie-emploi-formation Chargés de mission thématiques (selon priorités associées au contrat)	Pays Sud Charente Gouvernance et missions spécifiques à définir, en lien avec les actions prévues à l'échelle du périmètre de contractualisation	Max. 0,5 ETP Max. 1 ETP Max. 1,5 ETP	Maxi : 15 000€/an pour 0,5 ETP Maxi : 30 000€/an pour 1 ETP Maxi : 45 000€/an pour 1,5 ETP	Soutien évalué annuellement, selon les missions et le plan d'action retenu	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - INGENIERIE
<b>LEADER</b>						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LEADER



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION DE MARENNES OLERON – ROCHEFORT OCEAN - ROYAN ATLANTIQUE**



### Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Marennes Oléron, Rochefort Océan et Royan Atlantique ont manifesté leur souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

### Un territoire de projet : le territoire de Marennes Oléron, Rochefort Océan, Royan Atlantique

Situé à l'ouest du département de Charente Maritime, le territoire est composé des communautés d'agglomération de Rochefort Océan et Royan Atlantique et du PETR du Pays Marennes Oléron. Le territoire de contractualisation couvre 74 communes, réparties dans 4 EPCI et regroupe 181 000 habitants.

Ce territoire littoral est animé par 2 grands pôles urbains<sup>1</sup>, Rochefort et Royan (respectivement 19 750 et 14 500 emplois), et les petits pôles de La Tremblade, Marennes, et Saint-Pierre d'Oléron (de 3 000 à 3 400 emplois chacun).

Les 5 pôles de ce territoire relativement dense concentrent 56 % de la population<sup>2</sup> et 70% des emplois du territoire<sup>1</sup>, tandis que près des ¾ de la superficie du territoire sont couvertes par des espaces ruraux et périurbains.

Il intègre une part importante de l'espace littoral charentais, comporte une partie estuarienne et des îles (l'île d'Oléron, l'île d'Aix, l'île Madame).

Cette situation géographique, ainsi que la **diversité de son patrimoine naturel** qui lui vaut une très forte attractivité le soumet à de fortes contraintes (marais, zones submersibles, ressources en eau potable, disponibilité foncière, etc.).

Le territoire entretient des relations importantes avec les pôles et territoires environnants, en raison notamment de l'appartenance de ses deux grands pôles aux systèmes urbains charentais La Rochelle-Rochefort, Royan-Saintes-Cognac-Angoulême.

Il bénéficie d'infrastructures routières structurantes qui le placent à proximité de La Rochelle, à moins de 2h de Bordeaux et Poitiers, et à 2h de Nantes.

<sup>1</sup> Périmètre de l'Unité Urbaine, INSEE

<sup>2</sup> Périmètre de l'Aire Urbaine, INSEE

Le territoire fait partie des territoires de contractualisation néo-aquitains littoraux dont la **densité d'hébergement touristique est la plus importante**. Il met à profit une diversité d'atouts naturels patrimoniaux, architecturaux, culturels, et la présence d'équipements thermaux et touristiques. Les revenus touristiques semblent occuper une bonne place dans le processus de captation de revenus du territoire.

Le territoire se caractérise par une **très forte attractivité démographique**. La progression démographique observée dans le territoire prend appui sur un solde migratoire élevé. La population du territoire très âgée, comparativement à la Nouvelle-Aquitaine et à la province.

Son économie est composée de plusieurs secteurs à **dominante présente** qui spécialisent le tissu économique : l'hébergement médico-social-action sociale, les arts-spectacles-activités récréatives, l'hébergement-restauration, et le commerce - réparation automobile. Ses spécificités les plus fortes relèvent de deux secteurs productifs, la fabrication de matériels de transport, plus particulièrement la construction aéronautique et spatiale et les activités d'agriculture-sylviculture-pêche, parmi lesquelles, les activités de pêche et de conchyliculture contribuent aussi à l'identité du territoire et participent à sa notoriété.

### **Des coopérations interterritoriales engagées :**

#### Le Pôle métropolitain Centre Atlantique :

Les communautés d'agglomération de Niort et de La Rochelle ont signé, en novembre 2015, une déclaration métropolitaine de partenariat avec Rochefort, Fontenay-le-Comte et quatre autres communautés de communes. La charte du pôle métropolitain comptabilise 512 000 habitants, en septembre 2016. Entre les métropoles bordelaise et nantaise, ce pôle a pour ambition d'accompagner des projets de développement communs et de partager des stratégies.

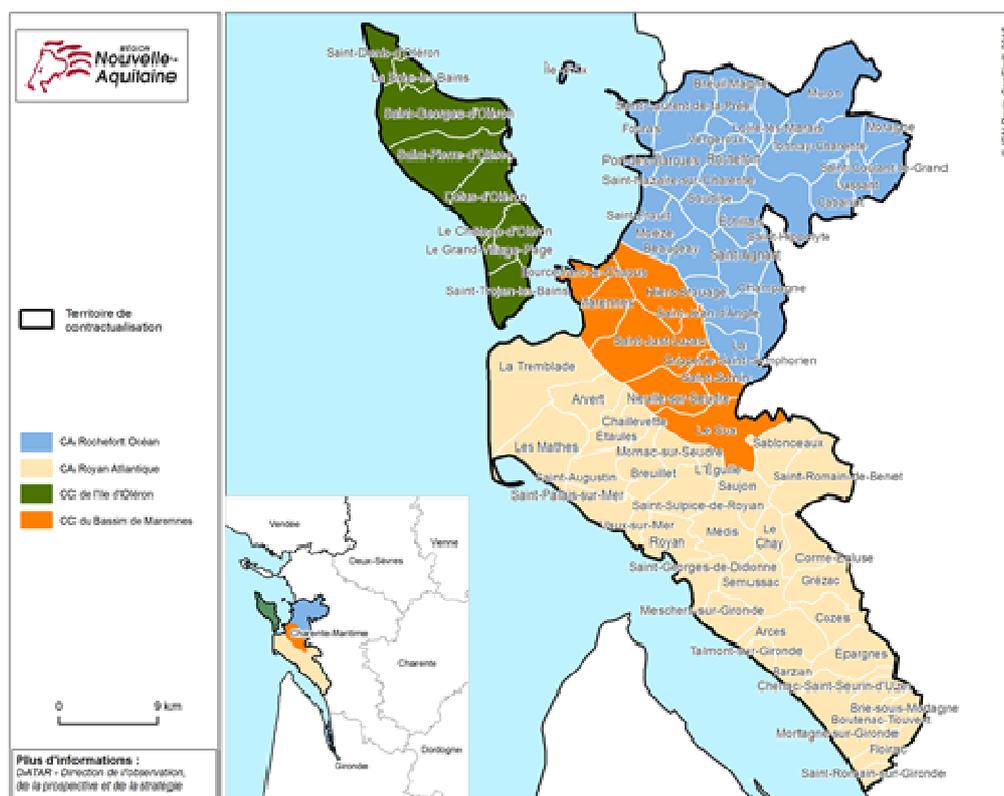
#### Val de Charente-Océan :

Cette entente intercommunautaire entre les Communautés d'agglomération de Royan, Saintes, Cognac et Angoulême a pour objectif de renforcer les dynamiques et la visibilité de ces territoires organisés autour du fleuve Charente au travers de problématiques économiques, touristiques, patrimoniales et culturelles communes.

#### GIP littoral Aquitain

Le GIP est un outil collaboratif de réflexion stratégique, prospective et d'échanges d'expérience portant sur les enjeux du littoral dans trois domaines principaux : l'organisation de l'espace littoral, la gestion de la bande côtière et l'aménagement touristique durable. Des conventions de partenariat ont été signées avec les Communautés de l'Île d'Oléron et de Marennes et les Communautés d'Agglomération de Rochefort Océan et de Royan Atlantique. Les thématiques prioritaires travaillées : la valorisation des mobilités alternatives (étude sur la Presqu'île d'Arvert, co-financée par la Région - CP d'octobre 2018), l'aménagement et la gestion durable de sites accueillant une forte fréquentation (repli et aménagement durable de la plage de la Giraudière à Grand Village Plage, co-financé par la Région), de sites naturels (Pointe de Suzac, phare de Chassiron, études co-financées par la Région) et de sites à forts enjeux (Pointe de la Fumée, Port des Barques).

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



## La situation de vulnérabilité Marennes Oléron, Rochefort Océan, Royan Atlantique

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les intercommunalités du territoire en situation intermédiaire.

## La stratégie de développement Marennes Oléron Rochefort Océan Royan Atlantique

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 4 axes dont un axe transversal :

### **Axe 1 : Diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local notamment en lien avec la croissance bleue**

- Dynamiser, renforcer et faire monter en gamme les principales activités porteuses d'emploi et créatrices de richesse économique en structurant et valorisant les filières à fortes valeur ajoutée déjà présentes sur le territoire : construction nautique, filière aéronautique, ports et infrastructures portuaires, industrie de la création et de la culture, activités primaires (agriculture, conchyliculture, pêche) par le développement des circuits courts, tourisme, économie du bien-être.

- Accompagner le développement des entreprises du territoire, notamment des PME et TPE : services aux entreprises, immobilier d'entreprise, soutien à la création/reprise, formation d'actifs qualifiés, soutien à l'innovation...

- Faire du territoire Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique un territoire attractif pour l'implantation de nouveaux acteurs économiques en valorisant ses potentialités et son cadre de vie.

#### Projets clés

- Création de tiers lieux
- Valorisation de la Pointe de la Fumée dont relocalisation du Bureau d'information touristique de Fouras (OGS)
- Construction du bâtiment d'accueil du public de l'Office de tourisme communautaire de Royan
- Création d'ateliers de transformation collectifs de produits locaux
- Développement de l'activité de croisières fluviales à Royan

### **Axe 2 : Concilier valorisation et préservation des patrimoines (naturel, paysager, historique) dans une approche économique et durable**

- Faire de l'unicité et de la diversité des patrimoines naturels, paysagers, architecturaux et historiques du territoire un vecteur de développement économique tout en veillant à leur préservation.

- Inventer des solutions pour faire vivre, et donc préserver, le marais : usages économiques, maintien des fonctionnalités hydrauliques, projet de Parc naturel régional...

- Faire du territoire Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique un territoire d'excellence environnementale en l'adaptant au changement climatique et en incitant à l'évolution des pratiques raisonnées et respectueuses de l'environnement notamment par l'émergence d'un nouveau modèle de consommation et de développement de l'économie circulaire.

#### Projets clés

- Programme de valorisation de l'Arsenal et du Pont Transbordeur de Rochefort (Opération Grand Site, OGS). Au titre de l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente Arsenal de Rochefort une convention de partenariat a été signée le 18 août 2015 entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Région Nouvelle Aquitaine et les différents partenaires impliqués.
- Restauration de la Maison de Pierre Loti
- Restauration de monuments historiques et monuments à caractère patrimonial
- Etude de préfiguration d'un Parc naturel régional des marais littoraux Marennes Rochefort Royan :
  - *Engagé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Royan Atlantique et la Communauté de communes du bassin de Marennes (soutien de la Région : 50 000 € sur un montant éligible de 126 000 € CP 28 mai 2018).*
- Grand Projet Marais de Brouage (GPMB)
  - *Le projet de valorisation du marais de Brouage a fait l'objet de la signature d'une entente intercommunale entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Le projet se structure autour de 3 axes : hydraulique, valorisation touristique, agriculture.*

### **Axe 3 : Développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire littoral**

- Adapter les services publics aux évolutions démographiques du territoire Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique en développant et en maillant le territoire d'équipements collectifs (culturels, sportifs, de loisirs, de santé...), facteurs d'attractivité résidentielle, répondant à

la fois aux besoins des familles et des jeunes actifs mais également à ceux d'une population vieillissante.

- Redynamiser les centre-villes et centre-bourgs à travers une approche globale visant le maintien des commerces, une offre de transport adaptée, la réhabilitation et l'adaptation de l'habitat, la requalification des espaces publics et le développement d'une offre culturelle et de services. A ce titre, la Région Nouvelle Aquitaine soutient les compagnies culturelles (Compagnie Pyramid à Rochefort, Compagnie aiRe de Cirque sur l'Île d'Oléron). La Région accompagne également le rapprochement des théâtres de la Coupe d'Or (Rochefort) et de La Coursive (Scène nationale La Rochelle) au travers d'une convention de coopération dont elle est signataire.

- Déployer une mobilité du quotidien (domicile/travail, touristique...) adaptée aux besoins des différents publics et à la configuration du territoire : intermodalité, éco-mobilité, articulation des offres de transport, liaisons cyclables, fluviales et maritimes.

#### Projets clés

- Construction d'un Pôle d'échanges intermodal à Saujon
- Réhabilitation de halles et de marchés
- Soutien aux manifestations culturelles 2018

#### **Axe 4 transversal : Explorer et tirer profit du fort potentiel non exploité de la croissance bleue qu'offre le territoire**

Faire de la croissance bleue un moteur pour l'innovation et le développement économique du territoire Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique. Cet enjeu est présent dans les enjeux 1, 2 3 mis en avant par le territoire.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique et qui ont un impact direct sur son développement.

Le programme européen DLAL FEAMP 2014-2020 (Développement Local par les Acteurs Locaux du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) rassemble l'ensemble des territoires du périmètre de contractualisation autour de la « pêche et des cultures marines au cœur du développement d'un territoire entre mers et marais ». Une enveloppe FEAMP de 1,1 M € a été réservée au GALPA.

Chacun des 3 territoires porte un programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) avec 3 GAL (Groupe d'action locale) : GAL Rochefort Océan (1 597 338€), GAL Royan Atlantique (1 688 264€), GAL Pays Marennes Oléron (1 505 135€). Soit une enveloppe totale de 4,7 M€ de crédits FEADER réservés pour ces 3 programmes.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir plus de 4,45 M€ pour les opérations de restructuration et réhabilitation des lycées (Bourcefranc et Rochefort) dans le cadre du programme Pluriannuel d'Investissement Lycées.

#### Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) 2015 à 2021

Outil financier multi-partenarial et pluri-annuel, signé avec l'Etat, le Département et les collectivités, il permet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique globale pour lutter contre les inondations et leurs conséquences, à l'échelle de bassins versants ou sous bassins de risques.

La Région intervient sur les ouvrages de protection (digues et ouvrages hydrauliques) à hauteur de 6,9 M€ pour le PAPI Charente et Estuaire porté par l'EPTB Charente, 3,2 M€ pour le PAPI Oléron porté par la CC Ile d'Oléron et 1,7 M€ pour le PAPI Seudre porté par le SMAS Seudre.

Soit un total de 11,8 M€ pour 2015-2021

### **Des pistes de travail pour la durée du contrat**

- Inscription dans la réflexion du cluster croissance bleue de la Région
- Le développement des énergies renouvelables
- L'orientation, la formation et l'emploi et les besoins en compétences des territoires.

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet Marennes Oléron, Rochefort Océan et Royan Atlantique.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que les territoires pourront mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 6 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Alain ROUSSET**

**Hervé BLANCHE**

Le Président  
de la Communauté de Communes de L'île  
d'Oléron

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération Royan  
Atlantique

**Pascal MASSICOT**

**Jean Pierre TALLIEU**

Le Président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes  
et du PETR Pays Marennes Oléron

**Mickaël VALLET**

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire

## Annexe 1

### **Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire Marennes Oléron – Rochefort Océan – Royan Atlantique**

#### ▪ **Un territoire littoral urbain et rural**

Composé des communautés d'agglomération de Rochefort Océan et Royan Atlantique et du PETR du Pays de Marennes Oléron, le territoire de contractualisation couvre 74 communes, réparties dans 4 EPCI et regroupe 181 000 habitants. Ce territoire littoral est animé par 2 grands pôles urbains, Rochefort et Royan (respectivement 19 750 et 14 500 emplois), et les petits pôles de La Tremblade, Marennes, et Saint-Pierre d'Oléron (de 3 000 à 3 400 emplois chacun). Les 5 pôles de ce territoire relativement dense concentrent 56 % de la population et 70% des emplois du territoire, tandis que près de  $\frac{3}{4}$  de la superficie du territoire est couverte par des espaces ruraux et périurbains.

Il intègre une part importante de l'espace littoral charentais, comporte une partie estuarienne et des îles (l'Île d'Oléron, l'Île d'Aix, l'Île Madame). Cette situation géographique, ainsi que la diversité de son patrimoine naturel qui lui vaut une très forte attractivité le soumet à de fortes contraintes (marais, zones submersibles, ressources en eau potable, disponibilité foncière, etc.).

Le territoire entretient des relations importantes avec les pôles et territoires environnants, en raison notamment de l'appartenance de ses deux grands pôles aux systèmes urbains charentais La Rochelle-Rochefort, Royan-Saintes-Cognac-Angoulême).

Il bénéficie d'infrastructures routières structurantes qui le placent à proximité de La Rochelle, à moins de 2h de Bordeaux et Poitiers, à 2h de Nantes.

#### ▪ **Une économie à dominante présentielle relativement résiliente**

**Le territoire a connu des mutations économiques moins profondes que les territoires de référence<sup>1</sup> sur les 40 dernières années.** La sphère productive, qui était déjà sous-représentée en 1975, s'est réduite comme dans les autres territoires. En 2013, elle ne concentre plus que 25 % des emplois. Le poids de la sphère présentielle, tournée vers la satisfaction des besoins des populations résidentes et des touristes, s'est en contrepartie renforcé (passant de 62 % à 75 % des emplois), sous l'effet du dynamisme de cette sphère, même s'il a été moindre que dans les territoires de référence. La prédominance de la sphère présentielle est parmi les plus importantes des territoires de contractualisation néo-aquitains.

---

<sup>1</sup> Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de-France) et la moyenne des territoires de contractualisation néo-aquitains autour de pôles de 10 000 à 40 000 emplois .

Plusieurs secteurs à dominante présentielle spécialisent le tissu économique : l'hébergement médico-social-action sociale, les arts-spectacles-activités récréatives, l'hébergement-restauration, et le commerce - réparation automobile. Mais ses spécificités les plus fortes relèvent de deux secteurs productifs, la fabrication de matériels de transport, plus particulièrement la construction aéronautique et spatiale et les activités d'agriculture-sylviculture-pêche, parmi lesquelles, les activités de pêche et de conchyliculture contribuent aussi à l'identité du territoire et participent à sa notoriété.

**Le territoire s'est montré relativement résilient face à la crise.** Touché par les cycles récessifs 2008-2009 et 2011-2014 avec une intensité proche de la moyenne régionale, il a su tirer profit des cycles de reprise pour recréer des emplois, notamment sur la période 2009-2011, et plus modérément depuis 2014. Cela s'est traduit sur l'ensemble de la période 2008-2016 par une légère progression de l'emploi salarié privé. L'hébergement médico-social-action sociale, la santé et les services administratifs et de soutien ont enregistré des progressions d'emploi significatives. Dans le même temps, la construction, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et l'hébergement-restauration, lié au tourisme, ont accusé des pertes conséquentes.

**La dynamique de création d'établissement, sensiblement moindre que dans les territoires de référence, nuance la vitalité du tissu économique.** Comme ailleurs elle s'est ralentie fortement entre 2011 et 2016, et continue de décroître en fin de période, alors qu'elle se stabilise dans la région et en province. La CA Rochefort Océan et la CC du Bassin de Marennes, plutôt créatrices en début de période, enregistrent elles aussi un faible taux de création d'établissement en fin de période.

- **Une place importante du tourisme et des pensions de retraite dans le processus de captation de revenus**

Le territoire fait partie des territoires de contractualisation néo-aquitains littoraux dont la densité d'hébergement touristique est la plus importante. Il met à profit une diversité d'atouts naturels (marais, dunes, estrans, massifs forestiers, îles etc.) et compte plusieurs sites classés (l'Ile d'Oléron, le marais de Brouage, l'estuaire de la Charente notamment) complétés d'atouts patrimoniaux, architecturaux, culturels, et de la présence d'équipements thermaux et touristiques. **Les revenus touristiques semblent occuper une bonne place dans le processus de captation de revenus du territoire.**

Le poids nettement plus élevé qu'en région des pensions de retraite dans le revenu disponible des ménages laisse aussi entrevoir **une place très importante de ces pensions** dans le processus de captation de revenus par le territoire. Le vieillissement accentué de la population et le niveau élevé du montant moyen des retraites perçues y contribuent.

A l'inverse, **le territoire semble capter des revenus pendulaires limités.** Les actifs qui résident dans le territoire et qui travaillent à l'extérieur sont relativement peu nombreux. Ils « importent » donc des revenus susceptibles d'être consommés sur le territoire inférieurs à la moyenne régionale.

Le bilan des relations d'interdépendance qu'entretient le territoire avec ses voisins en matière de déplacement domicile-travail se solde par un relatif équilibre entre évocation et captation de revenus pendulaires : les actifs résidant hors du territoire qui viennent y travailler sont aussi nombreux que les actifs résidents travaillant hors du territoire. Le profit que tire le territoire de la proximité des agglomérations de La Rochelle et de Saintes, avec lesquelles il fait système, est annulé par la fonction de centralité qu'exercent la CA Rochefort Océan et la CA Royan Atlantique sur les CC voisines extérieures au territoire.

Par ailleurs, la nette sous-représentation des actifs travaillant dans la sphère productive suggère **une sous-représentation des revenus productifs exportateurs.**

### ▪ **Des signes de fragilité du modèle de développement**

Ces différents constats, surreprésentation des revenus touristiques et des pensions de retraite dans le processus de captation de revenus, sous-représentation des revenus productifs, laissent entrevoir des déséquilibres dans la trajectoire de développement du territoire. Ils se traduisent d'ores et déjà par des signaux qui interpellent. D'une part, **le processus de captation de revenus extérieurs puis de redistribution dans l'économie locale n'est pas optimal.** En effet, malgré une forte orientation présente de l'économie, la densité d'emplois de cette sphère économique rapportée à la population résidente reste inférieure à la moyenne régionale ou nationale. D'autre part, **la situation sociale du territoire affiche des fragilités.**

**Ces déséquilibres ou fragilités appellent une diversification de l'économie et une optimisation de la redistribution des revenus extérieurs dans l'économie locale.**

### ▪ **Une situation sociale fragile**

Les fragilités sociales sont en effet de diverse nature : contrats précaires, chômage très élevé, importantes disparités de niveau de vie selon les espaces, bas niveau de qualification de la population.

**Le niveau de précarité de l'emploi est relativement prononcé** sur le territoire. Les CDD notamment y sont surreprésentés. La saisonnalité des emplois touristiques y contribue. **Le taux de chômage est parmi les plus élevés des territoires de contractualisation néo-aquitains** même s'il progresse moins entre 2008 et 2013, en raison probablement d'une situation économique plus favorable localement.

**Les disparités de niveau de vie selon les zones** qui composent le territoire de contractualisation sont marquées. Les niveaux de vie médian des ménages et des catégories les plus riches sont en effet élevés dans les zones littorales à fort potentiel touristique de la CA Royan Atlantique et de la CC de l'Île d'Oléron, tirés vers le haut par les revenus des ménages âgés, tandis qu'ils sont sensiblement

plus bas dans la CA Rochefort Océan et la CC du Bassin de Marennes. Au sein de la CA Royan Atlantique, la partie estuarienne au sud de Meschers-sur-Gironde apparaît défavorisée. Dans les 4 EPCI, le niveau de vie médian des ménages en âge d'activité est moins élevé que le niveau de vie médian régional.

**Le faible niveau de qualification de la population**, qui se vérifie chez les jeunes comme chez les plus de 40 ans, pèse sur la capacité du territoire à se diversifier. Il en est de même de la sous-représentation des emplois des fonctions métropolitaines, qui se concentrent habituellement dans les grandes aires urbaines et sont générateurs de dynamisme économique. Et ce, malgré la présence de deux grands pôles urbains sur le territoire.

- **Une forte attractivité territoriale à maîtriser et orienter vers des jeunes actifs et des cadres**

**Le dynamisme démographique, particulièrement soutenu** depuis les années 1990, résulte d'un solde migratoire important, démontrant **une attractivité territoriale très forte**. Le solde naturel, négatif et d'intensité croissante, atténué cependant la progression démographique, notamment sur la période récente (2008-2013). Le territoire est marqué par **un vieillissement très prononcé de sa population** : les plus de 60 ans sont 1,4 fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Le jeu des migrations ne limite pas ce vieillissement. Le territoire attire en effet des retraités, comme des actifs. Il voit partir presque autant d'actifs qu'il en attire et, comme dans les territoires qui n'ont pas une vocation universitaire, les jeunes étudiants le quittent pour poursuivre leurs études.

Conséquence de ce vieillissement, la population active âgée de 15 à 64 ans progresse peu et témoigne **d'un relativement faible potentiel de renouvellement de la ressource en main d'œuvre**. Le vieillissement particulièrement prononcé des agriculteurs exploitants, des artisans-commerçants-chefs d'entreprise et des cadres **alerte sur le renouvellement de la population qualifiée et la transmission d'entreprise**.

**L'accueil de jeunes actifs et d'actifs qualifiés est donc un enjeu.**

Le territoire a de ce point de vue de véritables atouts, qu'il utilise déjà pour attirer résidents et touristes.

Outre ses aménités littorales, il dispose d'une part d'un niveau d'équipement plutôt élevé. D'autre part, le parc de logement, en forte progression, présente des caractéristiques propices : il est plutôt récent, il se renouvelle plus que dans les territoires de référence.

Cependant des fortes tensions existent sur le marché foncier et sur le marché immobilier, révélées par un taux de logements vacants particulièrement bas, la vocation touristique des logements y contribuant aussi.

Les mobilités occasionnées par les déplacements domicile-travail et par les flux de déplacements touristiques en période estivales sont intenses.

Ces constats appellent une amélioration des conditions d'accueil sur le territoire (notamment une offre de logement de qualité).

Ces éléments interpellent la capacité du territoire à **assurer une attractivité durable**, respectueuse des équilibres sociaux et environnementaux.

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Axe 1 :</b>						
Diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local notamment en lien avec la croissance bleue						
<b>1.1 Dynamiser la sphère productive et structurer les filières à forte valeur ajoutée</b>						
<b>Projets structurants</b>						
1	Elaboration d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité	CARO	44 200 €	13 260 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE
2	Création d'un tiers lieu dans le cadre du projet de réhabilitation du site de la <u>Cailletière</u>	Commune de Dolus d'Oléron	NC	Taux maxi : 40% dans la limite d'un plafond de 80 000 € pour le tiers lieux	> AMI Tiers-lieux	NUMERIQUE / AGRICULTURE
3	Création d'une "Maison des entreprises" à Royan	CARA	2 200 000 €	Taux maxi : 40% dans la limite d'un plafond de 80 000 € pour le tiers lieux	> AMI Tiers-lieux	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Création d'une cité thermale</b> sur le site de l'ancien hôpital de la Marine à Rochefort</li> <li>&gt; Green Data center : aménagement d'un bâtiment pour la création d'un green-Data Center (stockage de données informatiques) et d'un pôle formation du numérique à Rochefort</li> <li>&gt; <b>Création d'un technopôle</b> avec un fablab pro "Crealab Rochefort Océan Nouvelle Aquitaine" (soutenu par Région à hauteur de 80 000€, AMI tiers-lieux), viendront ensuite une pépinière d'entreprises, des ateliers...projet à inscrire en cohérence avec les autres technopoles voisins au sein du pôle Métropolitain Centre-Atlantique</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE / EUROPE
<b>1.2 Moderniser et diversifier de l'économie touristique locale</b>						
<b>Projets structurants</b>						
4	<u>Valorisation de la Pointe de la Fumée</u> dont relocalisation du Bureau d'information touristique de Fouras (OGS)	CARO	750 000 €	Taux maxi : 30% des dépenses éligibles HT plafonnées à 500 000 €	> AAP "Nouvelle Organisation des territoires Touristiques" (NOTT)	TOURISME
5	Construction du bâtiment d'accueil du public de l'Office de tourisme communautaire de Royan	CARA	A préciser	Taux maxi : 30% des dépenses éligibles HT plafonnées à 500 000 €	> AAP "Nouvelle Organisation des territoires Touristiques" (NOTT)	TOURISME
6	<u>Développement des itinéraires cyclables</u> (Flow Vélo, Véloodyssée et itinéraires cyclables...)	CARO CARA MO	A préciser	Au titre de l'itinérance cyclable : Taux maxi : 25% des dépenses éligibles HT	> Actions pouvant être prises en compte dans le cadre : -de l'itinérance cyclable -de l'aménagement durable des stations et des plages	TOURISME / EUROPE
<b>1.3 Accueil et accompagnement des activités économiques</b>						
<b>Projets structurants</b>						
7	Formalisation d'une stratégie d'accueil des activités économiques*	CARO/CARA/MO				AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE
	*les opérations correspondantes pourront être examinées au cas par cas au titre du règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale et conformément aux dispositions prévues au SRDEII					
<b>Projets en amorçage</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; S'inscrire dans les <b>filières stratégiques régionales</b> et favoriser les synergies inter-filières : <b>filière aéronautique, Cluster croissance bleue, Cluster nautique et naval, Cluster thermal (AQUI O Thermes)</b></li> <li>&gt; Création d'un bureau départemental d'accueil des tournages à Rochefort en associant la CARA à la démarche</li> </ul>					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE / CULTURE
<b>1.4 Poursuivre le développement des circuits courts de proximité</b>						
<b>Projets structurants</b>						
8	<u>Création d'ateliers de transformation collectifs de produits locaux</u> (viande, produits agricoles...)	CARO CARA MO	A préciser	Pour AAP, taux : 50 à 80% des dépenses éligibles HT plafonnées à 100 000 €	> AAP "Soutien au développement des circuits alimentaires locaux"	AGRICULTURE / IAA
9	Création d'un espace test agricole de maraichage biologique	CARA	320 000 €		> AAP "Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture" (AITA)	AGRICULTURE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Accompagnement des restaurants collectifs dans leur stratégie d'achat > Requalification du Centre Armand Fallières sur l'île d'Aix, projet transversal : création d'une micro-ferme en agriculture biologique permaculturelle mais également plusieurs projets autour de l'hébergement, l'artisanat et le tourisme					AGRICULTURE / IAA
<b>1.5 Accompagner le développement des ports et infrastructures portuaires</b>						
<b>Projets structurants</b>						
10	<b>Développement de l'activité de croisières fluviales à Royan</b> (en direction de Bordeaux)	CARA	41 221 €	Taux max à 25 % des dépenses éligibles HT	> Etude d'assistance à maîtrise d'œuvre et technique > CP novembre 2018  > Construction d'un embarcadère	TOURISME
		Syndicat Mixte Portuaire	1 350 000 €	A préciser		
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Développement du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ATTRACTIVITE
<b>Axe 2 : Concilier valorisation et préservation des patrimoines du territoire (naturel, paysager, historique...) dans une approche économique et durable</b>						
<b>2.1 Appréhender, préserver et mettre en valeur les patrimoines du territoire</b>						
<b>Projets structurants</b>						
11	<b>Etude de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux de Marennes Rochefort et Royan</b>	CARO CARA CC Bassin de Marennes	126 000 €	50 000 €	> CP mai 2018	ENVIRONNEMENT
12	<b>Programme de valorisation économique et touristique du Site du Grand Arsenal maritime de Rochefort (OGS)</b>	CARO	20 000 000 €	5 000 000 €		PATRIMOINE / TOURISME
13	Restauration de la Maison de Pierre Loti	Commune de Rochefort	6 000 000 €	A préciser	> Eligible sous réserve d'un soutien de la DRAC	PATRIMOINE
14	Revalorisation du pont suspendu et de ses abords (OGS) et redynamisation des quais de Tonnay-Charente	Commune de Tonnay-Charente	A préciser	Taux max à 15 % des dépenses éligibles HT	> Eligible sous réserve d'un soutien de la DRAC	PATRIMOINE
15	<b>Restauration de monuments historiques et de monuments à caractère patrimonial</b> (réhabilitation du moulin de la Brée les Bains, restauration du palais des congrès de Royan...)				> Eligible sous réserve d'un soutien de la DRAC	PATRIMOINE
16	Opérations pour le développement de la Trame verte et bleue	CARO	A préciser		> Candidature à l'AAP Trame verte et bleue	ENVIRONNEMENT
<b>Projets en amorçage</b>						
	> <b>Programme de valorisation du site du Pont Transbordeur de Rochefort (OGS)</b> > Requalification et valorisation de la pointe de Port des Barques (OGS) > Restauration de la Redoute de l'aiguille à Fouras (bâtiment) > Consolidation des remparts et de la falaise de Talmont > Programme de conservation-valorisation de l'abeille noire de pays en lien avec le plan pollinisateur régional					PATRIMOINE / TOURISME / CULTURE (PPI) / ENVIRONNEMENT
<b>2.2 Inventer des solutions pour faire vivre les marais</b>						
<b>Projets structurants</b>						
17	Grand Projet Marais de Brouage (GPMB) Gestion de la zone humide/Valorisation touristique/Agriculture	Entente Grand Marais Projet de Brouage (CARO - CCBM)	120 923 €		> Etude de faisabilité des itinéraires cyclables > Réintroduction de l'élevage extensif dans le marais en cours d'instruction	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER / TOURISME
<b>Projets en amorçage</b>						
	> Actions du projet REDEMARAIS (reconquête et développement économique des marais de Brouage, Seudre et Oléron) en lien avec les règlements d'intervention régionaux					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER / ENVIRONNEMENT
<b>2.3 Adapter le territoire au changement climatique</b>						
<b>Projets structurants</b>						
18	Plan solaire territorial	CARA	20 000 €	Pour les études, taux max à 50 % des dépenses éligibles HT	> AAP "Chaleur renouvelable"	CLIMAT-ENERGIE
<b>Projets en amorçage</b>						

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
	> Engager une réflexion sur la stratégie énergétique du territoire en lien avec les actions des territoires (candidatures et TEPOS) et soutenir les déclinaisons opérationnelles (plan solaire, valorisation des déchets vert en bois-énergie...) > Maison à énergie positive, économie d'énergie					CLIMAT-ENERGIE / LOGEMENT/ AAP Bâtiment du futur

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>2.4 Favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de consommation en développant l'économie circulaire</b>						
19	Création d'une zone de réemploi de matériaux	Communauté de communes de l'île d'Oléron	143 000 €	Taux max à 60 % des dépenses éligibles HT	> Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets	ENVIRONNEMENT
20	Création d'une déchèterie professionnelle	Communauté de communes de l'île d'Oléron	300 000 €	Taux max à 60 % des dépenses éligibles HT	> Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets	ENVIRONNEMENT
<b>Axe 3 : Développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire littoral</b>						
<b>3.1 Développer les équipements collectifs facteurs d'attractivité résidentielle</b>						
<i>Projets structurants</i>						
21	<u>Soutien aux manifestations culturelles</u>	CARO CARA MO	1 239 400 €	74 200 €	> Manifestations soutenues en 2018 : Violon sur le sable, Humour et eau Salée, O! Les Rues, Festival culture francophone, Cigogne en Fête, STEREOPARC	CULTURE
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Création de médiathèques > Création d'un centre aquatique à Rochefort					SPORT / CULTURE
<b>3.2 Adapter les services publics collectifs aux évolutions sociodémographiques</b>						
<i>Projets structurants</i>						
22	Services à la population innovants : MSAP itinérante (bus) à Tonnay-Charente	CAP - Centre social Tonnay Charente	NC	8 840 €	> CP mai 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / CLUSTER RURALITE
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Création et extension de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sur le territoire					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
<b>3.3 Définir des logiques globales de redynamisation des centres bourgs</b>						
<i>Projets structurants</i>						
23	<u>Réhabilitation de halles et de marchés</u>	CARO CARA MO	A préciser	Maxi : 75 000€ pour les Halles et marchés couverts	> Projets inscrits dans une démarche territoriale de politique alimentaire associant les producteurs locaux (circuits-courts)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Soutien à l'économie de proximité du territoire dans le cadre des opérations collectives de modernisation > Réhabilitation de l'hôtel du Commerce de Marennes en vue d'y installer un espace coworking/tiers-lieu et des cellules commerciales					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>3.4 Favoriser l'intermodalité et l'éco mobilité</b>						
<i>Projets structurants</i>						
24	<u>Construction d'un Pôle d'échanges intermodal à Saujon</u>	CARA	1 863 042 €	Taux maxi : 25% des dépenses éligibles HT	> Dossier en cours d'instruction	TRANSPORT MOBILITÉ / EUROPE
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Projet de navette de transport de l'Estuaire (Royan-Bordeaux), étude juridique-technique et étude de faisabilité					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>3.5 Politique de la ville</b>						
<i>Projets en amorçage</i>						
	> Projet de garage solidaire > Actions mobilité permis : Association d'insertion professionnelle Vivractiv					EGALITE VIE ASSOCIATIVE / POLITIQUE DE LA VILLE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
<b>Ingénierie du contrat :</b> <b>Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés.</b> <b>Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.</b>						
	Chef de projet territorial - animation du contrat	MO	0,5 ETP	Maxi : 12 500 € pour 1/2 ETP	Année 2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chef de projet économie emploi-formation (à préciser en cours de contractualisation)	CARO / CARA / MO	1 ETP	Maxi : 25 000 € pour 1 ETP		
	Chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (à préciser en cours de contractualisation): croissance bleue, énergie, circuits courts....	CARO / CARA / MO	1,5 ETP	Maxi : 37 500 € pour 1,5 ETP		
<b>LEADER</b>						
	LEADER - Contrepartie régionale pour les 3 programmes Leader	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER